



QUATRIEME ENQUÊTE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES (ECAM 4)

**Tendances, profil et déterminants de la
pauvreté au Cameroun entre 2001-2014**



Institut National de la Statistique

B P. 134 Yaoundé

Tél. : (237) 222 220 445 / 222 233 721

Fax : (237) 222 232 437

Site : www.statistics-cameroon.org

Décembre 2015

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	II
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
PREFACE	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE.....	2
1.1 Objectifs et réalisations en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté	3
1.2 Croissance et autres déterminants de réduction de la pauvreté	4
CHAPITRE 2 : SYNTHESE METHODOLOGIQUE.....	9
2.1 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données.....	9
2.1.1 Méthodologie de tirage de l'échantillon.....	9
2.1.2 Méthodologie de collecte de données	10
2.2 Méthodologie de mesure de la pauvreté.....	10
2.2.1 Indicateur de bien-être.....	10
2.2.2 Seuil de pauvreté	13
2.2.3 Mesures de pauvreté.....	14
CHAPITRE 3 : TENDANCES DE LA PAUVRETE MONETAIRE, CROISSANCE ET INEGALITES	15
3.1 Tendances de la pauvreté monétaire de 2001 à 2014.....	15
3.1.1 Evolution du seuil de pauvreté monétaire	15
3.1.2 Evolution des indices de pauvreté monétaire	15
3.2 Pauvreté monétaire, croissance et inégalité.....	19
3.3 Politique de redistribution et pauvreté : le cas des exonérations des taxes aux importations	27
3.4 Perspectives.....	33
CHAPITRE 4 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2014	36
4.1 Présentation de la population	36
4.2 Situation de la pauvreté	38
4.3 Pauvreté et caractéristiques des ménages.....	38
4.4 Dimensions spatiales de la pauvreté.....	42
CHAPITRE 5 : DETERMINANTS DE LA PAUVRETE.....	46
5.1 Facteurs explicatifs de la pauvreté monétaire en 2014.....	46
5.2 Evolution des déterminants de la pauvreté entre 2007 et 2014.....	48
CONCLUSION.....	49
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	51
ANNEXES.....	52
Annexe 1 : Principaux concepts et définitions utilisés.....	52
Annexe 2 : Calendrier de publications des rapports de l'ECAM 4.....	53
Annexe 3 : Présentation du modèle sur les déterminants de la pauvreté	54
Annexe 4 : Résultats des déterminants de la pauvreté en 2014.....	56
Annexe 5 : Décomposition de l'évolution des déterminants de la pauvreté entre 2007-2014.....	60
Annexe 6 : Equipe de réalisation de l'ECAM 4.....	63

SIGLES ET ABREVIATIONS

BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
BUCREP	: Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population
CAPI	: Computer Assisted Personal Interviewing
CTS	: Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique
DAE	: Direction des Affaires Economiques
DAPE	: Division des Analyses et des Politiques Economiques
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGEPIP	: Direction Générale de l’Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
ECAM	: Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS-MICS	: Enquête Démographique et de Santé, et à Indicateurs Multiples
FCFA	: Francs de la Coopération Financière en Afrique centrale
FGT	: Foster-Greer-Thorbecke
FMI	: Fonds Monétaire International
IDE	: Investissements Directs Etrangers
INS	: Institut National de la Statistique
IPPTE	: Initiative d’allègement de la dette publique extérieure des Pays Pauvres Très Endettés
MINEPAT	: Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
MINFI	: Ministère des Finances
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
P0	: Incidence de la pauvreté
P1	: Profondeur de la pauvreté
P2	: Sévérité de la pauvreté
PAPI	: Paper And Pencil Interviewing
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RDA	: Recommended Dietary Allowance
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SDSR	: Stratégie de Développement du Secteur Rural
SIFIM	: Services d’Intermédiation Financière Indirectement Mesurés
SMIG	: Salaire Minimal Interprofessionnel Garanti
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNH	: Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
UE	: Union Européenne
WEO	: World Economic Outlook
ZD	: Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Evolution des principaux indicateurs économiques	7
Tableau 1.2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel (en %).....	8
Tableau 2.1 : Echelles d'équivalence utilisées en 2001, 2007 et 2014	12
Tableau 2.2 : Déflateurs en 2001, 2007 et 2014.....	12
Tableau 3.1 : Tendances des indicateurs de pauvreté monétaire de 2001 à 2014.....	16
Tableau 3.2 : Décomposition de la variation du taux de pauvreté en effet croissance et effet redistribution entre 2001 et 2014	21
Tableau 3.3 : Evolution de la croissance économique de 2001 à 2014 (%).....	24
Tableau 3.4 : Evolution de la structure du marché du travail 2007-2014 (%)	25
Tableau 3.5 : Evolution des indices d'inégalité par milieu de résidence entre 2001 et 2014 (%)	26
Tableau 3.6 : Caractéristiques de la consommation de produits alimentaires exonérés selon les déciles de la consommation par tête.....	32
Tableau 3.7 : Caractéristiques de la consommation de produits alimentaires exonérés selon le milieu de résidence du ménage	32
Tableau 3.8 : Taux de croissance moyen du PIB de la période 2007-2014 et projections pour la période 2015-2020 (%).....	33
Tableau 3.9 : Projection des indicateurs de pauvreté sous diverses hypothèses de projection du taux de croissance du PIB par tête (%)	35
Tableau 4.1 : Principaux indicateurs de pauvreté suivant les caractéristiques socio-démographiques au Cameroun en 2014.....	40
Tableau 4.2 : Dimensions contextuelles de la pauvreté en 2014.....	41
Tableau 4.3 : Indicateurs de pauvreté monétaire par milieu de résidence et par région d'enquête	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Evolution des taux de croissance réel estimé et réalisé (2008-2014).....	3
Graphique 1.2 : Evolution de l'inflation entre 2008 et 2014.....	3
Graphique 1.3 : Evolution des quantités et du cours des matières premières exportées.....	5
Graphique 1.4 : Evolution des importations et des prix à la consommation des denrées de première nécessité.....	6
Graphique 3.1 : Courbes cumulatives de la distribution de la consommation par tête, en FCFA de 2001, 2007 et 2014.....	17
Graphique 3.2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire de 2001 à 2014 (%).....	18
Graphique 3.3 : Courbe d'incidence de la croissance 2001-2007.....	22
Graphique 3.4 : Courbe d'incidence de la croissance 2007-2014.....	22
Graphique 3.5 : Evolution des indices d'inégalité entre 2001 et 2014 (%).....	26
Graphique 3.6 : Evolution du montant des exonérations des droits de douanes pour trois produits de 2008 à 2013 (en millions de FCFA).....	28
Graphique 4.1 : Répartition (%) de la population par région administrative.....	36
Graphique 4.2 : Effectif de la population par région d'enquête selon le milieu de résidence.....	37
Graphique 4.3 : Répartition (%) de la population selon le niveau d'instruction.....	37
Graphique 4.4 : Taux de pauvreté (%) suivant le niveau d'instruction du chef de ménage.....	39
Graphique 4.5 : Taux de pauvreté (%) suivant la région d'enquête en 2014.....	43

PREFACE

Le Gouvernement du Cameroun poursuit le développement économique et social du pays à travers la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2010. Le dispositif mis en place pour assurer le suivi de la mise œuvre de ces politiques comporte plusieurs outils et sources d'informations dont certaines sont développées dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Cette Stratégie est adossée à un Programme Statistique Minimum (PSM) comprenant plusieurs études et opérations statistiques dont l'une de référence est l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM), que l'Institut National de la Statistique (INS) réalise depuis 1996.

Il s'agit d'une enquête multi-thèmes qui se focalise sur les conditions de vie des ménages, dont les principaux thèmes sont : les caractéristiques démographiques des ménages, la santé, l'éducation, le travail, le cadre de vie, les opérations de transfert, l'accès aux facteurs de production, l'agriculture, et les dépenses. Elle a été conçue pour permettre au Gouvernement et à ses partenaires au développement d'apprécier les progrès dans l'amélioration des conditions de vie de populations, de procéder, le cas échéant, à des ajustements éventuels des politiques ou d'instruments d'intervention.

Je saisis cette occasion pour renouveler les remerciements du Gouvernement aux partenaires au développement qui ont contribué à la réalisation de cette enquête, notamment l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques-Volet Statistique (PARFIP-SSN), le PNUD, la CEA et la Banque Mondiale.

La réussite de l'opération est le fruit d'une étroite collaboration technique entre les équipes de l'INS, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et du Ministère des Finances (MINFI). A ces équipes, j'adresse les félicitations du Gouvernement pour la détermination et la maîtrise qui leur ont permis de produire des rapports d'analyse de qualité.

L'ECAM 4, en fournissant de nombreux indicateurs élaborés, offre la possibilité au Gouvernement et ses partenaires au développement, d'actualiser leur connaissance sur les conditions de vie des populations, de pouvoir apprécier les efforts réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et de mieux orienter les politiques de ciblage et de protection des populations pauvres ou vulnérables. Ainsi, l'incidence de la pauvreté en se situant à 37,5% en 2014, est en recul de 2,4 points par rapport à 2007. Ce recul n'a pas été suffisant pour inverser la tendance à l'augmentation du nombre de pauvres, en raison d'une croissance démographique d'en moyenne 2,6% par an sur la période. Une incidence de la pauvreté inférieure à 32% aurait pu permettre d'inverser cette tendance. Par ailleurs, si la pauvreté est restée massivement rurale et y touche plus de 90% de la population, contre 8,9% pour la population urbaine, les inégalités de consommation entre pauvres et non pauvres par contre, se sont accrues de 13% sur la même période. Une autre tendance lourde est celle de la déconnexion de la croissance économique et du marché du travail qui se traduit par la baisse du taux d'activité global de 3,5 points en 2014 par rapport à 2007.

Au regard des disparités constatées dans la redistribution, le Gouvernement s'emploiera à rendre cette croissance économique plus inclusive à travers un dispositif de protection sociale à l'effet de mieux cibler les populations bénéficiaires. La promotion de l'emploi de qualité surtout en faveur des jeunes, demeure l'une des priorités de premier ordre des pouvoirs publics, car l'emploi décent reste le moyen le plus efficace et durable d'éradication de la pauvreté.

L'atteinte de objectif de réduire à 28,7% l'incidence de la pauvreté et à 50% le taux de sous-emploi global à l'horizon 2020 reste possible, au regard des perspectives de croissance économique favorables, soutenues par les politiques publiques audacieuses. Le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance défini par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, et mis en œuvre par le Gouvernement, constitue un atout majeur dans cette direction.

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire**

Louis Paul MOTAZE

REMERCIEMENTS

L'Institut National de la Statistique (INS) a le plaisir de vous présenter le rapport sur les tendances, le profil et les déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014, à la lumière des résultats tirés des trois éditions de l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages réalisées en 2001, 2007 et 2014 (ECAM 2, 3 et 4). Cette enquête, faut-il le rappeler, fait partie des opérations retenues dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). L'un des axes majeurs de sa mise en œuvre est de garantir la disponibilité à temps opportun, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi-évaluation des impacts liés à l'exécution des actions retenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), les stratégies sectorielles et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'ECAM 4, comme les éditions antérieures, est une enquête multi-thèmes qui se focalise sur les conditions de vie des ménages. Elle permet d'étudier la pauvreté sous plusieurs formes aux niveaux national et régional, suivant le milieu urbain ou rural, et aussi selon certaines caractéristiques socioéconomiques. Les thèmes retenus sont entre autres: les caractéristiques démographiques, la santé, l'éducation, l'emploi, l'habitation et le logement, les opérations de transfert, les avoirs, les perceptions subjectives du niveau de vie, l'agriculture, et les dépenses des ménages. Les résultats de l'ECAM 4 permettent ainsi d'actualiser le profil de pauvreté et de fournir les données nécessaires pour le calcul des indicateurs et les analyses sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté.

C'est le lieu pour nous d'exprimer notre reconnaissance à tous les ménages et personnes physiques enquêtés qui ont bien voulu recevoir les équipes d'agents enquêteurs et accepter de fournir des réponses sincères à toutes les questions qui leur ont été posées.

La réalisation de l'ECAM 4 a bénéficié de la contribution financière du Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et l'INS, de celles de l'Union Européenne (UE) à travers le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques-Volet Statistique (PARFIP/SSN) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque Mondiale ont apporté un appui technique. Le dispositif mis en place au Ministère des Finances pour les décaissements de la contribution de l'Etat a permis de réduire les difficultés généralement rencontrées pour couvrir les dépenses, notamment celles liées à la collecte de données sur le terrain.

Il est également important de mentionner la contribution appréciable de plusieurs structures de l'administration centrale et déconcentrée dans la bonne conduite de cette opération auxquelles nous tenons à exprimer notre gratitude. Il s'agit surtout des Gouverneurs, des Préfets, des Sous-préfets, des Maires, des Forces de Défense et de Sécurité, et des autorités traditionnelles.

Le Directeur Général

Joseph TEDOU

Introduction

Le Gouvernement est engagé depuis 2010 dans la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), dont la première phase s'achèvera en 2020. Dans le document de la Vision, l'objectif est l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

La réalisation de la 4^{ème} Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4) en 2014 intervient sept ans après la troisième édition de 2007. Elle offre la possibilité au Gouvernement et à ses partenaires, sur la base de nombreux indicateurs de pauvreté et des conditions de vie élaborés, (i) d'actualiser la connaissance de la situation, (ii) de pouvoir apprécier le chemin parcouru, (iii) de réorienter éventuellement les politiques et les stratégies de manière à maintenir le pays sur le sentier d'une croissance économique toujours plus forte, inclusive, équitable et génératrice de nombreuses opportunités y compris les emplois décents, et (iv) le suivi/évaluation de la mise en œuvre du DSCE et des stratégies sectorielles et le suivi des progrès vers l'atteinte de certains Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le présent rapport est consacré à l'étude des tendances de la pauvreté entre 2007 et 2014 et au profil de pauvreté en 2014, avec un regard sur la période 2001-2007. L'analyse des tendances de la pauvreté sur la période 2007-2014 est importante en ce sens qu'elle offre une première évaluation globale de l'impact des politiques publiques des dernières années sur les conditions de vie des ménages. Cette analyse conduira notamment à mener d'autres travaux plus spécifiques afin de réorienter ces politiques et d'améliorer le ciblage des populations vulnérables.

Le rapport de synthèse des principaux résultats comprend cinq chapitres. Le premier présente brièvement le contexte économique et social de la période 2007 à 2014 en rappelant les objectifs ayant été retenus en matière de croissance et de réduction de la pauvreté. Le deuxième aborde les aspects méthodologiques de mesure de la pauvreté : la définition et le calcul de l'indicateur de bien-être, le seuil de pauvreté et les indicateurs de mesure de pauvreté. Le troisième analyse les tendances de la pauvreté et des inégalités entre 2001 et 2014. Le quatrième se focalise sur le profil de pauvreté monétaire en 2014, en s'attardant sur les principales caractéristiques et les dimensions spatiales de la pauvreté. Le cinquième est consacré à l'examen des déterminants microéconomiques de la pauvreté.

La conclusion de ce rapport ouvre sommairement quelques axes de réflexion sur les politiques à mener dans le cadre du DSCE et donne des indications sur le calendrier de publication du rapport principal d'analyse des résultats et des rapports thématiques.

Chapitre 1 : Contexte socioéconomique

Après la période 1996-2001 marquée par un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel de 4,6% en moyenne annuelle, la période 2001-2007 a été caractérisée par un recul de la croissance qui a oscillé autour de 3,6% par an. Cette décélération du rythme de la croissance a eu pour conséquence la stagnation du taux de pauvreté monétaire entre 2001 et 2007, alors qu'entre 1996 et 2001, ce taux avait chuté de près de 14 points de pourcentage.

Depuis 2008, le Cameroun subit, avec une certaine acuité, les contrecoups de la crise économique et financière mondiale qui se sont traduits par une détérioration des termes de l'échange de 18,1% en 2009, après une appréciation de 22% un an plus tôt. Cet effet, conjugué avec la baisse de la production pétrolière et l'insuffisance de l'offre de l'énergie, ont négativement affecté l'activité économique au Cameroun. En conséquence, entre 2008 et 2009, la croissance du PIB réel a connu un ralentissement, passant d'un taux de 2,9% à 1,9%, et le PIB réel par tête a reculé de 0,2%.

Dans le contexte ci-dessus décrit, les populations ont fait face à un renchérissement du coût de la vie. En effet, l'inflation qui était jusque-là maîtrisée autour de 2,3% en moyenne annuelle entre 2001 et 2007, s'est établie à 5,3% en 2008 consécutive à la flambée des cours mondiaux des produits alimentaires de grande consommation ayant un fort contenu en importation au Cameroun, notamment le riz, le blé, la farine de blé et le poisson congelé.

Concernant les produits pétroliers, l'indexation des prix à la pompe à celui du Brent (pétrole brut) sur le marché international en 2005 s'est traduite entre 2004 et 2006 par une hausse des prix du pétrole lampant de 46,5%, du gasoil de 31,8%, du super de 23,3% et du gaz domestique de 17,9%. Il y a lieu de rappeler que le mécanisme d'indexation a été mis en place par le Gouvernement, car la Société Nationale de Raffinage (SONARA) est fortement dépendante du Brent importé au prix du marché international. En conséquence, elle ne saurait vendre au-dessous de son prix de revient, à moins de bénéficier des subventions d'équilibre de l'Etat.

Il s'en est alors suivi des vives tensions sociales marquées en février 2008 par des émeutes, surtout dans les deux grandes métropoles de Douala et de Yaoundé. Suite à cette situation tendue, le Chef de l'Etat a pris les mesures suivantes pour atténuer la dégradation du pouvoir d'achat des populations :

- i) le blocage des prix des produits pétroliers à la pompe en versant une subvention à la SONARA pour compenser le manque à gagner induit par les variations des prix du Brent sur le marché international ;
- ii) la défiscalisation à l'importation de certains produits de première nécessité de grande consommation (riz, poisson, blé, farine de froment) ;
- iii) le relèvement du quota d'importation du ciment et de l'huile de palme afin de satisfaire la demande locale ;
- iv) la revalorisation de 15% de la rémunération mensuelle de base des personnels de l'Etat et le relèvement du taux de l'indemnité de non logement servie aux personnels civils et militaires de 20% du salaire de base contre 12% précédemment.

La persistance de la flambée des cours mondiaux du pétrole brut et de la charge sans cesse croissante de la subvention versée à la SONARA, ont amené l'Etat à effectuer en juillet 2014 un réajustement à la

hausse des prix des produits pétroliers à la pompe. Pour atténuer l'impact de cette mesure, les salaires des agents publics ont été revalorisés de 5% et le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de 28,1% en le portant à 36 270 FCFA.

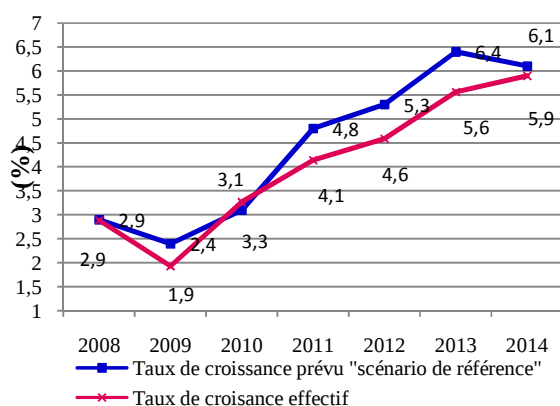
Dans sa vision de l'émergence dont le cap est fixé en 2035, le Gouvernement a substitué à sa stratégie de réduction de la pauvreté, celle de la croissance et de l'emploi, orientée vers l'accélération de la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Cette politique a permis, après la tendance à la baisse observée depuis 2007, d'obtenir en 2010 un taux de croissance de 3,3%. Sur la période 2011-2014, cette croissance s'est accélérée à un taux moyen de 5% par an grâce notamment à une meilleure offre d'énergie et au dynamisme des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) dont la réalisation des projets structurants.

1.1 Objectifs et réalisations en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté

En raison de la forte contribution de la croissance à la réduction de la pauvreté, le Cameroun s'est fixé pour objectif, dans le cadre de mise en œuvre de sa politique de développement déclinée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), de réaliser des taux de croissance de 5,5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020. Cette croissance, qui se veut inclusive, devrait permettre de ramener le taux de pauvreté monétaire à 28,7% à l'horizon 2020.

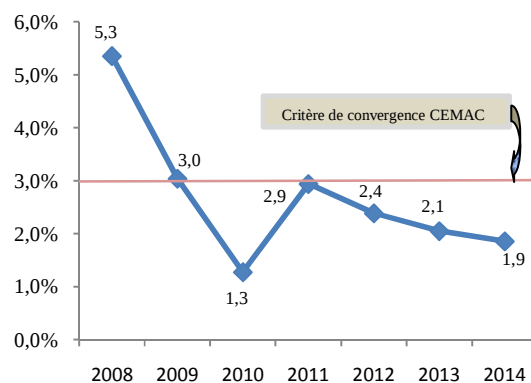
En termes de réalisation, le Cameroun a disposé d'un cadre macroéconomique stable sur la période 2009-2014. En effet, les prix à la consommation finale des ménages ont augmenté de 2,7% en moyenne par an sur la période 2008-2014 en deçà de 3%¹. Le taux de croissance réel du PIB a été de 4,0% en moyenne annuelle sur la même période. L'écart entre le taux de croissance du PIB et le taux moyen annuel d'accroissement démographique qui se situe à 2,6%, est de 1,4 point, moins que l'écart de 1,9 point projeté dans le DSCE, pour une réduction de la pauvreté monétaire à 28,7% à l'horizon 2020.

Graphique 1.1 : Evolution des taux de croissance réel estimé et réalisé (2008-2014)



Source: DSCE/MINEPAT, INS

Graphique 1.2 : Evolution de l'inflation entre 2008 et 2014



Source: INS

¹ Il s'agit du critère de convergence relatif à l'inflation dans le cadre de la surveillance multilatérale des pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).

Ainsi, l'écart relatif entre l'objectif de croissance du PIB et sa réalisation (voir Graphique 1.1) laisse entrevoir que l'objectif de parvenir à un taux de pauvreté monétaire de 28,7% en 2020 sera difficilement atteint bien qu'en 2014, ce taux soit proche de la prévision du DSCE.

1.2 Croissance et autres déterminants de réduction de la pauvreté

La croissance économique réalisée entre 2008 et 2014 est surtout tirée par le secteur tertiaire et notamment les télécommunications qui, malgré la baisse du taux de croissance par rapport à la période 2001-2007, continue de réaliser un taux de croissance supérieur à 9% en moyenne annuelle. Ainsi, la modification de la structure du PIB souhaitée au profit du secteur secondaire n'a pas eu lieu : le tertiaire reste dominant et contribue en moyenne à 46% par an à la formation du PIB.

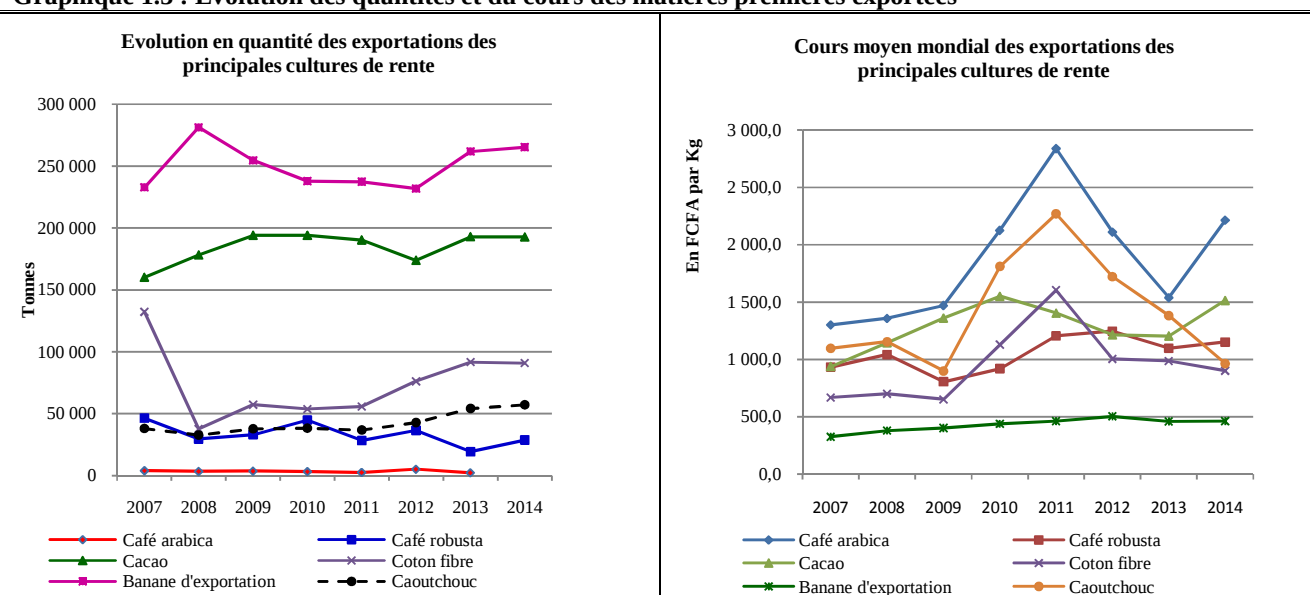
Après un ralentissement de la croissance économique en 2009 suite aux contre-performances des industries extractives et des industries agroalimentaires, le secteur secondaire a renoué avec une croissance significative en 2010. Ce secteur a affiché un taux de 1,6% en 2011 contre 0,5% l'année précédente. Outre la baisse de la production pétrolière (-7,3% en 2011 contre -12,6% en 2010), ce secteur a bénéficié de la bonne tenue des "*Bâtiments et travaux publics*" (+9,6%) et des "*Industries agro-alimentaires*" (+4,2%). Le secteur enregistre une croissance de 4,9% en 2012 et près de 5,7% en 2013 suite à l'embellie observée dans le sous-secteur des "*Bâtiments et Travaux Publics*" qui enregistrent une croissance de 12,9% en 2013 contre 6,7% en 2012. Cette évolution résulte des travaux de réhabilitation de la voirie urbaine de Buéa pour le cinquantenaire de la réunification en 2013, de l'accroissement des constructions civiles et de la poursuite des chantiers des projets structurants. La bonne tenue de l'activité dans la branche "*Energie, gaz et eau*" (+8,7%), consécutive à la mise en service de la centrale à gaz de Kribi et à la relance du programme thermique d'urgence d'une part et, l'amélioration de l'offre en eau suite à la réhabilitation des stations de pompage d'autre part, ont contribué à l'atteinte de ce résultat.

Concernant le secteur primaire, il représente 21,4% du produit intérieur brut sur la période 2008-2014. Avec un taux de croissance annuel de 4,2%, il contribue en moyenne pour 0,9 point par an à la croissance réelle sur la période. La part du sous-secteur agricole dans le produit intérieur brut du secteur primaire demeure élevée (75% environ). Son taux de croissance est de 3,7% en 2013, dont 3,9% pour l'agriculture vivrière et 6,9% pour les cultures d'exportation. Ce niveau de croissance de l'"Agriculture" reste très inférieur aux prévisions de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) mise en œuvre depuis 2006 et modifiée en 2008. En effet, en révisant les objectifs et les délais de la SDSR à travers l'implémentation d'un plan d'urgence de relance de la production agricole, le Gouvernement avait prévu de porter dès 2012 le taux de croissance moyen annuel de la production agricole à 12,0% pour couvrir entièrement les besoins domestiques, approvisionner au moins 3,0% du marché sous-régional et conquérir des parts sur le marché international.

En ce qui concerne les cultures de rente, les cours des principaux produits (café arabica, café robusta, cacao, coton fibre, caoutchouc) ont en moyenne doublé entre 2007 et 2011. Pour le cas spécifique du café, le Cameroun n'a pas beaucoup bénéficié de cette envolée des prix sur le marché international, les quantités exportées ayant baissé pour atteindre leurs niveaux le plus bas en 2013 (soit 19 280 tonnes exportées pour le robusta et 2 228 tonnes pour l'arabica). Du fait de l'entrée en production de nouvelles plantations de cacao créées dans les régions du Centre, du Sud-Ouest et du Sud, ainsi que d'un meilleur entretien des anciennes plantations, les quantités exportées de cacao ont été, entre 2008 et 2014, supérieures au niveau de 2007 avec un pic de 193 973 tonnes en 2009.

Quant au coton fibre, la cherté des prix des engrais observée en 2007 et 2008 a eu pour conséquences la réduction des quantités achetées et utilisées et, en même temps, la baisse des superficies cultivées au profit des spéculations vivrières jugées par les producteurs de coton, plus rémunératrices. Cette situation a contribué à faire baisser la production et les exportations de coton fibre au cours de ces années. Ainsi, les exportations ont atteint leur niveau le plus bas de 37 591 tonnes en 2008. Cependant, l'on a observé depuis 2009 un redressement de l'activité cotonnière qui a atteint un niveau des exportations de 91 532 tonnes en 2013. Cette reprise de l'activité cotonnière s'explique surtout par la remontée du cours mondial, le renforcement du fonds de stabilisation des prix d'achat aux producteurs, le soutien à l'approvisionnement en engrais et le renforcement des capacités des structures intermédiaires.

Graphique 1.3 : Evolution des quantités et du cours des matières premières exportées

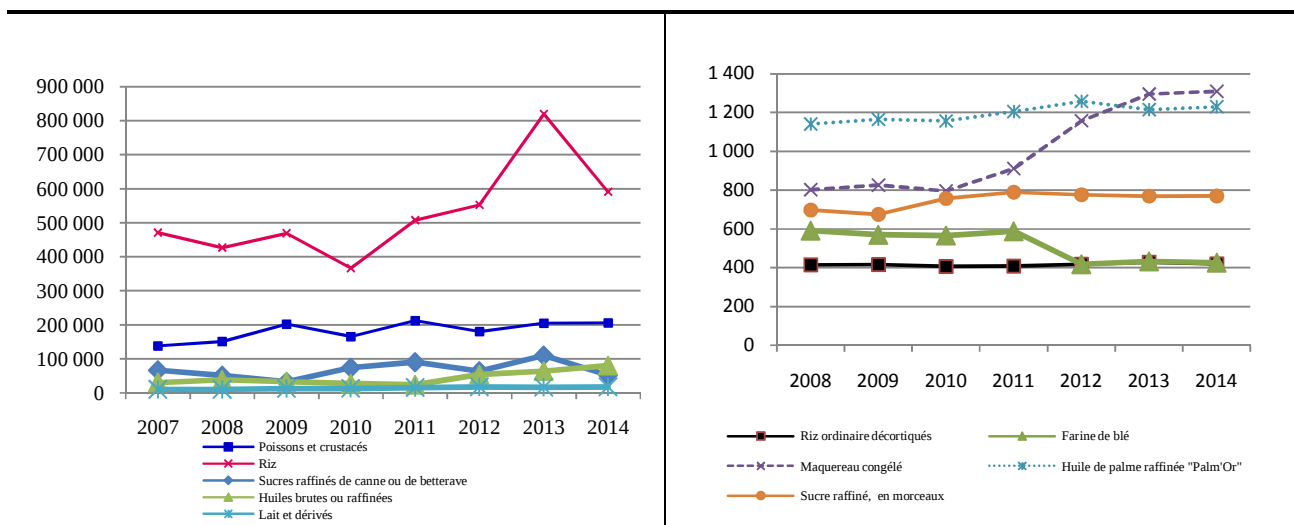


Source: INS, MINFI/DAE, WEO/FMI

Source: WEO/FMI

La demande nationale en produits de première nécessité est demeurée élevée entre 2007 et 2014. On observe un accroissement des importations d'huiles végétales brutes ou raffinées, de poisson congelé, de céréales, de sucre et de riz. S'agissant du riz, le volume des importations a augmenté en 2013 de 75% par rapport à 2007. Les coûts élevés des produits alimentaires importés n'ont pas toujours facilité leur acquisition par les ménages. En plus, les tensions inflationnistes survenues sur les produits vivriers depuis 2001 ont persisté jusqu'en 2009. Les prix des produits vivriers ont grimpé respectivement de 8,3% et 10,5% en 2008 et 2009, soit une hausse de près de 20% en deux ans. En somme, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 30% entre 2007 et 2014.

Graphique 1.4 : Evolution des importations et des prix à la consommation des denrées de première nécessité



Source: INS, Commerce extérieur

Source: INS, Indice des prix à la consommation

Concernant la situation de l'emploi, le niveau élevé du sous-emploi global reste préoccupant : 70,6% en 2010 et 75,8% en 2005. Le secteur informel, avec une faible productivité, occupe près de 90% des travailleurs en 2010. Pour faire face à cette situation, l'Etat a procédé en 2011 à un recrutement spécial de 25 000 jeunes diplômés, en plus des concours traditionnels de recrutement dans la Fonction Publique et dans les forces de défense et de la police. Cette action fait suite à celles menées en 2008, notamment le recrutement de plus de 5 500 instituteurs et la contractualisation de près de 9 500 personnels temporaires dans les différents départements ministériels.

Dans la même optique, plusieurs projets structurants sont mis en œuvre dans le but de relever le sentier de la croissance, de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Parmi les principales réalisations enfin 2014 au titre du développement des infrastructures, l'on peut citer : la pose de 3200 km de fibre optique ; l'installation d'une capacité de production énergétique additionnelle de 100 mégawatts (MW) au titre du Programme Thermique d'Urgence ; la mise en service en mars 2013 de la centrale à Gaz de Kribi pour une capacité de production de 216 MW ; le bitumage de l'axe Yaoundé-Bertoua sur le corridor Yaoundé-Ndjamena ; l'achèvement du bitumage de l'axe Garoua-Boulai-Ngaoundéré sur le même corridor ; l'achèvement des travaux de bitumage de la route Numba-Bachuo-Akagbé sur le corridor Bamenda-Enugu ; l'achèvement de la route Obala-Nkolessong et les constructions des pénétrantes Ouest et Est de Yaoundé.

Parmi les projets en cours d'exécution, l'on peut relever, entre autres, le Port en eau profonde de Kribi dont la phase 1 s'est achevée en fin 2014, le Barrage réservoir de Lom-Pangar, le Barrage hydroélectrique de Memve'ele, le Barrage de Mekin, le Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala et Yaoundé-Nsimalen, le Projet de construction du deuxième Pont sur le Wouri à Douala, le projet de construction de logements sociaux dans les grandes villes du pays et les projets de construction des pénétrantes Ouest et Est de Douala.

En résumé, certains éléments du cadre macroéconomique ont été déterminants à la réduction de la pauvreté, car ils ont permis l'amélioration des revenus des populations et, par conséquent, de leurs conditions de vie au cours de la période 2007-2014. Il s'agit notamment de la reprise de la croissance depuis 2010, de la création d'emplois dans les secteurs modernes par les recrutements dans la fonction

publique, du relèvement des salaires des agents de l'Etat et du SMIG conjugué à la maîtrise de l'inflation, du démarrage effectif de certains projets structurants. A contrario, les effets de la crise économique mondiale de 2008 restent perceptibles à travers le ralentissement des investissements directs étrangers. Aussi, des facteurs de risque sont à relever parmi lesquels le niveau élevé des prix des produits alimentaires de grande consommation et le climat d'insécurité dans les régions frontalières de l'Est et du septentrion depuis 2013. Ce climat n'est pas propice à l'investissement privé qui aurait permis la création de nouveaux emplois dans le secteur moderne de l'économie.

Tableau 1.1 : Evolution des principaux indicateurs économiques

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel (%)	4,5	3,3	2,9	1,9	3,3	4,1	4,6	5,6	5,9
Taux de croissance démographique (%)	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA courants)	442,8	537,6	561,4	581,0	602,9	630,7	662,9	698,4	738,4
Consommation finale des ménages nominale par tête (en milliers de FCFA courants)	313,3	393,6	421,4	437,0	452,2	478,6	510,3	538,9	567,6
Déflateur du PIB (base 100=2000)	102,2	115,8	120,1	124,5	127,8	131,6	135,5	138,7	142,1
PIB réel par tête (en milliers de FCFA constants, base 100=2000)	433,4	464,1	467,6	466,7	471,8	479,4	489,2	503,3	519,6
Taux de croissance du PIB réel par tête (%)	1,6	0,2	0,7	-0,2	1,1	1,6	2,0	2,9	3,2
Inflation en moyenne annuelle (%)	4,4	1,1	5,3	3,0	1,3	2,9	2,4	2,1	1,9
Variation des prix des produits alimentaires (%)	7,0	1,6	9,1	5,8	1,2	4,8	3,4	3,3	0,8
Variation des prix des produits non alimentaires (%)	2,1	0,8	2,1	0,2	1,7	1,5	1,9	1,5	2,4
Variation des prix de l'électricité (%)	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	3,9	-0,8
Variation des prix des transports (%)	3,4	2,3	0,4	-0,7	0,9	0,3	2,3	1,9	7,7
Variation des prix des produits pétroliers (%)	0,9	0,5	1,7	-4,2	-0,1	-0,5	0,4	0,4	4,2
Recettes budgétaires en % du PIB	17,7	19,1	20,3	16,7	15,9	17,4	17,1	17,6	16,1
Dépenses totales en % du PIB	16,9	15,6	18,9	17,5	17,2	19,2	18,3	21,9	19,6
Solde global hors don en % du PIB, base ordonnancements	1,3	3,4	1,8	-0,8	-1,2	-2,2	-1,6	-4,3	-3,6

Source: INS, MINFI/DAE, BUCREP/RGPH3

Tableau 1.2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel (en %)

Taux de croissance	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Secteur primaire</i>	3,7	5,9	5,2	2,9	6,0	3,1	2,7	3,7	4,7
Agriculture	3,7	4,5	6,2	5,0	4,1	3,2	3,1	4,2	4,1
Elevage	8,6	4,9	2,8	0,1	2,7	4,2	2,6	4,8	5,7
Exploitation forestière	-9,3	26,9	2,5	-10,6	32,8	2,1	-0,2	-1,8	9,9
Pêche	12,7	2,0	2,6	1,3	3,4	1,9	1,8	2,8	2,7
<i>Secteur secondaire</i>	1,0	-1,4	1,2	-2,5	0,5	1,6	4,9	5,7	6,8
Industries extractives	-3,9	-7,7	-1,8	-13,1	-12,0	-6,7	3,7	8,7	13,7
Industries manufacturières	3,4	0,5	3,5	-1,0	2,8	2,3	5,1	3,6	4,2
Energie, gaz, eau	1,2	4,5	5,6	-0,6	3,9	3,6	-0,1	8,7	10,6
BTP	3,9	0,5	-8,3	12,5	9,1	9,6	6,7	12,9	10,9
<i>Secteur tertiaire</i>	9,5	4,7	1,8	3,5	4,0	5,9	5,4	6,4	5,3
Commerce	13,8	0,8	-0,3	-0,6	1,8	5,2	5,6	6,0	5,5
Services de réparation	5,1	0,8	9,3	5,1	0,9	5,9	2,8	2,8	2,2
Hôtels et restaurants	7,7	11,0	4,4	3,2	2,3	3,4	4,1	3,8	3,8
Transports	9,5	1,7	1,1	5,4	5,4	8,3	6,5	8,5	3,4
Postes et télécommunications	0,3	17,2	15,2	9,2	5,1	8,1	9,3	7,4	8,9
Autres services privés	3,6	7,7	0,6	6,3	7,0	5,0	3,7	5,4	5,3
Administration	6,4	5,5	4,2	3,8	3,5	4,3	6,1	6,5	5,2
PIB au coût des facteurs	4,7	3,3	2,6	1,7	3,5	3,9	4,7	5,4	5,7
Impôts sur les biens et services	1,8	2,9	6,0	4,9	0,4	6,7	3,7	7,4	8,8
PIB au prix du marché	4,5	3,3	2,9	1,9	3,3	4,1	4,6	5,6	5,9

Source: INS/Comptes nationaux 2014

Chapitre 2 : Synthèse méthodologique

L'objectif principal des ECAM est de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de la pauvreté monétaire. Elles permettent aussi de fournir des informations pertinentes sur certaines autres formes de pauvreté : conditions et cadre de vie, appréciation des ménages de leur situation (pauvreté subjective), etc. Ces enquêtes sont proches quant à la nature des informations collectées. Il s'agit notamment des caractéristiques sociodémographiques (composition du ménage, santé, éducation et emploi des membres du ménage), des caractéristiques du logement, de l'accès aux infrastructures de base, de l'activité économique et du revenu, de la perception de la pauvreté et de la consommation des ménages.

Le suivi de l'évolution spatio-temporelle de la pauvreté avec les enquêtes camerounaises auprès des ménages nécessite d'avoir, des méthodologies de tirage de l'échantillon et de collecte de données comparables afin de pouvoir comparer plus aisément les indicateurs calculés aux niveaux national et régional.

2.1 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

Cette section présente la méthodologie d'échantillonnage et de collecte de données de l'ECAM 4. Il convient de signaler que ces méthodologies sont similaires à celles des ECAM 2 et 3.

2.1.1 Méthodologie de tirage de l'échantillon

L'échantillon de l'ECAM 4 est constitué de 12 847 ménages tirés suivant un plan de sondage aléatoire stratifié à deux degrés. Les strates ont été obtenues en combinant les 12 régions d'enquête avec le lieu de résidence (urbain, semi urbain, rural)². Au total, 32 strates d'enquête ont été constituées dont 12 urbaines (Yaoundé, Douala, et la strate urbaine de chacune des 10 régions du pays), 10 strates semi-urbaines et 10 strates rurales à raison d'une strate par région. Au premier degré, les Zones de Dénombrement (ZD) sont tirées indépendamment dans chaque strate avec une probabilité proportionnelle à leur taille en nombre de ménages. Au total, 1 024 ZD sont tirées dont 639 dans les strates urbaines, 99 dans les strates semi-urbaines et 286 dans les strates rurales.

Au second degré, dans chacune des ZD tirées au premier degré, un échantillon de ménages est sélectionné par la procédure de tirage systématique à probabilité égale, à partir des listes de ménages établies au moment du dénombrement. Le nombre de ménages échantillonnés par ZD est de 10 à Douala et Yaoundé, 12 dans les autres strates urbaines et, 15 dans les strates semi-urbaines et rurales.

Tout comme pour l'ECAM 3, la base de sondage utilisée pour l'ECAM 4 est de type aréolaire, issue des travaux du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 3) effectué en 2005 par le Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population (BUCREP). Chaque ZD a une carte indiquant ses limites. Une mise à jour de cette base a été préalablement effectuée en identifiant les zones ayant connu potentiellement une forte croissance de la construction résidentielle ou celle de la population (plus particulièrement dans les grandes villes). La base du RGPH qui contenait environ 17 500 ZD est passée à 18 021 ZD après actualisation.

Pour les besoins de l'analyse, le milieu urbain est constitué des strates urbaines et le milieu rural est constitué des strates semi-urbaines et rurales.

² Dans ce cadre, l'urbain est constitué des villes de 50 000 habitants ou plus; le semi-urbain, des villes de 10 000 à moins de 50 000 habitants, et le rural, des agglomérations de moins de 10 000 habitants.

2.1.2 Méthodologie de collecte de données

La collecte de données s'est faite suivant les principes édictés dans le document de méthodologie générale de l'ECAM 4. Elle comprenait deux volets : un volet ménage réalisé auprès des ménages échantillonnés et un volet prix réalisé auprès des points de vente des produits de consommation des ménages. La collecte de données s'est déroulée pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2014. Elle a effectivement mobilisé 29 superviseurs, 109 contrôleurs et 431 agents enquêteurs. L'ECAM 4 a eu la particularité d'avoir utilisé la méthode de la collecte électronique des données sur le terrain encore appelée "Computer Assisted Personal Interviewing" (CAPI), contrairement aux éditions antérieures où la collecte de données se faisait avec la méthode "Paper And Pencil Interviewing" (PAPI) pour le volet ménage. Le recours à cette approche visait, au-delà de l'amélioration de la qualité des données, la réduction des délais de production des premiers résultats de l'enquête.

2.2 Méthodologie de mesure de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté monétaire nécessite de disposer de trois éléments : un indicateur mesure du bien-être du ménage (par exemple un agrégat de consommation ou de revenu), un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre, et des indicateurs de mesure de la pauvreté. La méthodologie de mesure de la pauvreté retenue est celle de l'approche par les coûts des besoins essentiels. Pour être cohérent dans les comparaisons de pauvreté dans le temps, les choix techniques effectués dans l'élaboration de l'indicateur de bien-être et du seuil de pauvreté doivent être similaires entre les différentes enquêtes.

2.2.1 Indicateur de bien-être

L'indicateur de bien-être est une mesure cardinale (c'est-à-dire un nombre réel) qui permet d'attribuer à un ménage un certain niveau de bien-être. Dans le cas présent, il s'agit d'un agrégat de consommation³ annuelle des ménages par équivalent-adulte, construit en trois étapes. D'abord, on calcule un agrégat de consommation au niveau du ménage. Ensuite, pour tenir compte des différences dans la composition des ménages, on le normalise en le divisant par le nombre d'équivalent-adultes du ménage. Enfin, on procède à une dernière normalisation en le divisant par un déflateur spatial qui prend en compte les différences du coût de la vie entre les régions, provenant de diverses sources d'approvisionnement, de coûts de transport et autres coûts de transaction.

Les données servant à l'analyse sont issues des trois dernières enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM) réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2001, 2007 et 2014. Les fichiers d'analyse ont porté respectivement sur 10 992, 11 391 et 10 303 ménages.

L'échantillon définitif de 2014 servant à l'analyse comprend 10 303 ménages. La différence entre l'échantillon de départ et l'échantillon définitif provient de non-réponses pendant la phase de collecte, et de la suppression de certains ménages des fichiers d'analyse en raison de la qualité des questionnaires (par exemple des ménages à consommation alimentaire nulle ont été supprimés comme il est précisé dans les paragraphes suivants). Malgré le taux relativement élevé de non-réponses, il n'y a pas de biais d'échantillonnage.

³On peut aussi utiliser un agrégat de revenu comme indicateur de bien-être. Pour les avantages et les inconvénients de l'un ou de l'autre, voir Deaton A. (2002).

Afin que les comparaisons soient robustes, l'agrégat de consommation (indicateur de bien-être) des ménages est construit pour être le plus proche possible de celui de 2001, pris comme référence. La seule différence réside en une légère amélioration du traitement des biens durables⁴. L'agrégat de consommation comprend les dépenses alimentaires (y compris les repas pris à l'extérieur du ménage), la consommation alimentaire non monétaire résultant de l'autoconsommation et des dons, la valeur d'acquisition des biens non durables et des services, une estimation de la valeur d'usage des biens durables et la valeur imputée du logement pour les ménages propriétaires ou logés gratuitement par un tiers. La règle générale est d'utiliser les dépenses et acquisitions quotidiennes relevées pendant 10 jours en milieu rural et 15 jours⁵ en milieux urbain et semi-urbain pour estimer la consommation alimentaire, et les dépenses et acquisitions rétrospectives sur 3, 6 ou 12 mois⁶ selon le cas pour le calcul de la consommation non alimentaire. Cette règle générale a néanmoins subi quelques aménagements.

L'estimation de la consommation alimentaire annuelle prend en compte les achats, l'autoconsommation et les cadeaux reçus. Elle est faite à partir des informations sur les dépenses quotidiennes en ramenant la consommation observée sur 15 ou 10 jours à l'année. Cependant, tout comme en 2001 et 2007, deux corrections ont été faites pour améliorer cette estimation en 2014. Sur l'autoconsommation de chaque produit alimentaire et pour un ménage donné, on a retenu le maximum entre le montant déclaré dans le relevé quotidien de la consommation (section 14), et celui de la partie du questionnaire sur l'agriculture et les autres activités du monde rural (section 12). Pour les achats de produits alimentaires, il est arrivé qu'il y ait des déclarations nulles dans le relevé quotidien alors que le ménage avait déclaré avoir constitué des stocks; dans ce cas, la valeur nulle a été remplacée par la valeur des stocks de ces produits.

L'estimation de la consommation annuelle en biens non durables et services est faite à l'aide des dépenses et acquisitions rétrospectives en multipliant la consommation observée par la fréquence d'observation⁷. Quelques corrections ont été faites, notamment sur la consommation d'électricité et d'eau courante. En effet, 4,1% de ménages de l'échantillon ont déclaré être connectés au réseau ENEO et n'ont pourtant pas déclaré une dépense d'électricité. Pour corriger cette sous déclaration de la dépense de consommation d'électricité, un montant de dépense leur a été imputé à partir d'un modèle hédonique de consommation d'électricité. De même, 3,4% de ménages de l'échantillon sont dans cette situation par rapport à l'eau courante et la même procédure leur a été appliquée.

Pour ce qui est des biens durables, ceux acquis en 2014 (biens électroménagers, meubles et de transport) sont exclus du calcul de l'agrégat de consommation. Une valeur d'usage⁸ a été estimée à partir du stock de biens recensés dans les ménages, de leur valeur d'acquisition et de leur valeur au coût de remplacement (la technique du calcul de la valeur d'usage est présentée en détail dans le document méthodologique). Enfin, un loyer fictif a été imputé aux ménages propriétaires de leur maison (propriétaires et en location vente), aux ménages logés gratuitement et à ceux qui sont locataires et qui auraient omis de déclarer le loyer payé⁹. Ce loyer imputé a été calculé à partir d'une régression linéaire sur les ménages en location avec comme variable dépendante le montant du loyer et comme variables

⁴ Pour plus de détails sur la construction de l'agrégat de bien-être, voir INS (2001), Méthodologie d'analyse de l'ECAM 2.

⁵ Voir section 14 du questionnaire sur les dépenses et acquisitions quotidiennes.

⁶ Voir la section 13 du questionnaire sur les dépenses et acquisitions rétrospectives.

⁷ Cette fréquence est 4, 2, ou 1 selon que la période de rétrospection considérée est 3, 6 ou 12 mois.

⁸ Equivalent du montant de l'amortissement annuel du bien assimilé à la consommation.

⁹ L'idée ici est de considérer que contrairement aux biens non durables, le ménage ne consomme pas le bien durable ; mais il consomme le service qu'il en tire. Ce service est la valeur d'usage. Il en est de même du logement qui est un investissement pour le ménage propriétaire. Ce dernier consomme le service de logement estimé par le loyer imputé.

indépendantes les caractéristiques du logement et les variables dichotomiques de la région d'enquête et du milieu de résidence.

Après ces travaux, des dépenses de consommation anormalement basses ou élevées ont été corrigées dans toutes les régions d'enquête et deux ménages ayant une consommation atypique (trop faible) ont été supprimés de l'analyse.

L'indicateur de bien-être, calculé au niveau du ménage est ensuite normalisé comme dans les deux précédentes opérations de l'ECAM en le divisant par le nombre d'équivalent adultes du ménage (Tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Echelles d'équivalence utilisées en 2001, 2007 et 2014

	Homme	Femme
Moins d'un an	0,255	0,255
1 à 3 ans	0,450	0,450
4 à 6 ans	0,620	0,620
7 à 10 ans	0,690	0,690
11 à 14 ans	0,860	0,760
15 à 18 ans	1,030	0,760
19 à 25 ans	1,000	0,760
26 à 50 ans	1,000	0,760
51 ans ou+	0,790	0,760

Source: RDA 10th edition; National Academy Press, 1989; Washington D.C

La dernière normalisation a consisté à diviser l'agrégat par un déflateur spatial du coût de la vie. Depuis 2001, les déflateurs sont calculés pour chacune des 12 régions d'enquête (Yaoundé, Douala et les 10 régions d'enquête), la région de base étant Yaoundé.

La ville de Douala et les régions d'enquête du Centre (sans Yaoundé), de l'Extrême-Nord, du Littoral (sans Douala), du Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest dont le déflateur de 2014 est supérieur à celui de 2007 sont celles où les prix ont augmenté en moyenne beaucoup plus vite qu'à Yaoundé (Tableau 2.2). Dans les autres régions d'enquête, la progression a été moins rapide.

Tableau 2.2 : Déflateurs en 2001, 2007 et 2014

	2001	2007	2014
Douala	1,012	1,020	1,044
Yaoundé	1,000	1,000	1,000
Adamaoua	0,982	0,962	0,936
Centre (sans Yaoundé)	0,909	0,965	0,990
Est	0,914	0,902	0,871
Extrême-Nord	0,787	0,808	0,963
Littoral (sans Douala)	0,862	0,964	0,984
Nord	0,826	0,824	0,994
Nord-Ouest	0,813	0,853	1,000
Ouest	0,841	0,846	0,880
Sud	0,939	0,928	1,020
Sud-Ouest	0,855	0,943	0,984

Sources: ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

2.2.2 Seuil de pauvreté

Après la construction de l'indicateur de bien-être, la prochaine étape consiste en la détermination du seuil de pauvreté monétaire. Par définition, le seuil est un niveau de l'indicateur de bien-être qui conduit à déterminer si un ménage est pauvre (dans le cas où son indicateur de bien-être est inférieur au seuil) ou non-pauvre (dans le cas contraire). Ce seuil est conçu de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins vitaux minima (alimentaires et non alimentaires).

Depuis 2001, la méthode du coût des besoins de base est utilisée pour construire le seuil absolu de pauvreté. Cette méthode consiste à déterminer dans un premier temps un seuil de pauvreté alimentaire et à y ajouter ensuite un montant correspondant aux besoins de base non alimentaires.

Le seuil de pauvreté alimentaire est calculé à partir du coût de la consommation d'un certain nombre de Kilocalories qui permet à une personne de subsister. Les normes utilisées varient de 1800 à 3000 Kilocalories par adulte et par jour. Depuis 2001, il a été retenu d'utiliser 2900 Kilocalories par équivalent-adulte.

En 2014, un panier constitué de 46 produits les plus consommés par les ménages et représentant près de 70% de la consommation alimentaire a été retenu. La valorisation de ce panier aux prix de Yaoundé, la capitale (région de base), a permis de déterminer le seuil de pauvreté alimentaire (Z_a). La nécessité de disposer des quantités correspondantes aux différentes dépenses impose que l'on dispose des prix moyens nationaux pour chaque produit. Ces prix nationaux ont été calculés à partir des différents prix régionaux issus du volet prix de l'ECAM 4.

Pour obtenir le seuil de pauvreté alimentaire, il faut valoriser les quantités de ce panier de bien aux prix de Yaoundé, la capitale (région de base). Pour ce faire, les dépenses totales du pays sont divisées par les prix moyens nationaux (ces prix ont été relevés dans un échantillon de points de vente dans toutes les régions du pays parallèlement à la collecte de données de l'enquête principale). Les quantités ainsi obtenues sont alors valorisées aux prix de Yaoundé, ce qui a permis de déterminer le seuil de pauvreté alimentaire (Z_a).

Pour le seuil non alimentaire (Z_{na}), il n'existe pas de norme. Il a été considéré en 2014 comme seuil non alimentaire, la moyenne de la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation totale par équivalent-adulte est tout juste égale au seuil alimentaire de pauvreté (Ravallion, 1996). Pour assurer une taille importante et une répartition équitable des ménages dans le sous-échantillon devant servir au calcul du seuil non alimentaire, le sous-échantillon a été constitué en prenant 10% des ménages se trouvant au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire et 10% des ménages se trouvant au-dessus du seuil alimentaire.

Il faut rappeler qu'en 2007, l'on a valorisé le seuil de pauvreté non alimentaire de 2001 par les prix des biens non alimentaires de 2007. En 2001, il avait été estimé indirectement en utilisant les résultats d'une régression linéaire.

Le seuil de pauvreté (Z), somme du seuil de pauvreté alimentaire et du seuil non alimentaire, est ainsi formulée :

$$Z = Z_a + Z_{na}$$

Le seuil de pauvreté en 2014 est de 339 715 FCFA par équivalent adulte et par an contre 269 443 FCFA en 2007 et 232 547 FCFA en 2001, soit un accroissement en valeur nominale de 15,9% entre 2001 et 2007, puis de 26,1% entre 2007 et 2014. Cette dernière variation est cohérente avec le taux d'inflation de la période qui est de 20,4%.

2.2.3 Mesures de pauvreté

Après avoir défini un agrégat de bien-être et construit un seuil de pauvreté monétaire, il reste à déterminer des indicateurs de mesure de la pauvreté. A cet effet, trois indicateurs sont utilisés dans cette étude pour mesurer la pauvreté. Il s'agit de l'incidence ou taux de pauvreté (notée P_0), de la profondeur de la pauvreté (notée P_1) et de la sévérité de la pauvreté (notée P_2). Ces indicateurs font partie d'une classe dénommée P_α (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) dont la forme générale est :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha 1_{(Y_i < Z)} \text{ où :}$$

- n désigne le nombre total de personnes de la population ;
- Z est le seuil de pauvreté monétaire ;
- Y_i la consommation annuelle (par équivalent adulte) de l'individu numéro i de la population ;
- 1 est la fonction indicatrice qui vaut 1 si la condition indiquée dans la parenthèse est remplie (autrement dit si l'individu vit avec un niveau de consommation au-dessous du seuil de pauvreté) et 0 sinon.

L'incidence (ou le taux) de pauvreté est le rapport du nombre d'individus pauvres à l'effectif total de la population. C'est dire que s'il y a n personnes dans la population et que q d'entre elles sont pauvres, c'est-à-dire qu'elles ont un niveau de consommation annuelle Y_i par équivalent adulte inférieur au seuil de pauvreté Z (donc, si $Y_i < Z$ pour q individus), le taux de pauvreté est $P_0 = q/n$. Cependant, cet indicateur présente certaines limites. En particulier, il n'informe pas sur la situation réelle des pauvres, tous étant placés au même niveau, quel que soit leur degré de pauvreté. Par exemple, si une personne pauvre devient plus pauvre après un choc conjoncturel, P_0 ne change pas. Pour apprécier les situations particulières, on utilise également la profondeur de la pauvreté (P_1). Cet indicateur est égal à la moyenne des écarts entre le seuil de pauvreté et le niveau de consommation des pauvres, en pourcentage du seuil de pauvreté. On calcule aussi la sévérité de la pauvreté (P_2), indicateur qui affecte un poids encore plus important aux plus pauvres.

Chapitre 3 : Tendances de la pauvreté monétaire, croissance et inégalités

Ce chapitre utilise les données des ECAM de 2001, 2007 et 2014. Ces trois opérations statistiques utilisent des méthodologies, concepts et définitions similaires, ce qui permet des comparaisons robustes. De même, la couverture de chacune de ces enquêtes a été nationale et l'échantillon est représentatif au niveau de chaque région du pays et des métropoles de Douala et Yaoundé. Ces enquêtes ont été conçues pour collecter les informations riches et variées pour l'analyse de la pauvreté, notamment les caractéristiques sociodémographiques du ménage, l'état de santé, le niveau d'instruction et la situation d'activité de ses membres, les caractéristiques physiques du logement, l'accès aux infrastructures de base, les revenus et la consommation du ménage.

3.1 Tendances de la pauvreté monétaire de 2001 à 2014

Les tendances de la pauvreté sont étudiées à travers l'évolution du seuil et de certains indices spécifiques de pauvreté, et du nombre de pauvres.

3.1.1 Evolution du seuil de pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage pauvre. Un ménage est dit pauvre si sa consommation annuelle par équivalent-adulte¹⁰ est inférieure au seuil de pauvreté. Le seuil a été évalué à 232 547 FCFA en 2001, 269 443 FCFA en 2007 et 339 715 FCFA en 2014, correspondant respectivement à 637 FCFA, 738 FCFA et 931 FCFA par équivalent-adulte et par jour.

Cette évolution du seuil de pauvreté de 15,9% entre 2001 et 2007, et de 26,1% entre 2007 et 2014 est tributaire principalement de l'inflation enregistrée au cours de ces périodes respectives¹¹ et aux changements dans les habitudes de consommation.

3.1.2 Evolution des indices de pauvreté monétaire

Entre 2001 et 2014, l'incidence de pauvreté est en baisse. Le pourcentage des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté est passé de 40,2% en 2001 à 39,9% en 2007, pour atteindre 37,5% en 2014. Si le niveau de pauvreté est constant entre 2001 et 2007, une baisse semble amorcée sur la période 2007 à 2014, avec une diminution du taux de pauvreté de 2,4 points. Les tendances de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté révèlent une situation plus nuancée. Ces deux indicateurs sont stables entre 2001 et 2007, et en hausse entre 2007 et 2014.

S'agissant de la profondeur, malgré le recul du pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté en 2014, l'écart entre le niveau de vie (mesurée par la consommation annuelle par équivalent-adulte) des pauvres et le seuil est plus grand qu'en 2007. En d'autres termes, le niveau de consommation des pauvres en 2014, est encore plus éloigné du seuil de pauvreté qu'en 2007 et 2001. Afin d'avoir une meilleure idée de ce gap, il est intéressant de le traduire en valeur monétaire. Selon les résultats des trois enquêtes, le montant annuel moyen qu'il fallait transférer à un pauvre pour le sortir de la pauvreté s'élevait à 74 002 FCFA en 2001, 83 161 FCFA en 2007 et 130 275 FCFA en 2014. La variation de ce montant entre 2007 et 2014 est de 57% ; soit 2,8 fois plus que l'inflation sur la période.

¹⁰ Le nombre d'équivalent-adulte dans un ménage est la conversion de l'effectif du ménage en adulte-équivalent en termes de consommation, en prenant en compte les besoins spécifiques du fait du sexe et de l'âge de chacun des membres du ménage (voir tableau 2.1).

¹¹ Le taux d'inflation est globalement estimé à 12,3% de 2001 à 2007 et à 20,4% de 2007 à 2014.

Concernant la sévérité, son évolution (de 5,0% en 2007 à 7,2 en 2014) indique une aggravation des inégalités entre les pauvres.

Un autre indicateur d'analyse de la pauvreté est le nombre de pauvres. En effet, l'objectif des politiques de lutte contre la pauvreté n'est pas simplement la baisse du taux de pauvreté, mais aussi de réduire l'effectif des pauvres. Ce nombre est de 8,1 millions en 2014, soit une hausse de 1,9 million par rapport à 2001. Cette augmentation résulterait d'une combinaison d'une forte croissance démographique estimée à 2,6% par an et d'un modeste recul de l'incidence de la pauvreté.

L'accroissement du nombre de pauvres conjugué à la hausse de la profondeur de la pauvreté a naturellement pour conséquence une plus forte mobilisation des ressources pour lutter contre la pauvreté.

En 2014, on évalue à 775,3 milliards de FCFA le montant de ressources à transférer aux individus pauvres pour les faire sortir de la pauvreté, soit 23,4% du budget de l'Etat pour l'année 2014.

Tableau 3.1 : Tendances des indicateurs de pauvreté monétaire de 2001 à 2014

	2001			2007			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Incidence (%)	17,9	52,1	40,2	12,2	55,0	39,9	8,9	56,8	37,5
Profondeur (%)	4,3	17,3	12,8	2,8	17,5	12,3	1,8	22,9	14,4
Sévérité (%)	1,6	7,7	5,6	1,0	7,2	5,0	0,6	11,7	7,2
% de la population	34,8	65,2	100,0	35,3	64,7	100,0	40,3	59,7	100,0
% des pauvres	15,5	84,5	100,0	10,8	89,2	100,0	9,6	90,4	100,0
N ^{bre} de pauvres	962 415	5 254 644	6 217 059	768 339	6 362 562	7 130 901	778 748	7 310 128	8 088 876

Sources: ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

Les comparaisons de la pauvreté sont généralement faites en formulant un certain nombre d'hypothèses sur la construction des seuils de pauvreté. Afin de procéder à des comparaisons plus robustes, on peut alléger ces hypothèses et s'affranchir des seuils de pauvreté, les résultats sont alors valides quel que soit le seuil de pauvreté retenu. Cette technique (*Cf encadré*), appelée dominance du premier ordre, utilise des graphiques.

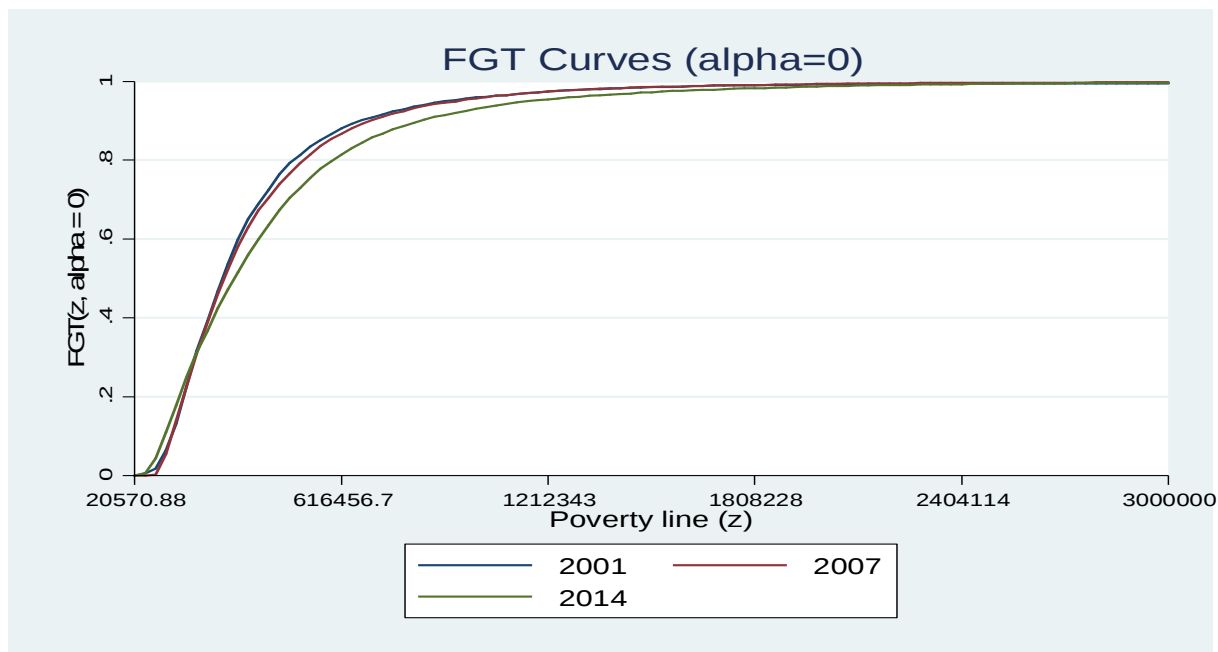
Les courbes de dominance du premier ordre

Ce sont des courbes construites à partir des fonctions cumulatives de distribution de la consommation annuelle par équivalent-adulte. En abscisse, on a le niveau de bien-être du ménage mesuré par la consommation annuelle par équivalent-adulte, et en ordonnée, le pourcentage de personnes qui vivent au-dessous de ce niveau de bien-être. Par construction, si une des courbes est toujours au-dessous d'une autre, celle qui est au-dessous a le plus bas niveau de pauvreté ; on dit qu'elle domine la courbe (ou les courbes) qui sont au-dessus d'elle. Dans le cas où les courbes ont un ou plusieurs points d'intersection, il n'y a pas de dominance et on ne peut pas affirmer de manière définitive qu'il y a des changements notables en matière de pauvreté.

L'application de cette technique aux ECAM de 2001, 2007 et 2014 met en évidence l'inertie de la pauvreté qui résiste à reculer au Cameroun depuis 2001. En effet, les trois courbes ont plusieurs points d'intersection, et un recul de la pauvreté dépendrait du niveau où se situe le seuil. Si par exemple on situe un seuil de pauvreté relatif de manière à avoir 30% de pauvres en 2007, alors le niveau de pauvreté en 2014 est supérieure à celui de 2007 ; alors qu'au-delà c'est le contraire qui est observé. En réalité, cela traduit le fait que pour les ménages les plus pauvres, le niveau de vie en 2014 est inférieur à

celui de 2007. Cela rejoint le résultat précédent de l'aggravation de la profondeur de la pauvreté, avec le niveau de vie de certaines populations pauvres qui s'est plutôt détérioré, malgré le recul de l'incidence de la pauvreté.

Graphique 3.1 : Courbes cumulatives de la distribution de la consommation par tête, en FCFA de 2001, 2007 et 2014



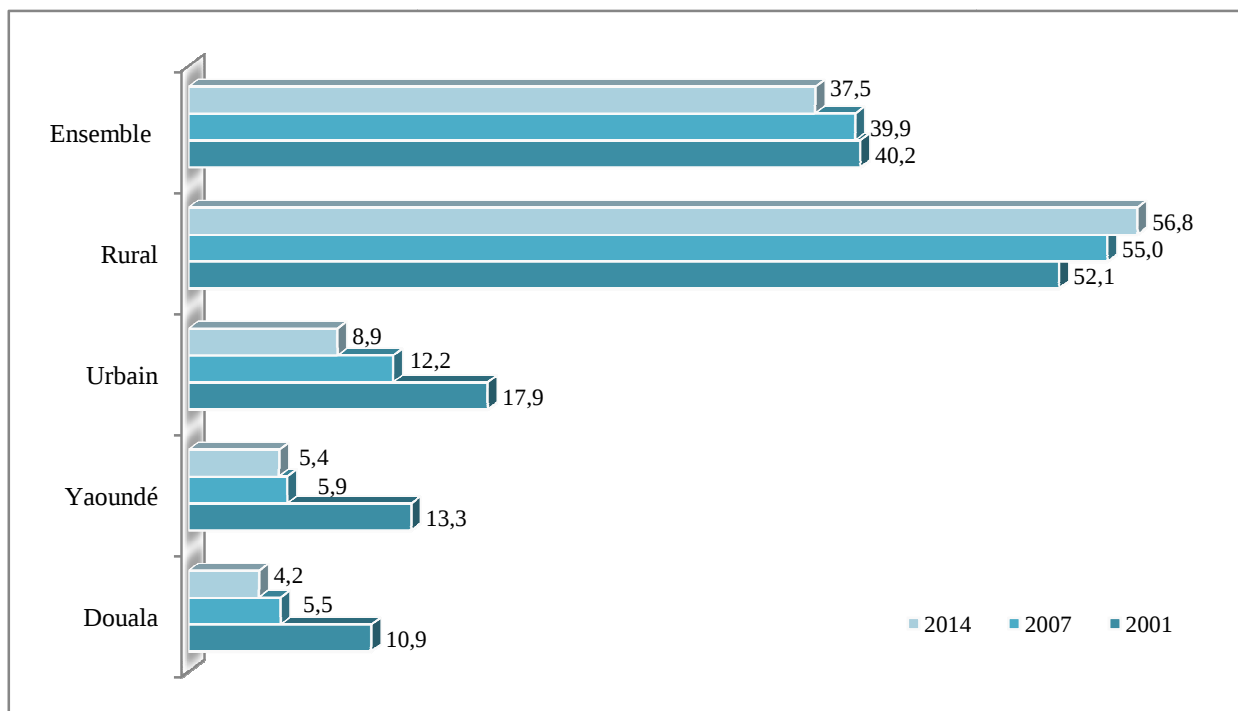
Sources: ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

L'analyse des indicateurs de pauvreté met en évidence des évolutions opposées entre les milieux urbain et rural.

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté baissent systématiquement depuis 2001, avec une incidence de la pauvreté qui est passée de près de 18% pour cette année à moins de 9% en 2014. La profondeur et la sévérité ont suivi la même tendance. Ainsi, le phénomène de pauvreté a diminué de près de moitié, le niveau de vie des pauvres s'est rapproché du seuil de pauvreté et les disparités entre les pauvres se sont amenuisées.

En milieu rural en revanche, la tendance est haussière : l'incidence est passée de 52,1% en 2001, à 55,0% en 2007 pour s'établir à 56,8% en 2014. Les pauvres de ce milieu se sont plus éloignés du seuil de pauvreté et les disparités entre eux se sont agrandies.

Graphique 3.2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire de 2001 à 2014 (%)



Sources: ECAM 2, 3 et 4, INS, 2001, 2007 et 2014

Une des conséquences directes de cette tendance est la plus forte concentration des pauvres en milieu rural. Ainsi, en 2014, le milieu rural qui abrite trois personnes sur cinq concentre neuf individus pauvres sur dix. L'évolution contrastée de la pauvreté entre le milieu rural et le milieu urbain amène à s'interroger sur l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté. Quoi qu'il en soit, au vu de ce résultat, il est évident que les efforts de lutte contre la pauvreté au Cameroun devraient davantage être orientés vers le milieu rural.

Les évolutions de la pauvreté au niveau des régions sont également intéressantes à examiner pour au moins trois raisons. D'abord, le gouvernement voudrait connaître l'impact des politiques, programmes et projets mis en œuvre au niveau des régions. Ensuite, ces évolutions revêtent une forte dimension politique et sociale : dans chaque région, les hommes et femmes politiques et la société civile sont fortement intéressés par les statistiques spécifiques de leur région. Enfin, un grand nombre de politiques de redistribution s'appuient sur un ciblage régional, celui-ci étant le plus facile et le moins coûteux à mettre en œuvre. Toutefois, il faut toujours analyser les évolutions régionales avec précaution dans la mesure où la taille des échantillons à ce niveau est plus faible et la variabilité est plus forte.

Ainsi, en matière d'évolution de la pauvreté, les 10 régions¹² et, les villes de Douala et Yaoundé (considérées à part) peuvent être regroupées en quatre catégories. Les deux métropoles, Douala et Yaoundé continuent à afficher les plus bas niveaux de pauvreté (moins de 6%), avec néanmoins une tendance à la baisse à Douala et une stagnation à Yaoundé. Cependant, du fait de l'accroissement de la population, la capitale qui concentrait 1,4% d'individus pauvres en 2007 en compte 1,8% en 2014. La forte pression démographique qui s'exerce sur la capitale pourrait donc entraîner une aggravation de la

¹² les régions de Littoral et Centre étant considérées sans Douala et sans Yaoundé respectivement.

situation si la tendance ne s'inverse pas. La deuxième catégorie des régions est celle où la pauvreté recule fortement. Dans cette catégorie on compte le Centre sans Yaoundé, l'Est, le Littoral sans Douala, l'Ouest et le Sud-Ouest. Il est possible que la baisse de la pauvreté dans ces régions trouve un début d'explication dans les opportunités qui y ont été créées. La troisième catégorie regroupe les régions où la pauvreté baisse de manière plutôt modérée : c'est le cas de l'Adamaoua. Enfin, la pauvreté augmente dans quatre régions, à savoir l'Extrême-Nord, le Nord, le Nord-Ouest et le Sud. La situation de la pauvreté dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord est particulièrement préoccupante. En 2001, ces deux régions comptaient un quart de la population du pays et concentraient un tiers des individus pauvres. En 2014, elles concentrent près de 30% de la population et près de 60% des pauvres.

Sans nécessairement chercher une causalité des évolutions régionales de la pauvreté, un certain nombre de facteurs peuvent être évoqués pour les comprendre. Le cas le plus préoccupant est celui de la région de l'Extrême-Nord. Cette région enregistre une aggravation tendancielle de la pauvreté depuis 2001. Cette tendance doit être mise en parallèle avec la faiblesse des potentialités dans cette région : elle détient les taux d'alphabétisation, les taux de fréquentation scolaire, les taux d'accès à l'électricité les plus faibles du pays, esquissant ainsi la faiblesse du capital humain et des infrastructures, éléments permettant de créer des potentialités qui peuvent générer des revenus et enclencher une baisse de la pauvreté¹³. En plus, cette région a été victime au cours des dernières années de chocs exogènes négatifs, d'abord les inondations récurrentes depuis 2012, ensuite le phénomène Boko-Haram. Ce dernier a dû entraîner des déplacements de populations qui abandonnent leurs activités génératrices de revenus (exploitations agricoles, commerces, etc.). La guerre contre Boko Haram aurait eu certainement des répercussions graves sur les conditions de vie des populations avec la fermeture des frontières avec le Nigéria créant ainsi une restriction du commerce transfrontalier entre cette région du Cameroun et le Nigéria, commerce qui fait vivre des populations. Les facteurs exogènes ayant affecté la région de l'Extrême-Nord ont, dans une certaine mesure, affecté aussi celle du Nord, ce qui peut expliquer également l'évolution négative de la pauvreté dans cette région.

A l'opposé de ces régions, la région de l'Est enregistre plutôt des performances positives ; avec un recul de la pauvreté le plus important parmi toutes les régions. La recherche d'une explication amènerait à faire un parallèle avec les projets de développement qui y sont menés. En effet, la région de l'Est bénéficie du projet d'aménagement hydroélectrique de Lom-Pangar, d'un regain d'activités minières. Ces différents projets ont dû créer des emplois générateurs de revenus qui auraient contribué à améliorer le pouvoir d'achat des ménages et à réduire la pauvreté. Dans la prochaine section, on examine un peu plus le lien entre marché du travail et tendance de la pauvreté.

3.2 Pauvreté monétaire, croissance et inégalité

Les évolutions de la pauvreté sont déterminées principalement par deux sources : la croissance et l'inégalité. Le facteur croissance est le fait de la création des richesses, soit à travers la création d'emplois, soit à travers des gains de productivité des facteurs de production déjà installés. Quant au facteur inégalité, il est le résultat de politiques de redistribution ou d'une croissance différentielle entre les catégories de population. Parmi les politiques de redistribution, il y a notamment les politiques fiscales (augmentation ou baisse des impôts sur les revenus de certaines populations, par exemple les salariés, des subsides à d'autres catégories de population, etc.), les transferts publics aux populations

¹³ Le taux d'alphabétisation des individus de 15 ans ou plus est de 40,1% dans l'Extrême-Nord contre 74,3% en moyenne nationale ; le taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans est de 63,0% contre 85,1% en moyenne nationale ; le taux d'utilisation de l'électricité est de 21,4% contre 62,1% en moyenne nationale.

(allocations chômage, transferts conditionnels ou non conditionnels sous forme de filets de sécurité, etc.). Chacun de ces éléments, croissance ou inégalité, peut aller dans le sens d'une augmentation ou d'une baisse ; la meilleure combinaison pour réduire la pauvreté étant une croissance positive accompagnée d'une baisse de l'inégalité.

Le tableau 3.2 montre la contribution de la croissance (mesurée par la consommation finale des ménages) et de l'inégalité aux évolutions de la pauvreté au cours des deux sous-périodes 2001-2007 et 2007-2014.

Entre 2001 et 2007, la croissance économique a été modeste et l'inégalité a reculé quelque peu. L'incidence de la pauvreté est restée quasi-stable, ne reculant que d'un quart de point de pourcentage au cours de cette sous-période. Cependant, la croissance et l'inégalité sont allées dans le même sens, chacun des deux facteurs contribuant pour près de moitié au léger recul de la pauvreté.

La photographie qui ressort entre 2007 et 2014 est radicalement différente. Le recul de la pauvreté est d'environ deux points et demi de pourcentage. La décomposition croissance et inégalité montre que la croissance aurait été assez forte pour engendrer un recul de la pauvreté de 6,6 points de pourcentage. Autrement dit, si la croissance enregistrée entre 2007 et 2014 ne s'était accompagnée d'aucune inégalité, l'incidence de la pauvreté serait passée de près de 40% à 33%. Toutefois, l'inégalité s'est accentuée, et cela contribue à une augmentation de près de 4 points de pourcentage d'aggravation de la pauvreté ; la résultante est une baisse de la pauvreté de 2,4 points seulement.

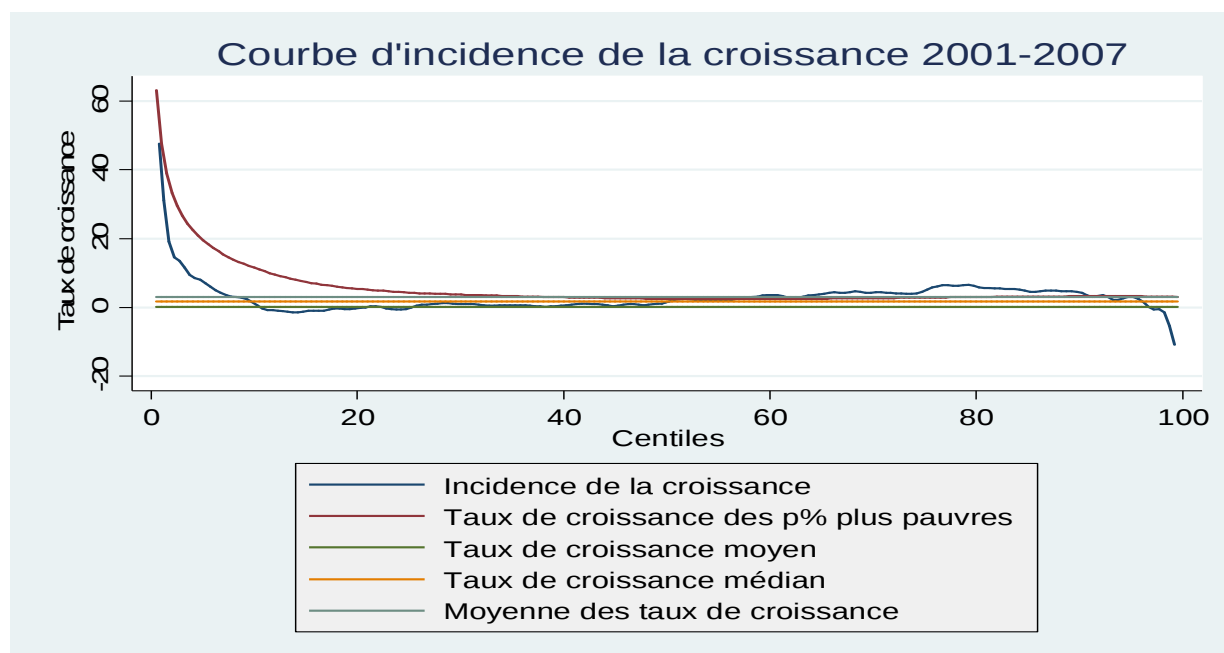
Quand on scrute les différences entre les milieux urbain et rural, l'on constate que le scénario du niveau national est aussi celui du milieu urbain, avec une croissance importante qui aurait entraîné un recul sensible de la pauvreté, mais une aggravation de l'inégalité importante qui réduit l'effet de croissance, pour un recul modéré de l'incidence de la pauvreté. En milieu rural par contre, l'effet de l'inégalité l'emporte sur l'effet de croissance, entraînant ainsi cette aggravation de la pauvreté.

Tableau 3.2 : Décomposition de la variation du taux de pauvreté en effet croissance et effet redistribution entre 2001 et 2014

	National			Urbain			Rural		
2001-2007	2001	2007	Effet moyen	2001	2007	Effet moyen	2001	2007	Effet moyen
Taux de pauvreté (%)	40,2	39,9		17,9	12,2		52,1	55,0	
Différence	-0,283	-0,283	-0,283	-5,709	-5,709	-5,709	2,954	2,954	2,954
Effet croissance	-0,114	-0,134	-0,124	-1,184	-0,916	-1,050	2,077	1,932	2,004
Effet redistribution	-0,150	-0,170	-0,160	-4,793	-4,524	-4,659	1,022	0,877	0,950
Effet résiduel	-0,020	0,020	0,000	0,268	-0,268	0,000	-0,145	0,145	0,000
2007-2014	2007	2014	Effet moyen	2007	2014	Effet moyen	2007	2014	Effet moyen
Taux de pauvreté (%)	39,9	37,5		12,2	8,9		55,0	56,8	
Différence	-2,403	-2,403	-2,403	-3,221	-3,221	-3,221	1,761	1,761	1,761
Effet croissance	-7,070	-6,034	-6,552	-3,675	-4,916	-4,295	-1,470	-0,913	-1,191
Effet redistribution	3,631	4,667	4,149	1,695	0,454	1,074	2,673	3,230	2,952
Effet résiduel	1,036	-1,036	0,000	-1,242	1,242	0,000	0,557	-0,557	0,000

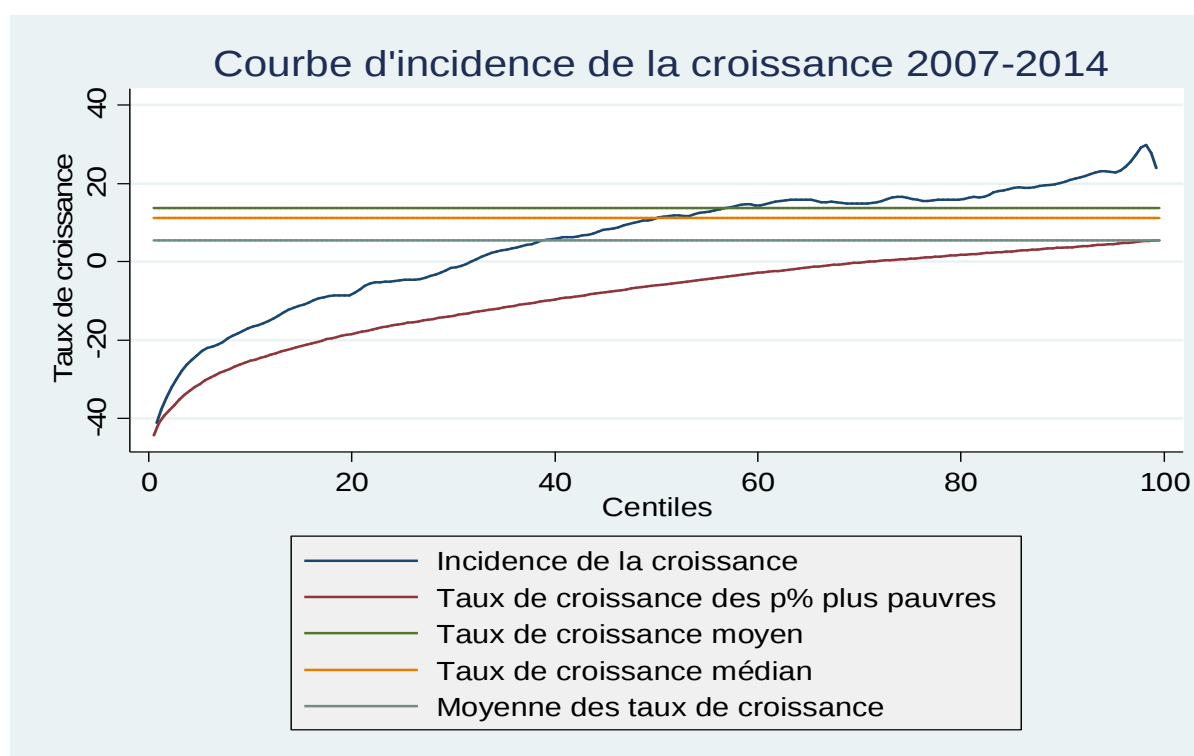
Sources: ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

Graphique 3.3 : Courbe d'incidence de la croissance 2001-2007



Sources: ECAM 2 et 3, INS, 2001, 2007

Graphique 3.4 : Courbe d'incidence de la croissance 2007-2014



Sources: ECAM 3 et 4, INS, 2007, 2014

En fait, ces résultats montrent que la croissance au Cameroun entre 2007 et 2014 a été non inclusive, en ce sens qu'elle bénéficie aux ménages les plus aisés et très peu aux populations pauvres. Ce dernier résultat se voit à travers la courbe d'incidence de la croissance (Graphiques

3.3 et 3.4) qui présente les taux de croissance de l'indicateur de bien-être mesuré par la consommation des ménages (en ordonnée) en fonction du niveau de vie des ménages (classés du plus pauvre au plus riche). La courbe met en évidence deux résultats intéressants. En premier lieu, la courbe d'incidence de la croissance est une fonction monotone croissante, autrement dit, la croissance de l'indicateur de bien-être augmente en fonction du niveau de vie des ménages, partant des taux plus faibles pour les ménages les plus pauvres à des taux de plus en plus élevés quand le niveau de vie des ménages s'améliore. En second lieu, le taux de croissance est négatif pour les 30% de ménages les plus pauvres, et devient positif par la suite. Ce résultat amène à s'interroger sur les évolutions de la croissance économique et de l'inégalité au cours de cette période.

La question de savoir comment la croissance se traduit en termes de réduction de la pauvreté est importante pour les politiques publiques. Elle permet d'appréhender les politiques qui tout en maintenant une croissance forte, sont pro-pauvres. Depuis la dévaluation de janvier 1994, le Cameroun enregistre généralement une croissance positive, mais qui a du mal à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Au cours de la période 2001-2014, la croissance économique mesurée par le PIB par tête a été positive mais modeste. Le taux de croissance annuel moyen du PIB est de 3,6% de 2001 à 2007 et de 3,9% entre 2007 et 2014. Mais dans le même temps la croissance démographique reste élevée, étant estimée à 2,6% en moyenne annuelle. Ainsi, selon les données de la comptabilité nationale, le taux de croissance annuel moyen du PIB par tête sur la période est de 1% pour la sous-période 2001-2007 et 1,2% pour la sous-période 2007-2014. Les enquêtes auprès des ménages présentent une situation quelque peu différente. Pour la première sous-période, le taux de croissance annuel moyen de la consommation des ménages estimée à partir des enquêtes est quasi-nul, et ce taux est de 1,4% pour la seconde sous-période, supérieure au taux de croissance du PIB par tête, mais inférieur à celui de la consommation finale des ménages au sens de la comptabilité nationale, qui est de 2,2%.

Comme relevé plus haut, la croissance économique enregistrée entre 2001 et 2014 est surtout tirée par le secteur tertiaire, notamment l'administration publique et les télécommunications. Le tertiaire présente la double-caractéristique d'être dominant dans le PIB (46% en moyenne sur la période 2007-2014) et d'enregistrer des taux de croissance les plus élevés. Quoique le secteur secondaire soit à la traîne en matière de croissance, le BTP et la branche électricité, gaz et eau enregistrent des taux de croissance voisins de ceux du secteur tertiaire. Il semble donc que si la croissance contribue à une réduction de la pauvreté, elle provient en grande partie du secteur tertiaire, du BTP et de l'énergie, et dans une certaine mesure de l'agro-industrie dans la période la plus récente. Ces secteurs ont contribué à la création d'emplois et des revenus en milieu urbain, engendrant ainsi un certain recul de la pauvreté.

Tableau 3.3 : Evolution de la croissance économique de 2001 à 2014 (%)

Secteurs et branches d'activité	2001-2007	2007-2014	2001-2014
Secteur primaire	3,8	4,3	4,0
Agriculture des produits vivriers	4,1	4,7	4,3
Agriculture industrielle et d'exportation	1,1	1,5	1,7
Elevage, chasse et pêche	4,1	3,1	3,6
Sylviculture et exploitation forestière	5,1	7,7	5,0
Secteur secondaire	0,2	1,8	1,3
Industries extractives	-4,5	-1,6	-2,6
dont extraction d'hydrocarbures	-4,7	-1,9	-2,8
Industries Agro-alimentaires	1,4	3,3	2,4
Autres Industries manufacturières	2,1	1,5	2,0
Electricité, gaz et eau	2,9	4,7	3,9
BTP	4,0	6,7	5,8
Secteur tertiaire	5,9	4,7	5,3
Commerce, restaurants et hôtels	6,1	3,1	4,7
Transports, entrepôts, télécommunications	9,7	8,1	8,8
Banques et organismes financiers	2,8	6,9	4,9
Administration, santé et éducation	4,9	6,1	5,2
Autres services	3,4	3,0	3,2
SIFIM	2,1	1,9	2,7
Total des valeurs ajoutées	3,6	3,8	3,7
Impôts et taxes nets des Subventions	3,7	4,3	4,1
PIB	3,6	3,9	3,8

Source: INS, Comptes nationaux, Cameroun

La structure du marché du travail par secteur d'activité montre que la part du secteur tertiaire dans les emplois est passée de 30% en 2007 à plus de 38% en 2014. La part du secteur tertiaire dans les emplois augmente aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural au détriment particulièrement de l'agriculture. La dynamique de la création des emplois dans ce secteur ne peut qu'être mise en parallèle avec le recul de la pauvreté en milieu urbain. L'administration publique contribue de manière significative à cette création d'emplois avec en particulier le recrutement spécial de 25 000 agents de l'Etat en 2012 et la titularisation des enseignants vacataires. Outre le secteur tertiaire, l'agro-alimentaire et le BTP contribuent également de manière relativement importante à la création d'emplois, avec une augmentation du volume des emplois de plus de 90% pour l'agro-alimentaire et de près de moitié pour le BTP entre 2007 et 2014. En revanche, l'agriculture a perdu un nombre important d'emplois dans la période, la part de cette branche dans les emplois ayant reculé de 57% à 45%. La perte des emplois dans l'agriculture n'est pas nécessairement une mauvaise chose sur le plan de la pauvreté puisque les individus anciennement occupés dans ce secteur migrent vers des secteurs d'activité plus productifs. Néanmoins, tout laisse à penser que les agriculteurs qui restent dans ce secteur sont plus affectés par la pauvreté, puisque les indicateurs de pauvreté s'aggravent en milieu rural.

Tableau 3.4 : Evolution de la structure du marché du travail 2007-2014 (%)

Branche d'activité	2007			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Agriculture	13,2	77,5	57,0	7,0	70,0	45,3
Elevage, pêche	0,9	2,4	1,9	1,6	2,8	2,3
Agro-alimentaire	5,2	3,1	3,8	9,3	5,5	7,0
Autres industries	10,0	2,8	5,1	6,9	2,5	4,2
BTP	4,4	0,9	2,0	5,1	1,3	2,8
Commerce	23,1	4,9	10,7	24,5	7,2	14,0
Service	43,3	8,3	19,5	45,6	10,8	24,4
Total	100	100	100	100	100	100

Sources: ECAM 3 et 4, INS, 2007, 2014

L'autre facteur important qui détermine les tendances de la pauvreté est l'évolution de l'inégalité. Ce phénomène est mesuré par différents indicateurs. La raison en est que les indicateurs d'inégalité ont des propriétés différentes, certains, tel que l'indice de Gini, sont sensibles aux changements qui interviennent au milieu de la distribution (c'est-à-dire les ménages ayant un niveau de vie autour de la moyenne), d'autres indicateurs, comme les indices de Theil, ont tendance à varier plus en fonction des changements intervenant parmi les plus pauvres ou les plus aisés. On considère trois indices d'inégalité (Gini, Theil(0) et Theil(1)) et deux autres indices de concentration: la part de la consommation des 20% de la population la plus pauvre et la part la consommation des 20% de la population la plus aisée. Cet ensemble d'indicateurs permet de ressortir des résultats robustes de l'évolution des inégalités.

L'inégalité est mesurée par l'indice de Gini, qui mesure le degré de concentration de la consommation. Cet indice varie de zéro à un¹⁴, et plus il s'éloigne de zéro, plus l'inégalité est importante. L'indice de Gini varie de 40,4% en 2001 à 39,0% en 2007 et 44,0% en 2014 (tableau 3.5), soit 5 points de pourcentage en plus au cours des sept dernières années ; traduisant ainsi une aggravation de l'inégalité de consommation au sein de la population. Cette inégalité est fortement prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est intéressant de noter que les deux autres indicateurs d'inégalité évoluent dans le même sens, ce qui tend à montrer que le résultat obtenu à partir de l'indice de Gini est robuste. L'inégalité est aussi examinée à travers la distribution de la consommation des ménages. La part de consommation des 20% de la population la plus pauvre est en baisse, passant de 6,2% à moins de 5% entre 2001 et 2014. Dans le même temps, ce sont les ménages les plus nantis qui en tirent profit puisque la part dans la consommation des 20% des individus des ménages les plus nantis passe de 47% à 49%.

L'accroissement de l'inégalité constitue une préoccupation supplémentaire pour le Gouvernement, car cette augmentation est en elle-même un frein à la réduction de la pauvreté. En effet, plus l'inégalité est importante dans une société, et plus il est difficile de sortir les plus démunis de leur situation de pauvreté, puisque relever le niveau de vie des plus pauvres devient plus difficile encore puisque le niveau de consommation de ces individus est loin du seuil de pauvreté.

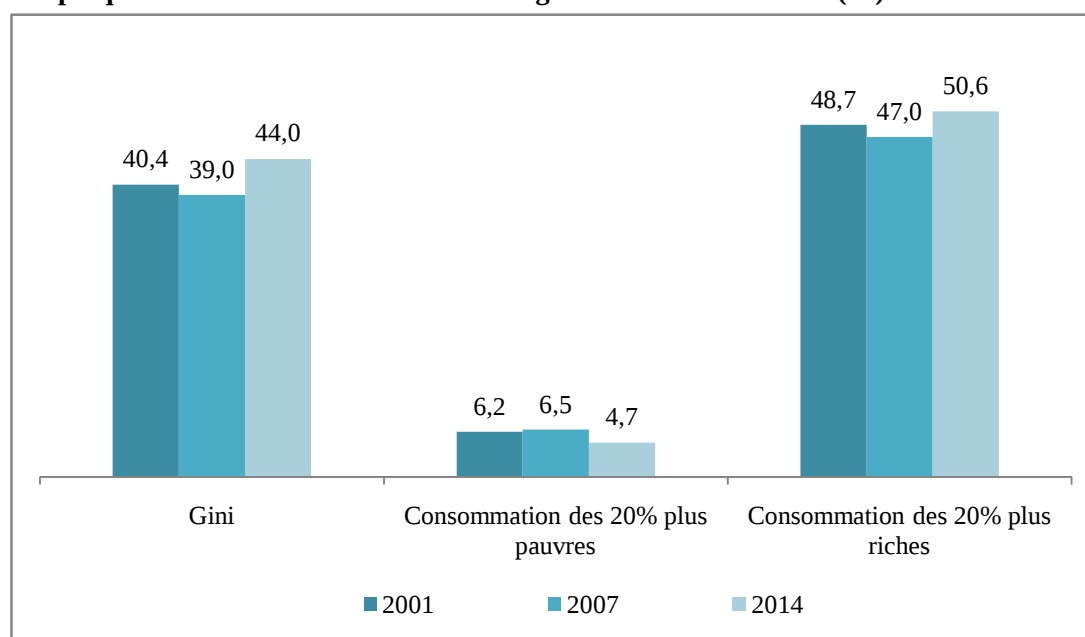
¹⁴ Ou alors de 0% à 100% s'il est présenté sous forme de pourcentage.

Tableau 3.5 : Evolution des indices d'inégalité par milieu de résidence entre 2001 et 2014 (%)

	2001			2007			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Gini	40,7	33,1	40,4	35,2	32,2	39,0	36,5	39,5	44,0
Theil (0)	27,9	18,2	27,5	20,6	16,7	24,8	22,0	26,1	33,6
Theil (1)	35,4	19,4	33,8	22,9	18,8	27,9	24,4	28,0	34,9
Conso 20% plus pauvres	6,5	7,8	6,2	7,3	8,4	6,5	7,0	6,0	4,7
Conso 20% plus riches	48,4	42,3	48,7	43,9	41,8	47,0	45,1	47,3	50,6

Sources: ECAM 2, 3 et 4, INS, 2001, 2007, 2014

Graphique 3.5 : Evolution des indices d'inégalité entre 2001 et 2014 (%)



Source: ECAM 4, INS, 2014

L'ensemble des résultats de cette section montre que le Cameroun a enregistré une croissance certes modeste, mais qui aurait pu permettre un recul plus sensible de la pauvreté. Toutefois, cette croissance est régressive, bénéficiant plutôt aux ménages les plus aisés et entraînant ainsi un accroissement des inégalités. Néanmoins, il est intéressant de relever que cette tendance est inhérente aussi bien aux facteurs structurels qu'aux mesures de politique conjoncturelle. Dans la catégorie des facteurs structurels qui requièrent des travaux ultérieurs plus poussés, il y a notamment le capital humain (en particulier l'éducation) et les questions de mobilité sociale, c'est-à-dire la possibilité pour des individus pauvres d'une génération de voir leur progéniture accéder à la classe moyenne, ainsi que les opportunités d'accès au capital physique (crédit, terres, etc.). Sur le plus court terme, une croissance non inclusive comme celle qui a été relevée au Cameroun au cours des années récentes accroît nécessairement les inégalités, dans la mesure où elle profite plus aux couches sociales les plus aisées. Dans le même temps le gouvernement a mené des politiques sociales dans le sens d'améliorer la situation des plus pauvres, notamment des exonérations aux importations de certains produits de première nécessité.

Dans la section suivante, on examine de manière succincte comment ces politiques ont affectés les ménages.

3.3 Politique de redistribution et pauvreté : le cas des exonérations des taxes aux importations

De fortes augmentations des prix des denrées alimentaires de première nécessité ont pour conséquence de grever le pouvoir d'achat des ménages.

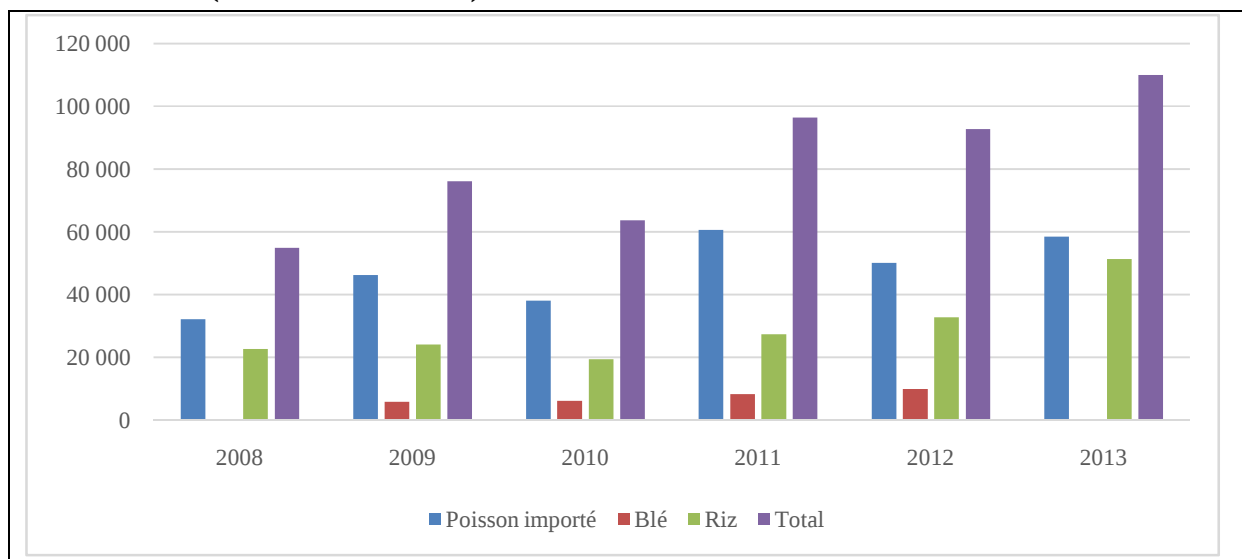
La crise alimentaire de 2008 s'est notamment traduite par un regain important des prix à la consommation. Le taux d'inflation qui était de 1,1% en 2007 a bondi à 5,3% en 2008 et 3% en 2009. Cette inflation était notamment tirée par l'augmentation des prix de produits alimentaires qui ont augmenté de plus de 9% en 2008 et de 5,5% en 2009. Suite à cette flambée des prix, les autorités ont pris des mesures afin d'atténuer son potentiel impact négatif sur le bien-être des ménages. Les mesures mises en place ont consisté à la baisse des droits de douanes et à l'exonération de la TVA sur un certain nombre de produits dont le poisson congelé, la farine de blé, le riz et le sucre. Il s'agit donc de transferts indirects aux ménages par le biais d'une politique fiscale. On peut dès lors s'interroger sur l'impact réel de ces différentes mesures sur la pauvreté.

Selon la Direction Générale des Douanes, le montant total des exonérations pour le poisson congelé, la farine de blé et le riz se chiffre à près de 55 milliards de FCFA en 2008, il double pour atteindre près de 110 milliards de FCFA en 2013. Ainsi le montant annuel moyen (entre 2008 et 2013) de ces exonérations est de 82,3 milliards de FCFA. En plus des exonérations de droits de douanes, il ya également celles de la TVA sur le sucre. Concrètement, l'effort du gouvernement est donc important. Mais dans quelle mesure les ménages ont-ils bénéficié de ces exonérations ? Si les ménages en ont effectivement bénéficié, ces mesures ont-elles contribué à réduire la pauvreté ?

Une politique de redistribution atteint le but de réduire la pauvreté et/ou l'inégalité si les bénéfices escomptés atteignent les populations cibles. Si la politique consiste en des transferts directs, il suffit de bien identifier ces populations pauvres. S'il s'agit de transferts indirects comme c'est le cas de subsides, il faudrait que deux conditions soient remplies. Premièrement les mécanismes mis en place permettent effectivement qu'il y ait transfert vers les populations d'une manière générale, et deuxièmement le ciblage des populations bénéficiaires doit être efficace, c'est-à-dire atteindre un maximum de pauvres et un minimum de non pauvres. Dans le cas des exonérations des droits de douanes, le montant total pour l'année 2013 correspond à un transfert de plus de 25 000 FCFA par ménage. Cependant, si on arrivait à concevoir un ciblage parfait et que ces subventions étaient dirigées exclusivement vers les ménages pauvres, pour 2013 ce transfert serait de près de 93 000 FCFA par ménage pauvre¹⁵, c'est-à-dire près de quatre fois plus. La différence est importante et elle met en évidence l'effet qu'un bon ciblage peut avoir en matière d'amélioration du bien-être des ménages.

¹⁵ Le calcul est fait en prenant l'effectif des ménages pauvres en 2014 et en faisant l'hypothèse simple que ce nombre a augmenté de 2,6 % entre 2013 et 2014.

Graphique 3.6 : Evolution du montant des exonérations des droits de douanes pour trois produits de 2008 à 2013 (en millions de FCFA)



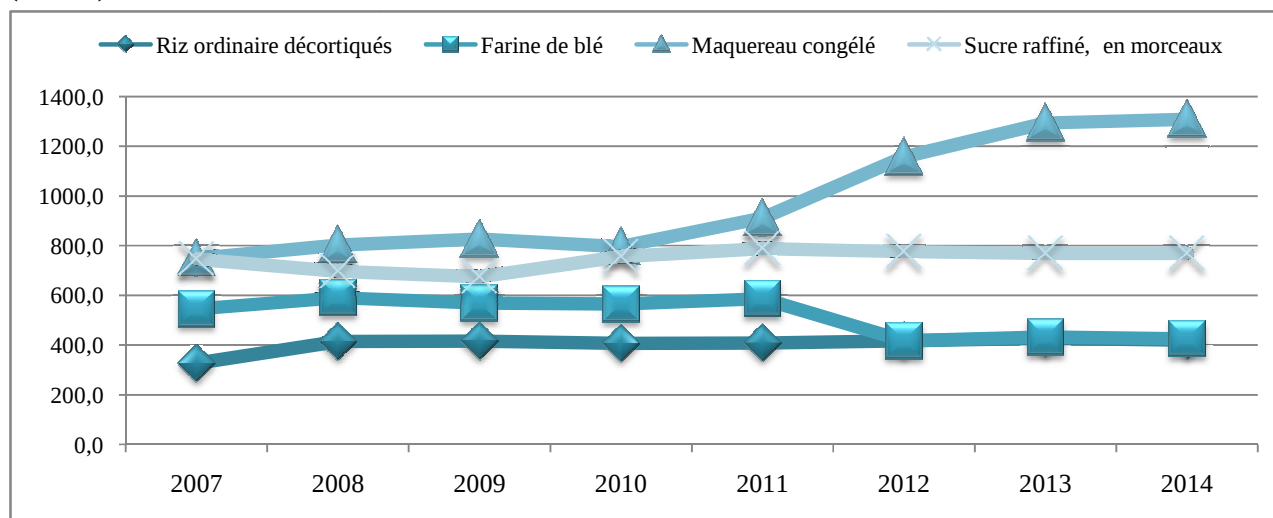
Source: MINFI, Direction Générale des Douanes

Pour analyser l'impact des exonérations sur la consommation des ménages, on examine dans un premier temps l'évolution des prix à la consommation. Etant donné que les exonérations sont allouées aux importateurs, le mécanisme par lequel transite le gain aux ménages est une baisse ou tout au moins une stagnation des prix à la consommation finale. Notre analyse est limitée par le fait que l'on ne dispose pas de prix de ces mêmes produits sur le marché mondial pour faire des comparaisons ; néanmoins la simple évolution des prix fournit une première indication.

Le graphique 3.7 restitue l'évolution des prix à la consommation de ces produits entre 2007 et 2014. D'une manière générale, les prix de ces produits ont peu varié entre 2008 et 2010. Après une augmentation entre 2007 et 2008, les prix du riz et de la farine de blé sont restés quasi-stables jusqu'en 2010, le prix du sucre a eu tendance à baisser et celui du poisson importé à augmenter quelque peu. Cependant, à partir de 2010, le prix du poisson importé augmente de manière sensible. En fait, le prix du kilogramme du maquereau importé est passé de moins de 750 FCFA en 2007 à plus de 1 300 FCFA en 2014. Le prix du sucre repart aussi à la hausse à partir de 2010.

Au vu de ces tendances, on pourrait penser (mais cela demande des analyses plus poussées) que les mesures du gouvernement ont quelque peu ralenti l'inflation, tout au moins jusqu'en 2010 et qu'il se pourrait qu'après cette date, les commerçants n'aient plus totalement joué le jeu. Ainsi, les ménages auraient dans une certaine mesure tiré profit de ces exonérations, tout au moins jusqu'en 2010. Il est vrai que le seul ralentissement à la hausse des prix à la consommation ne signifie pas efficacité de ces exonérations. L'évolution des prix peut très bien suivre la variation des prix sur le marché mondial dans un sens ou dans l'autre, et l'on peut argumenter que les prix auraient augmenté plus encore ou baissé plus encore en l'absence de ces exonérations. En supposant que les exonérations aient été répercutées sur les prix, il est intéressant d'identifier les catégories de ménages qui bénéficient des subsides : les ménages pauvres ou les non-pauvres.

Graphique 3.7 : Evolution des prix au kilogramme de produits alimentaires subventionnés (FCFA)



Source: INS, Cameroun

La politique d'exonération des taxes indirectes aux consommateurs procède par auto-ciblage en ce sens que tout ménage qui consomme le produit exonéré bénéficie de ces subsides. Pour analyser les performances de ce ciblage et tirer des enseignements de son impact sur la pauvreté et l'inégalité, on détermine le profil des ménages qui consomment ces produits, leurs niveaux de consommation et la part de la consommation de chaque catégorie de ménages. Pour ce faire, on classe les ménages en dix catégories (déciles) par ordre croissant de niveau de vie, chaque catégorie comprenant 10% de la population. Le premier décile comprend 10% de ménages les plus pauvres et le dixième décile 10% de ménages les plus riches. Ces caractéristiques de la consommation des ménages sont examinées pour cinq produits (riz, blé, poulet importé, poisson importé et sucre).

La première caractéristique est le pourcentage de ménages qui consomment le produit. En effet, plus ce pourcentage est élevé, plus cette catégorie de ménages bénéficie des subsides alloués par l'Etat sous forme d'exonérations. Un examen de la partie gauche du tableau 3.6 montre que le pourcentage de ménages qui consomment chacun des cinq produits a tendance à croître avec le niveau de vie du ménage. Par exemple, moins d'un tiers des ménages du premier décile consomment le riz, pour plus de quatre ménages sur cinq parmi ceux du huitième décile, même si cette proportion recule à trois ménages sur quatre parmi ceux du dixième décile. Cette tendance est observée pour le blé et le poulet importé, même si ces deux produits sont moins consommés que le riz. S'agissant du poisson importé, les écarts de pourcentages sont encore plus importants, entre ménages pauvres et ménages non-pauvres. Le poisson importé est très peu consommé dans les ménages très pauvres (premier et deuxième déciles : moins de 2% et moins de 6% de ménages respectivement). Même s'il y a un regain de consommation de ce produit pour les ménages des troisième et quatrième déciles, il s'agit finalement d'un produit nettement plus présent dans la consommation des ménages non-pauvres ; par exemple près de la moitié des ménages du dixième décile en consomment. Le sucre est le seul produit dont la consommation est à peu près identique dans toutes les catégories de ménages. Cette tendance du profil des ménages qui consomment ces différents produits permet déjà de dégager un premier résultat, les subsides alloués à ces produits bénéficient plus aux ménages les plus aisés simplement parce que relativement ils sont les plus nombreux à les consommer. Ce résultat surprend peu, la pauvreté

étant un phénomène essentiellement rural, alors que les produits qui sont exonérés sont le plus souvent consommés en milieu urbain. Si on considère le cas du poisson importé, les seules questions logistiques de conditionnement et de transport rendent difficiles sa consommation dans les zones rurales reculées où la pauvreté est la plus importante.

Le niveau de consommation du produit est la seconde caractéristique déterminant le niveau de subsides que le ménage perçoit suite à l'exonération de taxes indirectes. Les ménages qui consomment le plus un produit sont ceux qui bénéficient le plus de ces transferts. A l'examen, on constate que la consommation moyenne (pour les ménages qui consomment le produit) n'est pas strictement monotone en fonction du niveau de vie du ménage, néanmoins pour certains produits elle a tendance à augmenter. Un ménage du premier décile dépense en moyenne 34 000 FCFA par an sur le riz, celui du cinquième décile en est à 69 000 FCFA, celui du neuvième décile à 66 000 FCFA et celui du dixième à 77 000 FCFA. Cette tendance des niveaux de consommation en fonction du niveau de vie pour le riz est identique à celle du poisson importé. Les différences dans la consommation de sucre sont moins marquées entre différentes catégories de ménages. En revanche, le blé présente un profil différent. Ce produit est plus consommé¹⁶ par les ménages pauvres que par les ménages non-pauvres. En combinant les deux résultats ci-dessus, il est clair que les exonérations de taxes indirectes sur le riz et le poisson importés ont bénéficié plus aux ménages non-pauvres, et par conséquent ont eu tendance à accroître l'inégalité.

Pour un produit donné, on détermine la part des subsides revenant à chaque catégorie de ménage sous forme d'exonération en examinant la part de la consommation d'une catégorie de ménages dans la consommation totale du produit. Si une catégorie de ménages consomme relativement plus le produit, c'est à cette catégorie que vont aller le plus de subsides. Un examen de la partie droite du tableau 3.6 montre que les subsides pour le riz, le poulet importé, le poisson importé et le sucre bénéficient plus aux non-pauvres qu'aux ménages pauvres. En effet, plus le niveau de vie augmente, plus le ménage consomme ce produit. On considère par exemple le poisson importé. Pour 100 FCFA de consommation de ce produit au niveau national, 0,75 FCFA sont consommés par les ménages des deux premiers déciles, 6 FCFA par les ménages des troisième et quatrième déciles et plus de 51 FCFA pour les ménages des neuvième et dixième déciles. Cette structure de la consommation reflète celle des subsides alloués à ce produit. Ainsi, pour 100 FCFA de subsides à la consommation de poisson importé, moins de 7 FCFA bénéficient aux ménages pauvres alors qu'ils représentent près de 40% de la population et plus de 93 FCFA bénéficient aux ménages non-pauvres qui représentent un peu plus de 60% de la population. En fait, cette structure des subsides est pareille pour trois autres produits retenus (riz, poulet importé, sucre) ; il n'y a que les subsides à la consommation de blé qui sont un peu moins inéquitables, bien que bénéficiant relativement plus aux ménages non-pauvres.

Les résultats présentés au tableau 3.7 permettent d'examiner un autre aspect de l'efficacité de ces transferts sous forme d'exonération à travers deux indicateurs, le pourcentage de ménages pauvres qui ne consomment pas le produit et le pourcentage de ménages non-pauvres qui en consomment. Pour un ciblage efficace, le premier indicateur devrait être le plus faible possible. Si le pourcentage de ménages pauvres qui ne consomment pas le produit est faible, alors la politique est plutôt bien dirigée vers les populations pauvres. Le second indicateur devrait aussi être le plus faible possible, afin de réduire l'inégalité avec les pauvres.

¹⁶ En terme de valeur monétaire.

Dans chacun des cinq cas considérés, plus de la moitié des ménages pauvres ne consomment pas le produit. Le pourcentage le moins élevé (près de 52%) est enregistré pour le riz, suivi du sucre (61%); dans les autres cas les pourcentages sont proches de 100%. Les habitudes de consommation du milieu rural rendent le ciblage encore plus approximatif, car comme il a été pressenti, les produits concernés entrent plus dans les habitudes de consommation des ménages urbains. C'est le cas notamment pour le riz, denrée pour laquelle 10% de ménages pauvres urbains n'en consomment pas, de même que 56% de ménages pauvres ruraux. Le pourcentage de ménages non-pauvres qui consomment le produit est élevé pour le riz, et dans une certaine mesure le poisson et le sucre ; il est moins élevé pour le blé et le poulet importé qui sont des produits généralement peu consommés par les ménages.

Cette brève analyse montre clairement que les politiques d'exonération aux produits de première nécessité sont plutôt non inclusives. D'abord, il n'est pas sûr que les commerçants répercutent totalement ces exonérations sur les prix à la consommation. Et, même si cette répercussion était effective, les produits subventionnés sont beaucoup plus consommés par les non-pauvres et surtout en milieu urbain, et non par les pauvres qui vivent principalement en milieu rural. En fait, pour qu'une politique de redistribution basée sur l'exonération comme celle conçue par les autorités produise les effets escomptés, il est important de faire un ciblage efficace. L'auto-ciblage qui est appliqué dans ce cas ne peut pas fonctionner pour des produits de ce genre. Ces politiques telles que mises en œuvre semblent plutôt avoir contribué à aggraver les inégalités.

.

Tableau 3.6 : Caractéristiques de la consommation de produits alimentaires exonérés selon les déciles de la consommation par tête

Déciles	Pourcentage de ménages qui consomment					Consommation annuelle moyenne du ménage (pour les ménages qui consomment le produit), en FCFA					Part des ménages du décile dans la consommation totale du produit (%)				
	Riz	Blé	Poulet	Poisson	Sucre	Riz	Blé	Poulet	Poisson	Sucre	Riz	Blé	Poulet	Poisson	Sucre
1	30,93	0,20	0,00	1,38	40,69	33851	2500	0	40194	18364	1,38	0,04	0,00	0,14	4,83
2	43,63	0,67	0,09	5,55	32,37	47383	71891	80300	41783	18898	2,92	4,45	0,97	0,60	4,21
3	51,59	2,54	0,00	15,09	41,45	50384	53501	0	45977	27850	4,02	13,91	0,00	1,98	8,74
4	69,53	2,23	0,09	22,47	39,38	63168	33790	73000	55932	20919	7,57	8,59	1,13	3,99	6,96
5	73,60	1,82	0,23	34,12	41,14	69098	25276	63616	59770	20796	9,09	5,43	2,69	6,70	7,47
6	79,95	2,12	0,69	37,87	43,24	70817	27665	63104	68902	21337	10,78	7,36	8,42	9,12	8,57
7	80,83	3,25	0,68	43,22	47,14	70743	22831	71773	67053	18682	12,04	10,34	10,39	11,28	9,09
8	82,57	3,60	0,25	45,41	53,43	72508	19844	60257	75513	20826	14,09	11,09	3,57	14,80	12,79
9	80,27	3,49	0,77	46,07	50,58	66186	16953	64045	76316	20205	15,70	11,55	14,74	19,12	14,79
10	75,30	4,85	1,50	47,88	54,68	77421	22078	100117	94580	21991	22,35	27,16	58,33	31,92	22,55
Total	70,49	2,89	0,58	34,50	46,39	67699	24994	82133	74997	21046	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: ECAM 4, INS, Cameroun, 2014

Tableau 3.7 : Caractéristiques de la consommation de produits alimentaires exonérés selon le milieu de résidence du ménage

	Riz	Blé	Poulet	Poisson	Sucre
Pourcentage de ménages pauvres qui ne consomment pas le produit					
Urbain	9,4	96,4	100,0	63,7	40,3
Rural	55,9	98,7	99,9	91,8	63,6
Total	51,8	98,5	100,0	89,3	61,5
Pourcentage de ménages non-pauvres qui consomment le produit					
Urbain	81,9	4,7	1,0	50,8	59,1
Rural	74,1	1,7	0,4	32,8	35,9
Total	78,6	3,4	0,8	43,1	49,2

Source: ECAM 4, INS, Cameroun, 2014

3.4 Perspectives

Le Cameroun s'est fixé comme objectif de réduire l'incidence de la pauvreté à 28,7% à l'horizon 2020 (DSCE). La question qui se pose naturellement est celle de savoir si cet objectif peut être atteint. Dans le cas où l'objectif peut être atteint avec les perspectives de croissance retenues, il faut maintenir les efforts allant dans ce sens. Dans le cas où il ne peut l'être que difficilement, il convient d'identifier les contraintes qui se posent et de les lever. L'exercice qui suit traite des projections de pauvreté. Ces projections sont faites sur la base d'un certain nombre d'hypothèses de croissance économique, de transmission de cette croissance en termes de réduction de la pauvreté, et de croissance démographique.

Trois simulations sont proposées à partir des données de l'ECAM 4. Pour les trois simulations, on suppose que la population croît à un rythme moyen de 2,6% par an. On suppose également que le taux de croissance de la population urbaine est de 5,4% et celui de la population rurale de 1,9% par an. Ces taux de croissance sont proches de ceux enregistrés entre les deux derniers recensements de la population de 1987 et 2005. Avec ces hypothèses, près de la moitié de la population sera urbaine en 2020. Les hypothèses de croissance économique sont appliquées à chaque ménage. Quatre catégories de ménages sont retenues, selon le secteur d'activité du chef de ménage (primaire, secondaire, tertiaire, sans emploi). Pour les ménages dont le chef est sans emploi, on leur applique les taux de croissance moyens du PIB.

Tableau 3.8 : Taux de croissance moyen du PIB de la période 2007-2014 et projections pour la période 2015-2020 (%)

Secteur	2007-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Primaire	4,3	4,5	4,4	4,9	5,0	5,2	5,5
Secondaire	2,1	9,1	5,9	6,7	8,5	11,8	12,3
Tertiaire	4,7	6,2	7,5	7,9	7,6	7,6	7,8
Ensemble	3,9	6,6	6,4	6,9	7,3	8,2	8,6

Source: INS (2007-2014) et DAPE/DGPIP/MINEPAT (2015-2020), Juin 2015

S'agissant des autres hypothèses, pour la première simulation, on suppose que l'économie enregistre les taux de croissance moyens de la période 2007-2014, ce taux de croissance est de 3,9% en moyenne annuelle, soit de l'ordre de 1,3% de croissance du PIB par tête. Compte tenu du fait que la croissance n'a pas été pro-pauvre au Cameroun, on suppose aussi que seule la moitié de cette croissance est traduite en réduction de la pauvreté. La croissance au cours de cette période a été plutôt modeste et n'est pas parvenue à faire reculer la pauvreté de manière substantielle entre 2007 et 2014 ; cette hypothèse est donc une hypothèse basse.

Pour la deuxième simulation, les hypothèses de croissance sont les projections du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) pour la période 2015-2020. S'agissant de la caractéristique pro-pauvre de cette croissance, on fait la même hypothèse que précédemment, à savoir la moitié de cette croissance est traduite en réduction de la pauvreté. La croissance anticipée au cours de cette période est plus soutenue, avec notamment une forte reprise dans le secteur secondaire. Etant donné qu'on formule la même hypothèse sur la capacité plutôt faible de la croissance à absorber la pauvreté, on dira qu'il s'agit d'une hypothèse moyenne.

La troisième simulation utilise les mêmes hypothèses de croissance que la précédente, mais on fait une hypothèse plus favorable, à savoir 90% de la croissance est traduite en réduction de la pauvreté, il s'agit de l'hypothèse forte.

Les résultats des simulations sont consignés dans le tableau 3.9. Les simulations sont faites pour les années 2016, 2018 et 2020 ; dans le tableau on présente également la situation de base qui est celle de 2014.

Selon la première simulation, la pauvreté va diminuer régulièrement, mais faiblement entre 2014 et 2020. Le taux de pauvreté s'établirait à près de 35,9% en 2016, 34,5% en 2018 et 33,0% en 2020. Contrairement à ce qui se passe depuis 2001, la pauvreté amorce finalement un léger recul en milieu rural, tout en continuant à diminuer en milieu urbain. Cependant, il est clair que l'objectif de ramener le taux de pauvreté à 28,7% ne serait pas atteint. De plus, l'effectif des pauvres continuerait d'augmenter, même si cette augmentation est moins forte que par le passé, pour atteindre 8,7 millions en 2020 contre 8,1 millions en 2014.

Quand on considère la deuxième simulation qui utilise les taux de croissance projetés du PIB de la période 2015-2020, la réduction de la pauvreté est plus forte du fait d'une meilleure croissance de l'économie. Le taux de pauvreté se situerait à 30,9% en 2020, autrement dit l'objectif de 28,7% ne serait toujours pas atteint. Pour cette simulation, le taux de pauvreté recule de manière plus sensible en milieu rural, près de 6 points de pourcentage en moins entre 2014 et 2020. Par ailleurs, l'effectif de la population pauvre reste stable autour de 8,1 millions jusqu'en 2020.

La troisième simulation qui utilise les mêmes taux de croissance projetés du PIB de la période 2015-2020, mais avec une croissance plus pro-pauvre que précédemment est la seule qui permet d'atteindre l'objectif fixé puisque le taux de pauvreté s'établirait à 28,3% en 2020 et le pays compterait moins de 7,5 millions d'individus vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Pour cette dernière simulation, le recul de la pauvreté en milieu rural est nettement plus marqué, plus de 8 points de pourcentage en moins dans les campagnes entre 2014 et 2020.

Ces exercices de simulation mettent en évidence les efforts à accomplir par le Cameroun pour parvenir à réduire la pauvreté de manière sensible et à renverser la tendance en termes de nombre de pauvres. En fait, il faudrait deux conditions qui n'ont pas été remplies ces 15 dernières années, d'abord une croissance forte et soutenue comme l'envisagent les projections. En particulier, il apparaît qu'une reprise dans le secteur secondaire qui a été à la traîne de la croissance permettrait à l'économie de se porter mieux, ce qui pourrait affecter la pauvreté dans le sens positif. Mais en plus, il faudrait une croissance nettement plus pro-pauvre. Dans la mesure où la population pauvre est concentrée en milieu rural, une croissance orientée vers les campagnes, et en particulier un soutien approprié à la petite agriculture paysanne aurait un meilleur impact sur la pauvreté. La différence entre la deuxième simulation et la troisième se situe dans la manière dont la croissance bénéficie aux populations pauvres. Une croissance limitée peut aussi être renforcée par des politiques de redistribution progressives, en tirant par exemple des leçons de l'impact de celles menées jusqu'à lors comme le suggère la sous-section 3.3.

Tableau 3.9 : Projection des indicateurs de pauvreté sous diverses hypothèses de projection du taux de croissance du PIB par tête (%)

	H1: Taux de croissance moyen de la période 2007-2014					H2: Taux de croissance projeté pour 2015-2020, croissance peu pro-pauvre					H3: Taux de croissance projeté pour 2015-2020, croissance plus pro-pauvre				
	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	% de la population	% de pauvres	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	% de la population	% de pauvres	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	% de la population	% de pauvres
2014															
Urbain	8,9	1,8	0,6	40,3	9,6	8,9	1,8	0,6	40,3	9,6	8,9	1,8	0,6	40,3	9,6
Rural	56,8	22,9	11,7	59,7	90,4	56,8	22,9	11,7	59,7	90,4	56,8	22,9	11,7	59,7	90,4
Total	37,5	14,4	7,2	100,0	100,0	37,5	14,4	7,2	100,0	100,0	37,5	14,4	7,2	100,0	100,0
2016															
Urbain	8,1	1,7	0,6	42,0	9,5	7,5	1,6	0,5	42,0	9,0	6,7	1,4	0,5	42,0	8,2
Rural	55,9	22,4	11,4	58,3	90,5	55,3	22,1	11,2	58,3	91,0	54,3	21,4	10,8	58,3	91,8
Total	35,9	13,7	6,8	100,0	100,0	35,2	13,4	6,7	100,0	100,0	34,3	13,0	6,4	100,0	100,0
2018															
Urbain	7,9	1,6	0,5	43,5	9,9	6,4	1,3	0,4	43,5	8,4	5,1	1,0	0,3	43,5	7,0
Rural	55,1	21,9	11,1	56,5	90,1	53,8	21,1	10,6	56,5	91,6	51,9	19,7	9,7	56,5	93,0
Total	34,5	13,0	6,5	100,0	100,0	33,1	12,5	6,1	100,0	100,0	31,5	11,6	5,6	100,0	100,0
2020															
Urbain	7,2	1,5	0,5	45,2	9,9	5,3	1,1	0,3	45,2	7,7	3,8	0,7	0,2	45,2	6,0
Rural	54,3	21,4	10,7	54,8	90,1	52,1	19,9	9,8	54,8	92,3	48,6	17,7	8,5	54,8	94,0
Total	33,0	12,4	6,1	100,0	100,0	30,9	11,4	5,5	100,0	100,0	28,3	10,0	4,8	100,0	100,0

Source: INS, Cameroun, 2014

Chapitre 4 : Profil de pauvreté monétaire en 2014

Le présent chapitre s'intéresse aux caractéristiques de la pauvreté monétaire ainsi qu'à celles des populations pauvres. Il répond aux questions suivantes : Qui sont les pauvres ? Où résident-ils ? Combien sont-ils ? Quant à la question de savoir pourquoi ils sont pauvres, elle est abordée au chapitre 5.

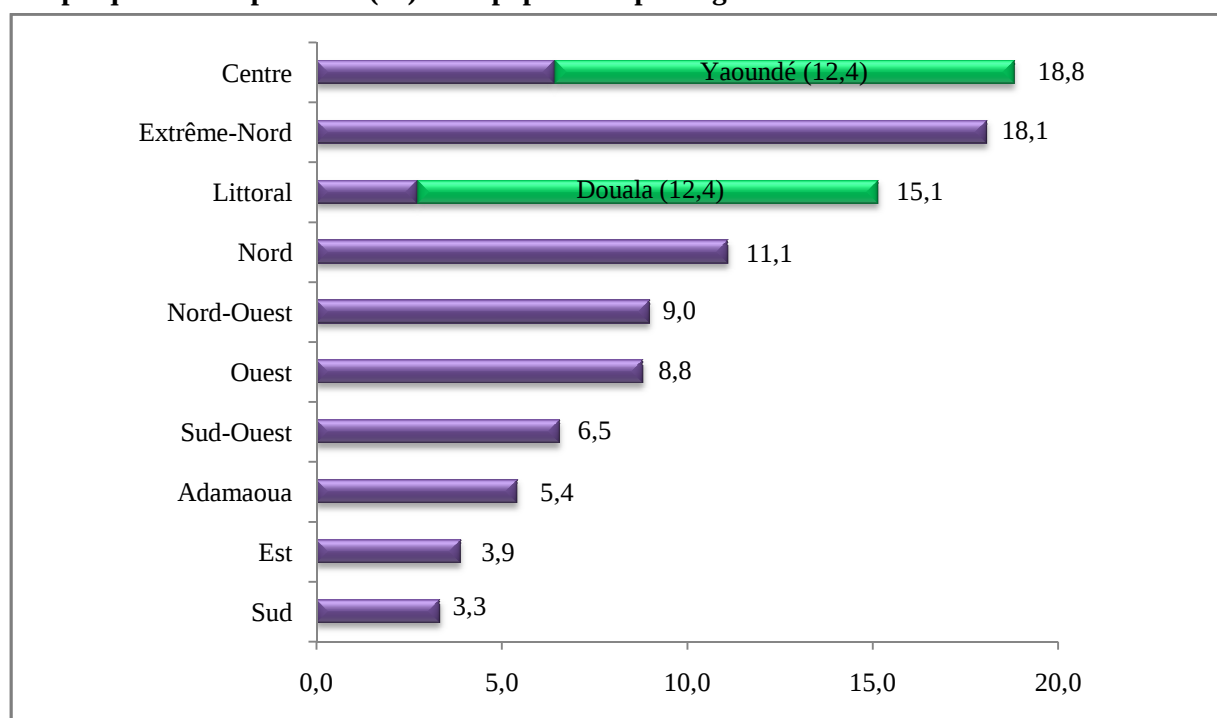
4.1 Présentation de la population

Avant de présenter les caractéristiques de la pauvreté, il est important de faire une brève description de la population du Cameroun en 2014 pour mieux appréhender les contours de la pauvreté.

D'après les projections effectuées par le BUCREP, la population du Cameroun est estimée à 21,6 millions d'habitants en 2014, dont 51% de femmes et 49% d'hommes. Selon les données de l'ECAM 4, cette population est extrêmement jeune : 44% de celle-ci a moins de 15 ans. Par ailleurs, un camerounais sur deux a moins de 20 ans. En outre, 3,7% de la population est âgée de 65 ans ou plus.

La population vit principalement en milieu rural ; le taux d'urbanisation au sens de l'ECAM 4 étant de 40%¹⁷. Les deux principales métropoles à savoir Douala et Yaoundé concentrent près de 25% de la population. La région administrative la plus peuplée est celle du Centre avec 19% (dont 12,4% à Yaoundé) de la population, et la moins peuplée est celle du Sud avec 3,3% de la population.

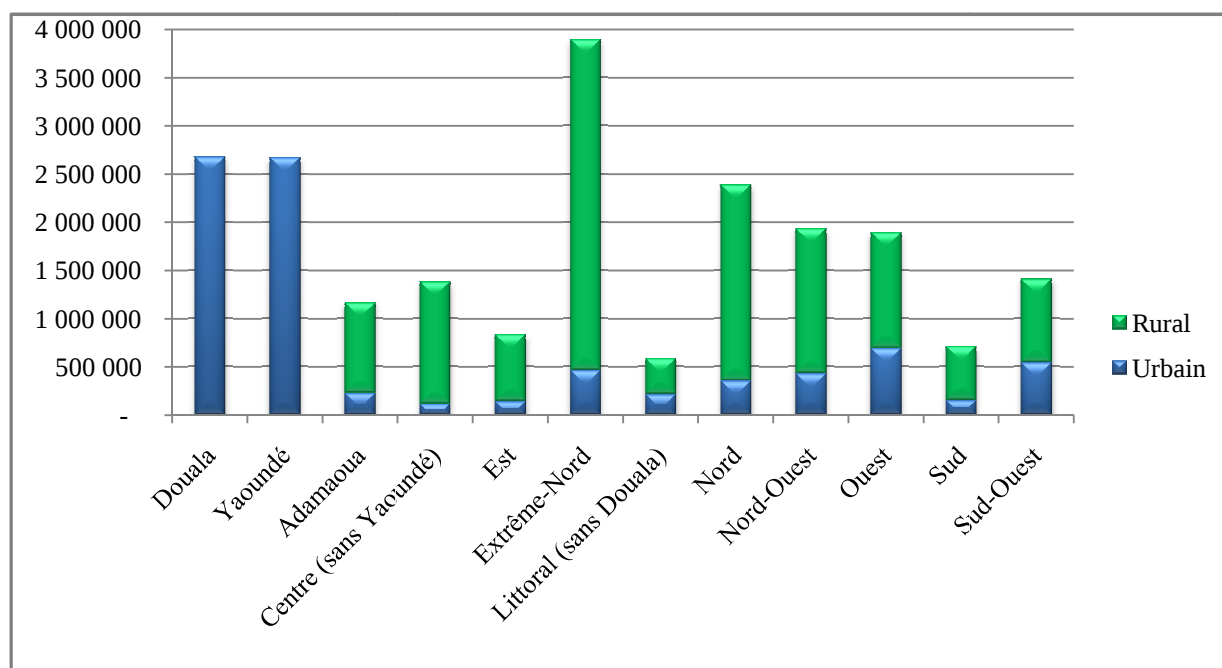
Graphique 4.1 : Répartition (%) de la population par région administrative



Source: ECAM 4, INS

¹⁷ D'après la définition des milieux de résidence donnée au chapitre précédent, ce taux indique le pourcentage de la population vivant dans les villes de 50 000 habitants ou plus.

Graphique 4.2 : Effectif de la population par région d'enquête selon le milieu de résidence



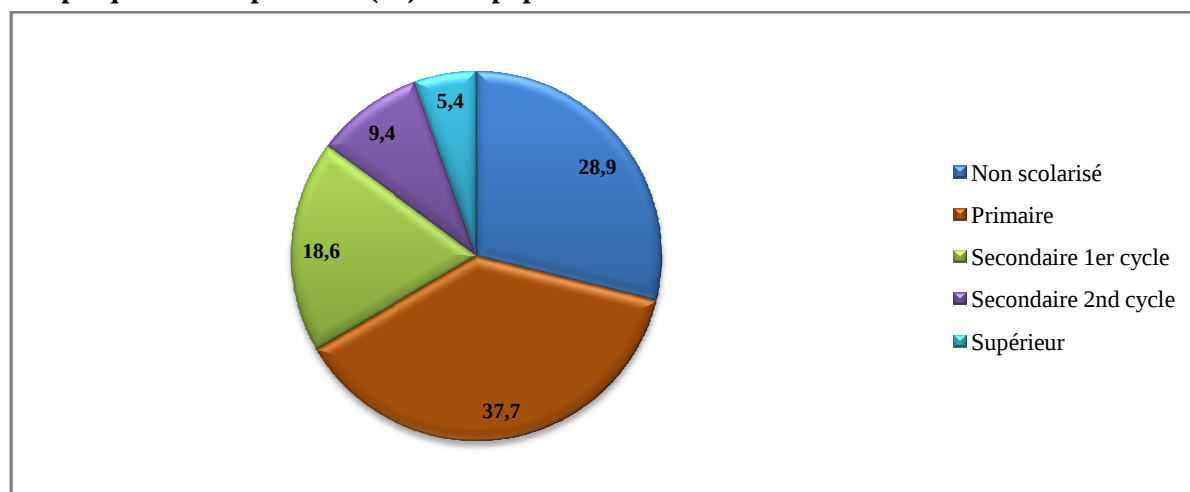
Source: ECAM 4, INS

L'examen de cette population selon les principales caractéristiques des ménages fait ressortir certains traits fondamentaux (tableau 4.1).

Par rapport à 2007, la taille moyenne des ménages est restée pratiquement stable (4,4 en 2007 et 4,5 en 2014). Par ailleurs en 2014, près de 20% de la population vivent dans les ménages monoparentaux et 54% dans les ménages nucléaires.

Le taux net ajusté de scolarisation au primaire (des enfants de 6-11 ans) a augmenté entre 2007 et 2014, passant de 77,2% en 2007 à 85,1% en 2014. La majorité de la population (71,1%) a fréquenté une école. Ainsi, 37,7% a le niveau du primaire, 18,6% le niveau du secondaire 1^{er} cycle, 9,4% le niveau du secondaire 2nd cycle et 5,4% le niveau du supérieur (graphique 4.3). En outre, près de 60% de la population vit dans les ménages dont le chef a au plus le niveau du primaire.

Graphique 4.3 : Répartition (%) de la population selon le niveau d'instruction



Source: ECAM 4, INS

4.2 Situation de la pauvreté

Cette partie présente le seuil, l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire en 2014, en identifiant les catégories les plus touchées par ce phénomène.

Le seuil de pauvreté en 2014 est de 339 715 FCFA¹⁸ par équivalent adulte et par an, soit 28 310 FCFA par mois et donc 931 FCFA par jour. Ce montant est le minimum nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels de l'individu. Ainsi, en 2014, un travailleur gagnant juste le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 36 270 FCFA par mois, qui vit seul et qui ne bénéficie d'aucun revenu additionnel en nature (autoconsommation de produits du champ, logement comme propriétaire, etc.) parviendrait à satisfaire ses besoins essentiels. Dès lors qu'il doit supporter un adulte supplémentaire dans son ménage, il bascule dans la pauvreté.

Au sens de l'ECAM 4, est considérée comme pauvre toute personne qui vit dans un ménage pauvre. Un ménage est pauvre si en moyenne un équivalent adulte de ce ménage vit avec moins de 339 715 FCFA par an.

Compte tenu de cette définition, il ressort qu'au Cameroun 37,5% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, soit 8,1 millions de personnes sur une population estimée à près de 21,6 millions d'habitants en 2014.

Dans l'ensemble, en dépit d'une relative baisse par rapport à 2007, la pauvreté reste un phénomène important au Cameroun. L'Extrême-Nord enregistre le taux de pauvreté le plus élevé (74,3%) et Douala le plus bas (4,2%).

La profondeur et la sévérité de la pauvreté révèlent d'autres réalités. La profondeur de la pauvreté, qui mesure le gap moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté, est de 14,4%. Cette profondeur correspond à une intensité de la pauvreté de près de 38%, soit un déficit de 130 275 FCFA en moyenne par personne pauvre (aux prix de Yaoundé). Ainsi, s'il fallait éradiquer la pauvreté en 2014, il aurait fallu transférer aux pauvres environ 775,3 milliards de FCFA¹⁹ par an.

4.3 Pauvreté et caractéristiques des ménages

L'analyse de la pauvreté est faite selon certaines caractéristiques du ménage (taille et type) et du chef de ménage telles que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la situation d'activité, la catégorie socio-professionnelle, le secteur institutionnel et la branche d'activité.

Tout comme en 2001 et 2007, l'incidence de pauvreté est plus importante dans les ménages dirigés par les hommes (38,9%) que dans ceux dirigés par les femmes (32,8%). En dépit du fait que les femmes ont en moyenne un capital humain plus faible et donc des revenus moins importants plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. D'abord les ménages dirigés par les femmes sont généralement de taille plus petite et ensuite, les femmes chefs de ménage bénéficient le plus souvent de transferts. L'étude révèle par ailleurs que 24% de la population générale et 21% des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

¹⁸ Ce seuil de pauvreté est évalué aux prix de Yaoundé.

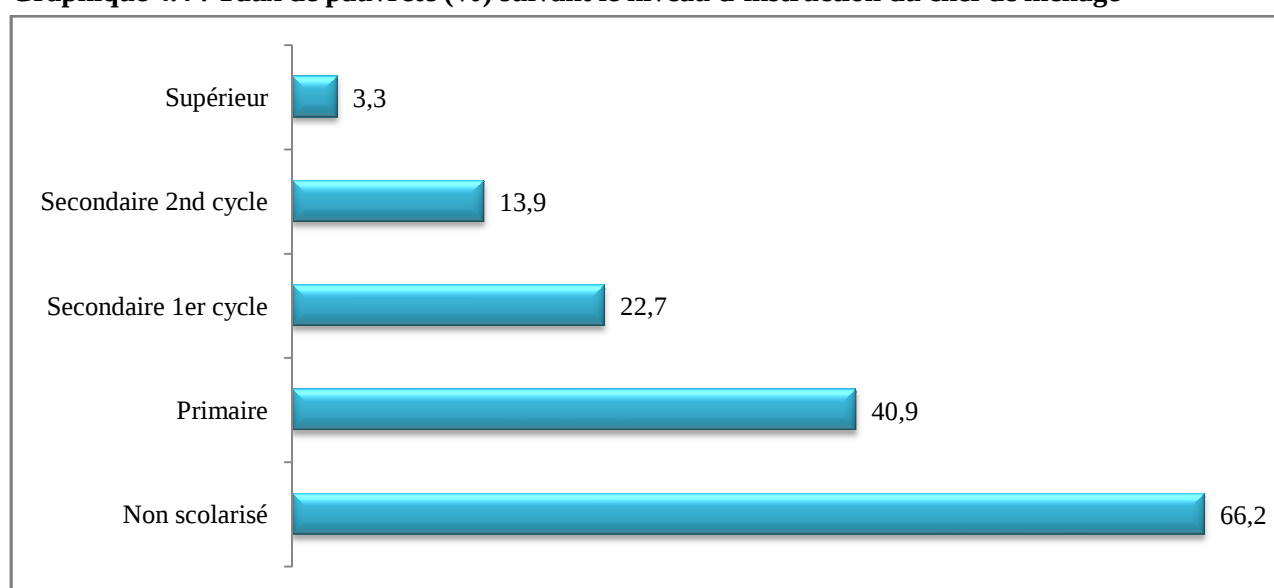
¹⁹ Le nombre de pauvres évalué à 8 088 876 personnes pour l'ensemble du pays en 2014, correspond en effet à 5949939 équivalents adultes, compte tenu de l'échelle d'équivalence choisie.

On note également que le taux de pauvreté croît avec l'âge du chef de ménage, passant de 27% chez les ménages dont le chef a moins de 30 ans à 44% chez ceux dont le chef a 50 ans ou plus.

La taille du ménage a une influence sur la pauvreté. En effet, la proportion des personnes pauvres augmente quand la taille du ménage augmente. La proportion des personnes pauvres varie d'un minimum de 5,4% parmi les ménages unipersonnels à un maximum de 55,8% dans les ménages de 8 personnes ou plus.

S'agissant du niveau d'instruction, il ressort que plus le chef de ménage est instruit, moins souvent son ménage est pauvre. Ainsi, le taux de pauvreté dans les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école est 4,8 fois plus élevé que celui des ménages dont le chef a le niveau secondaire 2nd cycle. L'incidence de la pauvreté dans les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école est de 66,2% ; ce groupe concentre près de 27% de la population; et près de la moitié (47%) des personnes pauvres.

Graphique 4.4 : Taux de pauvreté (%) suivant le niveau d'instruction du chef de ménage



Source: ECAM 4, INS

Le rapport inter quintile (Q5/Q1), qui donne une idée des écarts entre les dépenses de consommation des 20% de ménages les plus aisés (Q5) et celles des 20% de ménages les plus pauvres (Q1) est de 10,1 (Tableau 4.1 ci-après). Ceci implique que la consommation des 20% de ménages les plus aisés est 10 fois supérieure à celle des 20% de ménages les plus pauvres.

Tableau 4.1 : Principaux indicateurs de pauvreté suivant les caractéristiques socio-démographiques au Cameroun en 2014

	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté (%)	Sévérité de la pauvreté (%)	Répartition des pauvres (%)	Répartition de la population (%)	Dépense moyenne par équivalent-adulte (FCFA)	Rapport interquintile de la dépense moyenne par unité de consommation (Q5/Q1)
Sexe du chef de ménage							
Masculin	38,9	15,1	7,7	79,4	76,4	624 423	10,3
Féminin	32,8	12,1	5,8	20,6	23,6	671 586	9,6
Taille du ménage							
1 personne	5,4	1,1	0,4	0,6	4,2	1 519 787	7,4
2-3 personnes	17,4	5,1	2,1	6,4	13,7	909 523	8,0
4-5 personnes	29,6	10,6	5,1	19,9	25,2	657 393	8,3
6-7 personnes	38,2	14,2	7,0	25,1	24,7	567 043	8,7
8 personnes ou plus	55,8	23,2	12,1	48,0	32,2	403 862	7,4
Niveau d'instruction du chef de ménage							
Non scolarisé	66,2	28,6	15,4	46,9	26,6	355 049	7,8
Primaire	40,9	14,2	6,6	35,5	32,5	503 360	6,6
Secondaire 1er cycle	22,7	7,7	3,6	12,2	20,1	697 109	7,1
Secondaire 2nd cycle	13,9	4,4	2,1	4,7	12,6	885 570	6,9
Supérieur	3,3	0,9	0,3	0,7	8,2	1 464 610	7,0
Age du chef de ménage							
Moins de 30 ans	27,1	9,3	4,4	8,3	11,5	834 981	9,9
30 - 39 ans	32,1	12,8	6,7	22,8	26,7	694 382	10,5
40 - 49 ans	38,0	14,3	7,1	25,1	24,7	608 761	9,6
50 ans ou plus	44,3	17,1	8,6	43,7	37,0	548 653	9,4
Type de ménage							
Ménage unipersonnel	5,4	1,1	0,4	0,6	4,2	1 519 787	7,4
Monoparental strict	36,1	14,6	7,6	7,2	7,5	585 908	9,4
Monoparental élargi	34,3	12,0	5,6	11,1	12,1	610 483	7,9
Nucléaire strict	42,4	16,6	8,5	35,5	31,4	547 822	9,3
Nucléaire élargi	30,4	10,7	5,0	18,4	22,7	647 002	8,3
Autre élargi	46,0	18,7	9,8	27,2	22,2	574 315	10,7
Total	37,5	14,4	7,2	100,0	100,0	635 345	10,1

Source: ECAM 4, INS

Le niveau de vie des populations varie aussi selon les caractéristiques économiques des chefs de ménage. Ces caractéristiques étant entre autres leur situation d'activité, leur secteur institutionnel, leur catégorie socioprofessionnelle et leur branche d'activité.

Selon la situation d'activité, la pauvreté touche beaucoup plus les ménages dirigés par des personnes actives occupées, le taux de pauvreté y est de 38,6%. Par ailleurs, ces ménages concentrent 91,7% de la population pauvre du Cameroun. Le fait d'avoir un taux de pauvreté plus faible pour les ménages dirigés par un chômeur ne signifie pas forcément qu'il est préférable d'être chômeur que d'être actif occupé. En effet, au sein des ménages, hormis le chef de ménage, il peut y avoir des personnes actives occupées contribuant considérablement aux dépenses du ménage ou alors que ces ménages bénéficieraient des transferts des autres ménages.

Par rapport au secteur institutionnel, les ménages des exploitants agricoles (Entreprises informelles agricoles), avec un taux de pauvreté de près de 63% forment de loin le groupe le plus pauvre, beaucoup plus pauvres que le groupe de ménages dirigés par les inactifs (avec un taux de près de 33%), ce qui semble paradoxal. Une première explication réside dans le fait que certains inactifs sont des étudiants qui bénéficient très souvent des transferts des parents.

Pour les autres inactifs, il se pourrait que compte tenu de la spécificité du marché du travail, la démarcation entre l'activité, l'inactivité et le chômage est faible, et ces inactifs ne sont pour certains d'entre eux que des inactifs temporaires. En outre, la contribution des autres membres aux revenus du ménage n'est pas à négliger. Cette même logique justifierait également le faible taux de pauvreté parmi le groupe des ménages de chômeurs (10%). Ainsi, on note une persistance de la pauvreté dans le groupe des ménages des exploitants agricoles qui concentrent plus 67% de la population pauvre en 2014.

A l'opposé des ménages des exploitants agricoles, les ménages de salariés aussi bien des secteurs public que privé formel ont les taux de pauvreté les plus faibles (moins de 15%). Le risque relatif d'être pauvre pour les ménages dont le chef travaille dans le secteur agricole est en effet 6 fois plus élevé que chez ceux dont le chef travaille dans le secteur moderne (public ou privé formel). Ce risque est 2,9 fois plus grand que pour ceux vivant dans des ménages dont le chef travaille dans l'informel non agricole. Cette précarité des ménages de personnes travaillant dans le secteur informel agricole est d'autant plus préoccupante que ces personnes disposent en général d'un capital et de ressources très faibles pour assurer une bonne productivité, de bons revenus ou constituer une épargne. Depuis 2001, le profil de pauvreté a montré que ces ménages rencontraient plusieurs difficultés dont la faiblesse du capital productif et l'accès difficile aux marchés. Cette situation a peu évolué entre 2007 et 2014.

Tableau 4.2 : Dimensions contextuelles de la pauvreté en 2014

	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté (%)	Sévérité de la pauvreté (%)	Répartition des pauvres (%)	Répartition de la population (%)	Dépense par unité de consommation (FCFA)	Rapport interquintile de la dépense moyenne par unité de consommation (Q5/Q1)
Secteur institutionnel du chef de ménage							
Administration publique	11,9	3,5	1,4	2,0	6,2	1 079 288	8,2
Entreprise publique/ organisation internationale	14,7	5,4	2,6	0,8	2,1	998 272	8,7
Entreprise privée formelle	9,0	2,6	1,1	1,2	5,0	1 230 437	8,9
Entreprise informelle non Agricole	21,6	6,7	2,9	20,5	35,6	719 363	6,8
Entreprise informelle Agricole	62,8	26,1	13,7	67,2	40,1	351 571	6,6
Chômeur/inactif	28,4	9,7	4,5	8,3	10,9	772 164	9,6
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage							
Cadre	2,9	0,9	0,4	0,4	4,9	1 465 587	7,3
Employé qualifié	13,9	4,3	1,9	4,1	11,0	869 835	6,6
Manœuvre	25,4	7,0	3,0	2,8	4,1	648 350	5,9
Patron	11,7	3,1	1,6	1,2	3,8	1 042 130	8,2
Travailleur pour propre compte	48,4	19,3	9,8	82,0	63,5	473 916	8,1
Aide familial/apprenti/inclassable	28,5	9,2	4,1	1,3	1,7	754 472	9,4
Chômeur/inactif	28,4	9,7	4,5	8,3	10,9	772 164	9,6
Branche d'activité du chef de ménage							
Agriculture, élevage, pêche	61,9	25,6	13,3	69,4	42,0	359 812	6,8
Agro-alimentaire	41,8	16,8	8,5	3,9	3,5	547 824	8,5
Confection	14,0	5,3	2,5	0,5	1,4	828 579	7,0
Autre industrie	23,0	7,3	3,1	2,7	4,5	794 607	8,5
BTP	19,9	6,3	2,7	1,4	2,7	791 462	7,5
Commerce de gros	11,1	3,4	1,6	0,8	2,9	870 456	6,3
Commerce de détail	18,3	4,9	2,0	4,4	9,0	752 656	6,2
Transport	12,7	3,2	1,2	1,8	5,4	778 521	5,8
Restauration	13,4	3,6	1,5	0,9	2,5	776 148	5,6
Réparation	16,1	4,5	1,7	0,8	1,8	784 195	6,0
Autres services	14,0	4,1	1,8	5,1	13,6	1 039 391	8,7
Chômeur/inactif	28,4	9,7	4,5	8,3	10,9	772 164	9,6

	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté (%)	Sévérité de la pauvreté (%)	Répartition des pauvres (%)	Répartition de la population (%)	Dépense par unité de consommation (FCFA)	Rapport interquintile de la dépense moyenne par unité de consommation (Q5/Q1)
Situation d'activité du chef de ménage							
Actif occupé	38,6	15,0	7,6	91,7	89,1	618 059	10,1
Chômeur BIT	10,2	2,4	1,0	0,4	1,4	827 556	5,4
Chômeur découragé	8,8	2,1	0,8	0,2	0,7	817 061	5,4
Cherche emploi mais pas disponible à l'instant	28,9	11,5	4,5	0,1	0,1	930 395	11,3
Inactif	32,9	11,4	5,4	7,7	8,8	758 468	10,3
Total	37,5	14,4	7,2	100,0	100,0	635 345	10,1

Source: ECAM 4, INS

4.4 Dimensions spatiales de la pauvreté

La pauvreté demeure un phénomène très caractéristique du milieu rural et ce malgré les efforts déployés à travers les politiques publiques de développement ; le taux de pauvreté en milieu rural en 2014 est de 56,8% contre 55,7% en 2007. En outre, les zones rurales concentrent l'essentiel des populations pauvres (90,4%).

A l'opposé, en milieu urbain le phénomène de pauvreté semble connaître une atténuation, il est de 8,9% en 2014 contre 12,2% en 2007.

Les disparités observées sont probablement tributaires des opportunités d'accès au revenu qu'ont les populations dans leur milieu de résidence.

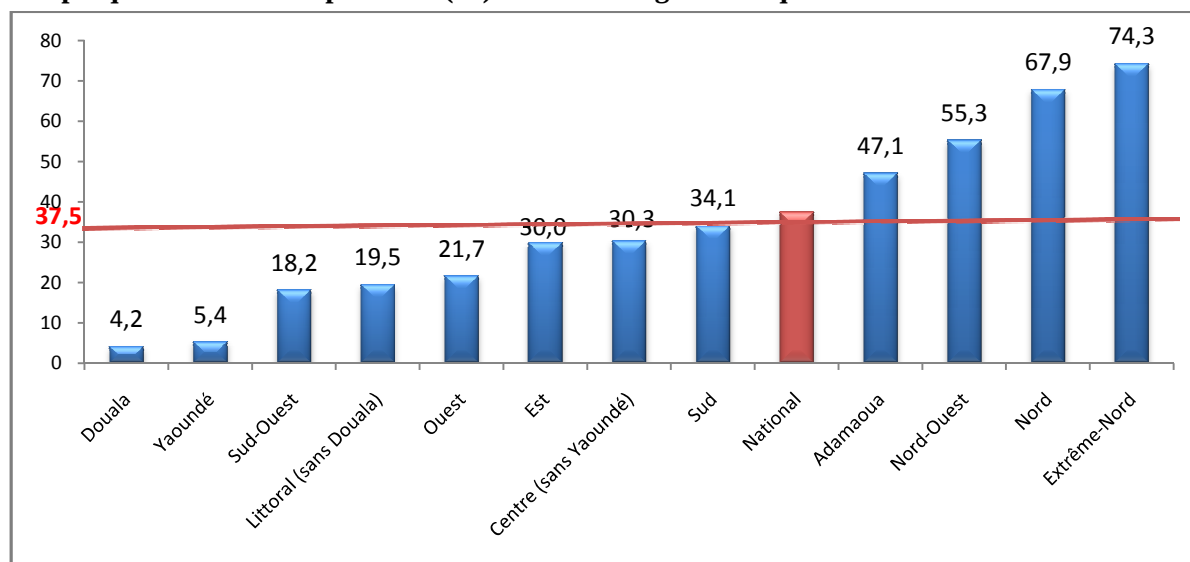
L'analyse des différences spatiales de la pauvreté permet de faire ressortir certaines spécificités des régions d'enquête. En effet, quatre régions d'enquête se distinguent avec des taux de pauvreté particulièrement élevés, il s'agit de : l'Extrême-Nord (74,3%), le Nord (67,9%), le Nord-Ouest (55,3%) et l'Adamaoua (47,1%). Les autres régions d'enquête ont un taux de pauvreté au-dessous du niveau national: Sud (34,1%), Centre sans Yaoundé (30,3%), Est (30,0%), Ouest (21,7%), Littoral sans Douala (19,5%) et Sud-Ouest (18,2%). Les deux grandes métropoles enregistrent les taux les plus faibles : 5,4% à Yaoundé et 4,2% à Douala. Ces données confirment davantage le caractère rural de la pauvreté. Yaoundé et Douala et dans une certaine mesure les autres villes, bénéficient relativement plus de la proximité des services publics et privés, pourvoyeurs d'emplois mieux rémunérés.

En répartissant les pauvres suivant la région d'enquête, il apparaît que l'Extrême-Nord (35,8%), le Nord (20,1%) et le Nord-Ouest (13,2%) regroupent à elles seules près de 70% des pauvres au Cameroun en 2014, compte tenu de leurs poids démographiques et des taux de pauvreté élevés.

A propos de la profondeur de la pauvreté, c'est à l'Extrême-Nord et au Nord que les gaps entre le niveau de la consommation moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté sont les plus importants atteignant respectivement 33,5% et 27,5%.

L'analyse de la sévérité de la pauvreté révèle que les inégalités parmi les pauvres sont relativement très prononcées en 2014 et se sont accentuées par rapport à 2007 dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua.

Graphique 4.5 : Taux de pauvreté (%) suivant la région d'enquête en 2014



Source: ECAM 4, INS

La situation des régions septentrionales est d'autant plus préoccupante qu'elle perdure et semble s'aggraver au fil du temps. Elle est certes inhérente entre autres à des causes structurelles (environnement particulièrement rude, éloignement par rapport à la partie sud du pays aggravant les difficultés d'approvisionnement en certains produits, etc.). A ceci s'ajoutent les problèmes d'insécurité imputables aux multiples attaques de la secte terroriste Boko Haram qui ont eu certainement des conséquences graves sur le niveau de vie des populations, avec la fermeture des frontières avec le Nigéria. Des causes conjoncturelles (inondations dans certaines localités de l'Extrême-Nord entre 2009 et 2013) sont aussi à prendre en compte pour comprendre cette situation régionale. Ces résultats remettent en surface la question de la portée et de l'impact réel des programmes, projets et actions de développement et de lutte contre la pauvreté mis en œuvre ces dernières années à l'instar du Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur des Femmes dans l'Extrême-Nord (PREPAFEN), du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), du Projet de Développement Rural du Mont Mbappit (PDRM), destinés à soutenir les populations des zones les plus touchées par la pauvreté.

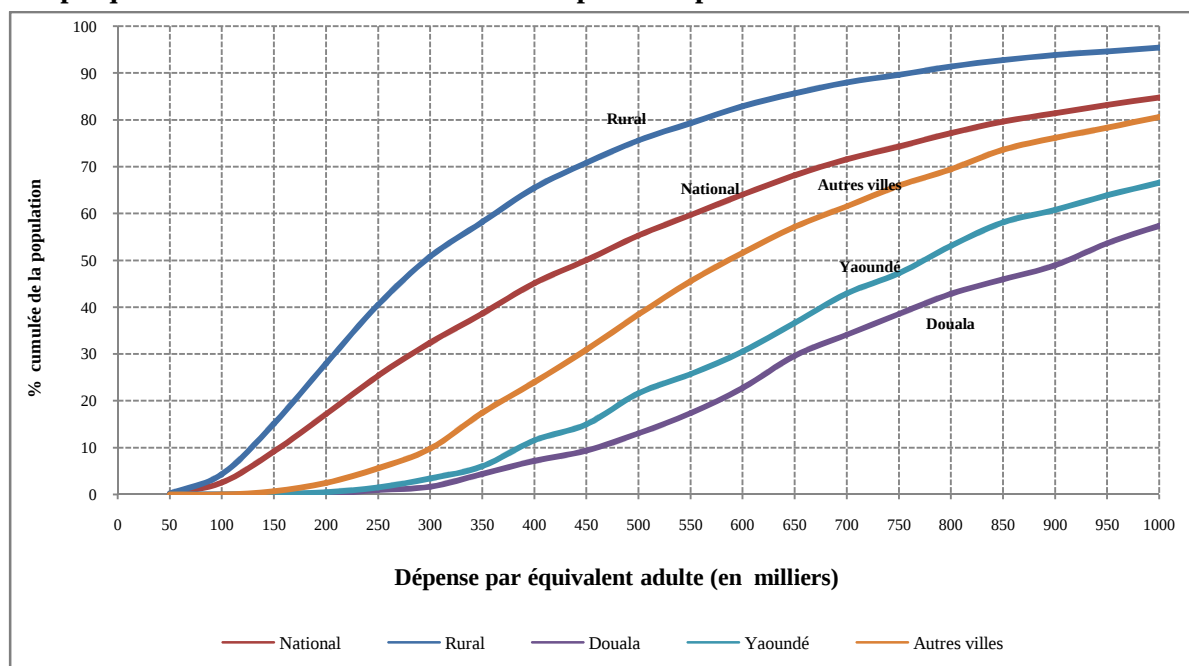
Tout en relevant la pertinence de ces programmes puisqu'ils sont orientés vers les régions les plus pauvres, il semble que leur impact a été limité, soit du fait d'un problème de ciblage, du fait des moyens limités engagés, des calamités naturelles, ou encore de l'insécurité créée par la secte Boko Haram. Des investigations plus approfondies méritent d'être menées.

Une manière de tester la robustesse du classement de la pauvreté par région ou par milieu de résidence est d'utiliser les courbes de dominance. Ces courbes donnent, pour chaque milieu ou la région, en abscisse, le niveau de la consommation par équivalent-adulte, et, en ordonnée, le pourcentage d'individus ayant au plus ce niveau de consommation. La lecture de ces courbes est aisée. Si la courbe d'un groupe A est toujours située au-dessous de celle d'un groupe B, alors la pauvreté en A est plus faible que la pauvreté en B ; on dit que le groupe A domine le groupe B.

L'examen des courbes de dominance de la pauvreté en 2014 (Graphique 4.5) montre que le classement des milieux de résidence suivant le taux de pauvreté ne dépend pas du choix du seuil de pauvreté. Les villes de Douala et Yaoundé dominent nettement les autres villes et le milieu rural. Ainsi, le caractère rural de la pauvreté, ainsi que le classement des milieux par

ordre décroissant de taux de pauvreté (milieu rural, autres villes, Yaoundé, Douala) resteraient inchangés même si les seuils de pauvreté étaient modifiés.

Graphique 4.6 : Courbes de dominance de la pauvreté par milieu de résidence



Source: ECAM 4, INS

Tableau 4.3 : Indicateurs de pauvreté monétaire par milieu de résidence et par région d'enquête

	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté (%)	Sévérité de la pauvreté (%)	Répartition des pauvres (%)	Répartition de la population (%)	Dépense moyenne par unité de consommation (FCFA)	Rapport interquintile de la dépense moyenne par unité de consommation (Q5/Q1)
Milieu de résidence							
Ensemble urbain	8,9	1,8	0,6	9,6	40,3	959 118	6,2
Yaoundé	5,4	1,1	0,3	1,8	12,4	1 023 633	6,0
Douala	4,2	0,6	0,1	1,4	12,4	1 154 580	5,6
Autre urbain	15,6	3,4	1,2	6,5	15,5	749 602	5,6
Rural	56,8	22,9	11,7	90,4	59,7	407 704	7,4
Région d'enquête							
Douala	4,2	0,6	0,1	1,4	12,4	1 154 580	5,6
Yaoundé	5,4	1,1	0,3	1,8	12,4	1 023 633	6,0
Adamaoua	47,1	18,5	9,5	6,8	5,4	534 459	9,5
Centre (sans Yaoundé)	30,3	7,5	2,6	5,2	6,4	610 694	6,0
Est	30,0	9,3	3,9	3,1	3,9	567 078	5,9
Extrême-Nord	74,3	33,5	18,5	35,8	18,1	307 336	7,3
Littoral (sans Douala)	19,5	4,6	1,7	1,4	2,7	616 957	4,7
Nord	67,9	27,5	13,7	20,1	11,1	349 560	6,6
Nord-Ouest	55,3	22,8	11,7	13,2	9,0	418 110	7,3
Ouest	21,7	4,5	1,4	5,1	8,8	609 302	4,8
Sud	34,1	10,0	4,0	3,0	3,3	586 987	6,7
Sud-Ouest	18,2	5,0	2,0	3,2	6,5	730 235	6,0
Total	37,5	14,4	7,2	100,0	100,0	635 345	10,1

Source: ECAM 4, INS

Chapitre 5 : Déterminants de la pauvreté

Dans les chapitres précédents, un état des lieux des tendances et du profil de pauvreté monétaire a été dressé. Un bref aperçu de l'évolution des conditions de vie des ménages a également été présenté. Cependant, le fait d'analyser les variables de façon isolée ne permet pas de raisonner en termes de causalité. A titre d'illustration, un ménage qui vit dans une région donnée peut être plus pauvre qu'un autre vivant dans une autre région. Le profil de pauvreté ne permet pas de dire si c'est le fait des dotations naturelles de la région et des opportunités qu'elle offre ou alors si la cause est plutôt inhérente aux caractéristiques propres des ménages, comme par exemple le niveau d'instruction du chef de ménage. Le présent chapitre examine les déterminants microéconomiques de la pauvreté, c'est-à-dire les facteurs qui causent la pauvreté et qui contribuent à marginaliser certaines catégories de la population. On y traite également de l'évolution de ces déterminants afin d'isoler les effets des dotations factorielles et des rendements de ces facteurs dans les variations de la pauvreté. Cette analyse sur l'évaluation des déterminants de la pauvreté monétaire utilise un modèle de régression linéaire. La présentation de ce modèle est faite en annexe 2. Seuls les coefficients significatifs au seuil de 1%, 5% et de 10% sont pris en compte dans les interprétations.

La variable expliquée est le logarithme de la dépense par équivalent adulte rapportée au seuil de pauvreté. Une revue de la littérature a permis de retenir plusieurs variables explicatives pour l'estimation du modèle. Ces dernières ont été sélectionnées en fonction de la disponibilité des informations. Afin de permettre aux variables d'avoir des impacts ou rendements différents, le modèle est estimé pour le milieu urbain et le milieu rural séparément en 2014 comme en 2007. Pour les comparaisons entre 2007 et 2014, le modèle au niveau national a été estimé de la même manière pour ces deux années, c'est-à-dire avec les mêmes variables dépendantes et explicatives. Les résultats de ces modèles figurent en annexes 3 et 4.

5.1 Facteurs explicatifs de la pauvreté monétaire en 2014

Il ressort des résultats que les variables démographiques exercent une influence significative sur le niveau de vie des ménages. En effet, l'arrivée dans le ménage d'une personne, quel que soit son âge ou son sexe, contribue à faire baisser le bien-être du ménage. Par exemple, un adolescent supplémentaire fait baisser la consommation par équivalent-adulte de 24% en milieu urbain et de 22% en milieu rural. En fait, les ménages pauvres ont en moyenne plus de membres (6 personnes pour les ménages pauvres contre 3 pour les ménages non pauvres).

Concernant le capital humain notamment le niveau d'instruction et l'expérience professionnelle, on constate que le niveau d'instruction du chef de ménage et celui de son conjoint contribuent à améliorer de manière importante le bien-être du ménage. A titre d'illustration, en milieu urbain, le fait pour ménage d'avoir à sa tête un chef ayant le niveau d'instruction du primaire améliore sa consommation par équivalent adulte de 8% par rapport à un ménage dont le chef n'a jamais été à l'école. Cet effet est respectivement de 20%, 31% et de 52% pour un ménage dont le chef a un niveau d'instruction secondaire 1^{er} cycle, secondaire 2nd cycle et supérieur. Ces effets sont quasiment du même ordre en milieu rural. L'effet du niveau d'instruction des conjoints est moins significatif que celui des chefs de ménage. Comme la majorité des conjoints sont des femmes, cela traduit le peu d'opportunités d'emplois décentes pour les femmes qui sont dans certains cas restreintes aux tâches ménagères ou aux activités de subsistances au détriment de la valorisation de leur niveau d'instruction sur le marché du travail. Quant à l'expérience professionnelle, elle est prise en compte indirectement par l'âge du chef de ménage. En milieu urbain, une année supplémentaire améliore le niveau de vie du ménage de 1,4%. En milieu rural, cette amélioration est de 0,8%. Même si ces effets paraissent faibles, leur significativité est

importante car ils tendent à montrer qu'il y a un processus d'accumulation du capital dans les ménages.

Les secteurs d'occupation économique, que sont le secteur institutionnel et la branche d'activité à laquelle appartient l'entreprise où travaille le chef de ménage sont aussi des déterminants clés de la pauvreté.

S'agissant du secteur institutionnel, il y a un gain pour un ménage dont le chef travaille dans l'administration publique ou entreprise publique et dans le secteur privé formel. En effet, un ménage dont le chef travaille dans l'administration a un niveau de consommation par équivalent-adulte supérieur de 11% à celui dont le chef est sans-emploi et de 6% pour un ménage dont le chef exerce dans le privé formel.

En revanche, par rapport aux ménages dont le chef est sans emploi, l'effet est négatif dans les ménages dont les chefs exercent dans le secteur informel (agricole ou non). Ce résultat surprend a priori car un ménage dont le chef est sur le marché du travail devrait être mieux nanti que celui qui est sans emploi. Il pourrait se comprendre par le fait que les limites entre l'activité, l'inactivité et le chômage sont floues dans une certaine mesure et compte tenu de la faiblesse des barrières à l'entrée dans le « petit » secteur informel, les personnes pouvant rapidement passer d'une situation à l'autre. Les personnes sans-emploi sont donc proches des acteurs du secteur informel et peuvent dans certains cas vivre mieux si elles bénéficient des transferts sociaux par exemple. Un corollaire de cette situation est qu'au Cameroun, le problème du marché du travail est moins le chômage au sens du BIT, mais bien le sous-emploi global soit par rapport à la durée du travail, soit par rapport aux qualifications.

Quant à la branche d'activité, les résultats du modèle confirment qu'il y a un gain pour un ménage dont le chef travaille dans les services financiers et de télécommunication ou dans le commerce et un désavantage à travailler dans les branches primaires, surtout l'agriculture vivrière

En outre, l'étude met en évidence les effets de la possession des actifs de production et du capital social comme corrélat positif de la consommation et du bien-être des ménages. La possession d'un bovin supplémentaire contribue à améliorer le niveau de consommation par équivalent-adulte du ménage. De même, le fait pour un ménage d'avoir au moins un membre appartenant à une association quelconque contribue à améliorer le niveau de consommation par équivalent adulte de 12% (18% et 6% respectivement en milieu rural et urbain) par rapport à un ménage dont aucun membre n'appartient à une association. Les associations jouent en effet un rôle important dans l'amélioration de l'accès au crédit pour le financement par exemple des activités génératrices de revenus. Elles jouent également un rôle d'assurance en cas de sinistre (maladie, décès, etc.), de solidarité (mutualisation de la force de travail), etc.

Les résultats indiquent que le temps d'accès à l'infrastructure de base la plus proche influence le niveau de vie des ménages. Plus le temps mis est long pour l'accès à la route bitumée, au réseau d'électricité domestique, à l'école secondaire, moins le niveau de vie du ménage est élevé.

L'étude montre également des différences entre les régions d'enquête. Par rapport à la région d'enquête du Centre (sans Yaoundé), qui est la région de référence pour le modèle économétrique, toutes les autres régions, à l'exception du Littoral (sans Douala) et du Nord-Ouest ont un niveau de consommation par équivalent-adulte relativement plus important. Pour le milieu rural, les régions d'enquête de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, du Nord et du Littoral (sans Douala) se singularisent en étant défavorisées par rapport à la région du Centre.

5.2 Evolution des déterminants de la pauvreté entre 2007 et 2014

L'analyse des déterminants de la pauvreté entre 2007 et 2014 apporte un ou deux éléments complémentaires à la compréhension de l'évolution de la pauvreté. En fait, cette analyse montre des résultats mitigés.

Un des principaux déterminants du bien-être des ménages est le niveau d'instruction du chef de ménage (section 5.1). La comparaison entre 2007 et 2014 montre qu'il y a une plus grande proportion de chefs de ménage ayant les niveaux d'instruction secondaire ou supérieur. Cela traduit le fait que le stock de capital humain s'est amélioré entre 2007 et 2014, conduisant certainement à de meilleurs revenus et favorisant la réduction de la pauvreté. Mais, les « rendements » pour ces niveaux d'instruction se sont détériorés. En d'autres termes, l'apport du niveau d'instruction sur l'amélioration des conditions de vie est moindre en 2014 qu'en 2007.

Sur le marché du travail, autre élément influençant le niveau de vie des ménages, on constate qu'il y a proportionnellement, moins de ménages dont le chef travaille dans l'administration ou dans le secteur privé formel (les deux groupes à plus faible taux de pauvreté) et dans le secteur informel agricole. Par ailleurs, la proportion de ménages dont le chef exerce dans le secteur informel non agricole s'accroît traduisant un abandon du secteur informel agricole pour les petits métiers de l'informel.

Cependant, ces effets n'ont pas conduit à une détérioration des revenus. En effet, les rendements des facteurs de tous les groupes de ménages sont à la hausse sauf pour les chefs de ménage exerçant dans les entreprises informelles agricoles; autrement dit, toutes choses étant égales par ailleurs, les travailleurs sont légèrement mieux rémunérés en 2014 qu'en 2007.

Le dernier élément important considéré dans cette partie sur l'évolution des déterminants de la pauvreté est la terre et le nombre de tête de bétail qui sont des facteurs de production les plus importants pour les populations rurales. On constate entre 2007 et 2014 une augmentation des superficies, allant dans le sens de la réduction de la pauvreté, et une diminution du bétail, allant dans le sens de plus de pauvreté. Cependant, ces facteurs donnent chacun un impact positif sur la pauvreté en 2014 par rapport à 2007, ce qui va dans le bon sens pour la réduction de la pauvreté.

Conclusion

En 2014, la proportion des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté reste importante, malgré le recul de 2,4 points par rapport à 2007. Certains éléments du cadrage macroéconomique ont été favorables à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Il s'agit d'une part, de la reprise de la croissance économique depuis 2010 et d'autre part, des mesures prises en faveur du relèvement du niveau de vie des populations par les pouvoirs publics. Au rang de ces mesures, on peut citer : la création d'emplois dans le secteur moderne de l'économie, notamment les recrutements dans la fonction publique, les forces de défense et de sécurité, et dans les projets structurants avec leur démarrage effectif ; le relèvement des salaires des agents de l'Etat conjugué à une maîtrise de l'inflation. L'impact positif de ces mesures a toutefois été atténué par une aggravation des inégalités, les effets néfastes de la crise économique mondiale de 2008, et dont la persistance ralentit les Investissements Directs Etrangers (IDE). Cette légère amélioration du niveau de vie des ménages en 2014 reste sous la menace directe du niveau élevé des prix des produits alimentaires de grande consommation et du climat d'insécurité dans les régions frontalières de l'Est et du septentrion.

Sur une population estimée à près de 21,6 millions d'habitants en 2014, 8,1 millions sont pauvres. Ces derniers sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain. Une forte concentration est observée dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua. La sous-scolarisation constitue un autre facteur d'aggravation de la pauvreté.

Le taux de pauvreté monétaire qui se situe à 37,5% en 2014, reste encore élevé par rapport aux ambitions du DSCE qui le fixait à 35,2% à l'horizon 2015. A ce rythme, l'objectif de réduire l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2020 à 28,7% sera-t-il atteint ?

Parmi les trois simulations proposées à partir des données de l'ECAM 4, celle consacrant 90% des retombées de la croissance à la lutte contre la pauvreté permettrait d'atteindre l'objectif fixé puisque le taux de pauvreté s'établirait à 28,4% en 2020 et le pays compterait moins de 7,6 millions de pauvres. Cette simulation est aussi la seule où la pauvreté rurale reculerait de manière perceptible, moins 5 points de pauvreté en milieu rural entre 2014 et 2020.

La recherche des déterminants de la pauvreté fournit une orientation globale pour la définition des politiques publiques. Il en découle que l'accès aux emplois décents, le renforcement des capacités humaines (éducation et santé), l'accès aux infrastructures économiques et sociales de base et la lutte contre les inégalités doivent être intégrées dans les stratégies prioritaires de développement. Les questions démographiques (fécondité, VIH/SIDA, mortalité infantile et maternelle) doivent également être prises en compte.

Pour que le Cameroun se remette sur la voie d'une réduction nette de la pauvreté, il faudrait plus de croissance, et une meilleure redistribution. Le renforcement des capacités des populations rurales permettrait d'accroître leurs potentialités et d'améliorer leur productivité. Les spécificités régionales devront être prises en compte dans la définition des actions à mener. La lutte contre l'analphabétisme devrait s'inscrire comme une des actions du programme de réduction de la pauvreté.

En perspectives, l'Institut National de la Statistique prévoit, outre la publication du présent rapport de synthèse des principaux résultats, le rapport principal et le dépliant relatif aux principaux résultats. Une série d'autres rapports destinés à valoriser les données collectées sera également publiée et mise à la disposition des usagers. Il s'agit, entre autres, des rapports thématiques sur :

- le travail des enfants ;

- l'évolution de la pauvreté entre 2001, 2007 et 2014 ;
- la pauvreté et la santé ;
- la pauvreté et l'éducation ;
- la pauvreté et le marché du travail ;
- le profil de pauvreté en milieu rural ;
- l'économie domestique ou des ménages ;
- la gouvernance, la paix et la sécurité ;
- la pauvreté et le genre ;
- la carte de pauvreté infranationale en 2015.

Ces différentes publications permettront de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté au Cameroun en 2014 dans toutes ses dimensions.

Références bibliographiques

Blinder, A.S., (1973). "Wage discrimination: reduced form and structural estimates", Journal of Human Resources.

Bourguignon F., F. H. Ferreira, P. G. Leite. (2002). "Beyond Oaxaca-Blinder: Accounting for differences in household income, distributions across countries" The World bank policy research working paper 2828.

BUCREP (2010). Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 3, 2005) : Rapport de présentation des résultats définitifs ; Yaoundé, Cameroun.

Coudouel, A., Hentschel, J. S., & Wodon, Q. T. (2002). Chapter 1: Poverty measurement and analysis, in J. Klugman, ed., A source book for poverty reduction strategies. Washington, D.C: The World Bank.

Deaton, Angus (2002). Guidelines for constructing consumption aggregate, LSMS working paper 135. The World Bank, Washington D.C.

MINEPAT, DSCE (2009). Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, Août 2009.

Glewwe, P. (1991). "Investigating the determinants of household welfare in Cote d'Ivoire", Journal of Development Economics.

INS (2002). Conditions de Vie des Populations et Profil de Pauvreté au Cameroun en 2001, Deuxième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 2, 2001), Yaoundé.

INS (2008). Troisième enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM 3, 2007) : Rapport préliminaire ; Yaoundé, Cameroun.

INS (2008). Conditions de Vie des Populations et Profil de Pauvreté au Cameroun en 2007, Troisième enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM 3, 2007), Yaoundé.

INS (2011). Rapport Principal de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel. Phase 1 : Enquête sur Emploi ; septembre 2011, Cameroun.

INS (2013). Les Comptes Nationaux du Cameroun, Juillet 2014, Yaoundé.

INS (2014). Les Comptes Nationaux du Cameroun, Yaoundé.

INS (2014). Document de méthodologie générale de l'ECAM 4 (1ère Phase).

Oaxaca, R., (1973). "Male-female wage differentials in urban labor markets", International Economic Review.

Ravallion, Martin (1996). Comparaisons de la pauvreté, concepts et méthode, LSMS working paper 122. The World Bank, D.C.

République du Cameroun (2014). Loi des Finances 2015, Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation, Novembre 2014.

RDA 10th edition; National Academy Press, (1989). Washington D.C.

Annexes

Annexe 1 : Principaux concepts et définitions utilisés

Pauvreté monétaire : Approche utilisée par la Banque Mondiale pour appréhender la pauvreté sous l'angle de la consommation ou du revenu. Cette approche est fondée sur un seuil qui peut varier d'un contexte à un autre ou d'une époque à une autre.

Seuil de pauvreté : Niveau de revenu au-dessous duquel il est impossible de s'offrir le panier minimum de consommation. C'est-à-dire obtenir une alimentation adaptée du point de vue nutritionnel et satisfaire les besoins de base non alimentaires. Ce seuil de pauvreté est établi à **339 715 FCFA** par équivalent adulte par an en 2014 (*soit 28 310 FCFA par mois ou 931 FCFA par jour*) contre **269 443 FCFA** en 2007 (*soit 22 454 FCFA par mois ou 738 FCFA par jour*).

Personne pauvre : Personne vivant dans un ménage dont la valeur de la consommation par équivalent adulte est inférieure au seuil de pauvreté.

Taux ou incidence de pauvreté : Rapport du nombre d'individus pauvres à l'effectif total de la population.

Profondeur de la pauvreté : Mesure le gap moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté.

Indice de GINI : Indice mesurant jusqu'à quel point la distribution des revenus (consommations) des personnes ou des ménages d'un pays s'écarte d'une distribution parfaitement égalitaire. Il varie de 0 à 1. Il est nul en cas de distribution parfaitement égalitaire et égal à 1 lorsqu'un seul individu s'accapare toute la richesse du pays. Il est d'autant plus élevé que la distribution est inégalitaire.

Q1 : Ensemble des 20% de ménages les plus pauvres en termes de niveau de dépenses de consommation. On parle aussi de premier quintile ou quintile le plus pauvre.

Q5 : Ensemble des 20% de ménages les plus riches en termes de niveau de dépenses de consommation. On parle aussi de cinquième quintile ou quintile le plus riche.

Rapport Q5/Q1 : Ce rapport mesure l'écart de consommation entre les 20% de ménages les plus riches et les 20% de ménages les plus pauvres.

Sévérité de la pauvreté : Permet de mesurer les différences d'intensité de la pauvreté entre les pauvres.

Taux d'alphabétisation : Rapport du nombre d'individus sachant lire et écrire le français ou l'anglais, à l'effectif des individus de cette tranche d'âge.

Taux de sous-emploi global : Rapport du nombre de chômeurs (selon le BIT) et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible) à la population en âge de travailler.

Annexe 2 : Calendrier de publications des rapports de l'ECAM 4

Type de publication	Titre de la publication	Date de publication
Principaux résultats de l'ECAM 4	1. Rapport des premiers résultats	Mai 2015
	2. Rapport sur les tendances, le profil et les déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014	Décembre 2015
	3. Rapport principal : Profil et conditions de vie des populations au Cameroun en 2014	Janvier 2016
	4. Dépliant : ECAM 4 : Principaux indicateurs sur la pauvreté et les conditions de vie des populations	Décembre 2015
	5. Volet prix : Principaux résultats	Février 2016
Autres formes de la pauvreté	6. Consommation et prix des produits alimentaires	Février 2016
	7. Pauvreté subjective au Cameroun	Mars 2016
	8. Pauvreté des potentialités au Cameroun	Mars 2016
	9. Bilan alimentaire au Cameroun en 2014	Mars 2016
Aspects sociaux de la pauvreté	10. Pauvreté et éducation – Quelques déterminants de la demande d'éducation	Mars 2016
	11. Pauvreté et santé au Cameroun	Mars 2016
	12. Pauvreté et marché du travail	Mars 2016
	13. Pauvreté et travail des enfants au Cameroun en 2014	Juin 2016
	14. Pauvreté et accessibilité aux infrastructures de base en 2014	Mars 2016
	15. Pauvreté, habitat et cadre de vie au Cameroun en 2014	Mars 2016
	16. Pauvreté, migrations et mobilité résidentielle au Cameroun en 2014	Mars 2016
	17. Pauvreté, Gouvernance, Paix et Sécurité au Cameroun en 2014	Décembre 2015
	18. Pauvreté et genre au Cameroun en 2014	Mars 2016
Dimensions régionales de la pauvreté	19. Profil de pauvreté et de conditions de vie en milieu rural	Mars 2016
	20. Pauvreté et conditions de vie des populations de l'Extrême-Nord en 2014	Décembre 2015
Documents méthodologiques et autres publications	21. Méthodologie générale de l'ECAM 4 (volet ménage et volet prix)	Septembre 2015
	22. Bilan méthodologique de l'ECAM 4	Juin 2016
	23. Rapport d'exécution de l'ECAM 4	Juin 2016
	24. Présentation des bases des données de l'ECAM 4	Juin 2016

Annexe 3 : Présentation du modèle sur les déterminants de la pauvreté

La recherche des déterminants de la pauvreté réalisée dans cette étude permet de répondre à deux questions importantes : (i) Pourquoi un ménage est pauvre en 2014 ? (ii) Entre 2007 et 2014, qu'est-ce qui a conduit à l'évolution de la pauvreté qui a été constatée ; notamment est-ce les dotations factorielles des ménages (comme l'éducation par exemple) ou alors est-ce les rendements de ses facteurs ?

Au vu de la littérature, certains travaux utilisent les modèles *probit* ou *logit* pour l'analyse des déterminants de la pauvreté. Selon Wodon (2002), ces modèles ont deux limites. D'abord théoriquement, ils sont utilisés pour modéliser une variable qualitative prenant par exemple deux modalités (comme le fait d'être actif occupé ou non). Cette variable est supposée provenir d'une variable latente continue mais inobservable. Pour ce qui est de l'étude sur les déterminants de la pauvreté, on dispose de toute l'information à travers l'indicateur de bien-être. Il n'y a donc pas de raison de réduire l'information à une variable discrète qui prendrait deux valeurs (pauvre ou non pauvre). De plus, les modèles *probit* et *logit* sont sensibles à la spécification du terme d'erreur. Avec un modèle *probit*, les paramètres sont biaisés si ce terme n'est pas normal. De ce fait, il y a des chances qu'il ne le soit pas car la distribution de la consommation est généralement log-normale. Pour cette raison, la recherche des déterminants se fait à l'aide d'un modèle linéaire.

Pour comprendre la pauvreté des ménages, on utilise dans ce rapport un modèle linéaire estimé séparément en milieu urbain et rural sur les données de 2014. Le modèle de régression linéaire retenu a la forme suivante :

$$\ln(Y_i/Z) = X_i\beta + \varepsilon_i$$

Où Y_i représente la dépense par équivalent adulte du ménage, Z le seuil de pauvreté estimé à 339 715 FCFA au prix de Yaoundé, X un ensemble de variables relatives à la composition démographique du ménage, au capital humain, au secteur d'occupation, à l'accès aux infrastructures et au capital social ; β est le vecteur des paramètres du modèle à estimer ; chaque paramètre exprime sens et l'ampleur de l'effet de la variable explicative correspondante sur l'indicateur de bien être. ; ε_i est le terme d'erreur.

S'agissant des déterminants de la pauvreté entre 2007 et 2014, la décomposition de Blinder-Oaxaca (1973) sera appliquée au modèle de régression linéaire ci-dessus. Cette décomposition a initialement été proposée pour traiter des discriminations sur le marché du travail. Ainsi, supposons qu'on ait deux groupes de personnes (hommes et femmes) et sur chaque groupe, on estime un modèle des déterminants des salaires :

$$W_{1i} = X_{1i}\beta_1 + \varepsilon_{1i} \quad \text{pour le premier groupe.}$$

$$W_{2i} = X_{2i}\beta_2 + \varepsilon_{2i} \quad \text{pour le second.}$$

Dans un modèle sur les salaires, X représente les caractéristiques du capital humain.

$$\text{Le modèle estimé peut s'écrire : } \frac{\overline{W}_1 - \overline{W}_2}{\overline{W}_1 - \overline{W}_2} = \frac{\overline{X}_1\beta_1 - \overline{X}_2\beta_2}{\overline{X}_1 - \overline{X}_2} = (\overline{X}_1 - \overline{X}_2)\beta_1 + \overline{X}_2\beta_1 - \overline{X}_2\beta_2$$
$$\overline{W}_1 - \overline{W}_2 = (\overline{X}_1 - \overline{X}_2)\beta_1 + \overline{X}_2(\beta_1 - \beta_2)$$

(les β étant dans ce cas les valeurs estimées des paramètres).

Dans cette formulation, le premier terme de droite représente les différences objectives entre hommes et femmes, c'est-à-dire celles effectivement expliquées par les dotations factorielles

(Les hommes auront de meilleurs salaires parce qu'ils ont un meilleur niveau d'éducation). Le second terme de droite mesure la discrimination, les différences entre les rendements des facteurs des individus des deux genres.

La décomposition de Blinder-Oaxaca est utilisée dans de nombreuses études et notamment pour comprendre l'évolution des déterminants de la pauvreté. Il suffit de remplacer W par $\ln(Y/z)$. La première équation est celle de l'année terminale et la seconde celle de l'année initiale. Le premier terme va mesurer l'accroissement du stock des facteurs des ménages entre 2007 et 2014 et le second va mesurer ce que rapportent ces facteurs (rendements) sur le marché.

Annexe 4 : Résultats des déterminants de la pauvreté en 2014

	National	Urbain	Rural
Région d'enquête			
Douala	0.197 (7.868)***	0.328 (10.01)***	
Yaoundé	0.140 (5.574)***	0.262 (8.090)***	
Adamaoua	0.0547 (1.976)**	0.269 (6.350)***	-0.124 (3.374)***
Centre sans Yaoundé			
Est	0.119 (4.341)***	0.167 (3.867)***	0.0486 (1.366)
Extrême-Nord	-0.165 (6.243)***	0.122 (3.154)***	-0.431 (11.70)***
Littoral sans Douala	-0.0898 (3.358)***	-0.118 (2.927)***	-0.0825 (2.322)**
Nord	-0.0258 (0.977)	0.127 (3.229)***	-0.209 (5.737)***
Nord-Ouest	-0.323 (12.68)***	-0.142 (3.641)***	-0.487 (14.36)***
Ouest	0.0661 (2.642)***	0.0951 (2.546)**	0.0483 (1.448)
Sud	0.0782 (2.782)***	0.235 (5.687)***	-0.0188 (0.500)
Sud-Ouest	0.0318 (1.221)	0.0826 (2.126)**	-0.0158 (0.455)
Milieu de résidence			
Rural			
Urbain	0.203 (13.81)***		
Sexe du CM			
Masculin			
Féminin	-0.0539 (2.899)***	-0.0467 (1.874)*	-0.0751 (2.740)***
Age du CM			
Age du CM	0.0121 (6.498)***	0.0136 (4.874)***	0.00757 (3.007)***
Age du CM au carré	-0.000102 (5.346)***	-0.000101 (3.381)***	-6.41e-05 (2.569)**
Conjoint			
Le CM a un conjoint			
Le CM n'a pas de conjoint	0.0730 (2.892)***	0.0679 (1.844)*	0.0766 (2.154)**
Niveau d'instruction du CM			
Non scolarisé			
Primaire	0.135 (8.326)***	0.0849 (3.310)***	0.132 (6.387)***
Secondaire 1er cycle	0.215 (11.51)***	0.195 (7.207)***	0.198 (7.603)***
Secondaire 2nd cycle	0.321 (15.28)***	0.312 (10.87)***	0.288 (8.658)***
Supérieur	0.550 (22.04)***	0.517 (16.06)***	0.543 (12.21)***
Niveau d'instruction du conjoint			
Non scolarisé			
Primaire	0.0886 (4.546)***	0.00959 (0.293)	0.113 (4.690)***

	National	Urbain	Rural
Secondaire 1er cycle	0.120 (5.233)***	0.0782 (2.289)**	0.149 (4.576)***
Secondaire 2nd cycle	0.175 (5.909)***	0.150 (3.838)***	0.207 (3.784)***
Supérieur	0.260 (6.188)***	0.230 (4.659)***	0.255 (2.342)**
Secteur institutionnel du CM			
Administrations et entreprises publiques	0.111 (2.800)***	0.116 (2.440)**	0.145 (2.098)**
Entreprises formelles	0.0588 (1.674)*	0.0619 (1.517)	0.0838 (1.220)
Entreprises informelles non agricoles	-0.0532 (1.786)*	-0.0558 (1.566)	-0.00338 (0.0646)
Entreprises informelles agricole	-0.124 (2.271)**	-0.193 (2.850)***	-0.0608 (0.663)
Sans emploi			
Secteur institutionnel du conjoint			
Administrations et entreprises publiques	0.0378 (0.402)	0.138 (1.334)	-0.435 (2.000)**
Entreprises formelles	0.0557 (0.904)	0.0675 (1.011)	0.157 (1.034)
Entreprises informelles non agricoles	-0.165 (3.400)***	-0.159 (2.983)***	-0.157 (1.329)
Entreprises informelles agricole	-0.260 (3.641)***	-0.271 (3.110)***	-0.253 (1.784)*
Sans emploi			
Branche d'activité du CM			
Agriculture vivrière	-0.161 (5.449)***	-0.136 (3.119)***	-0.153 (3.150)***
Agriculture industrielle et d'exportation	-0.0357 (1.087)	-0.0981 (1.732)*	-0.0796 (1.567)
Elevage/Chasse/Pêche/Sylviculture	0.0373 (0.905)	0.120 (1.856)*	-0.0221 (0.369)
Industrie	0.00812 (0.281)	0.0334 (0.968)	-0.0511 (0.998)
Commerce	0.133 (4.599)***	0.109 (3.165)***	0.157 (2.995)***
Services administratifs	0.0192 (0.543)	0.0295 (0.704)	-0.00563 (0.0868)
Financiers et télécommunications	0.123 (2.326)**	0.173 (2.869)***	-0.0697 (0.666)
Autres services	0.0759 (2.879)***	0.0628 (2.011)**	0.0926 (1.926)*
Sans emploi			
Branche d'activité du conjoint			
Agriculture vivrière	-0.00493 (0.0982)	0.0842 (1.292)	-0.0199 (0.168)
Agriculture industrielle et d'exportation	0.0615 (1.041)	0.244 (2.338)**	0.0585 (0.475)
Elevage/Chasse/Pêche/Sylviculture	0.151 (1.604)	0.0963 (0.752)	0.213 (1.326)
Industrie	0.129 (2.490)**	0.110 (1.919)*	0.162 (1.327)
Commerce	0.0999 (1.992)**	0.115 (2.083)**	0.109 (0.900)
Services administratifs	0.0379	-0.0716	0.614

	National	Urbain	Rural
	(0.406)	(0.702)	(2.774)***
Financiers et télécommunications	0.215	0.246	-0.0246
	(2.564)**	(2.746)***	(0.112)
Autres services	0.104	0.0950	0.156
	(2.158)**	(1.816)*	(1.286)
Sans emploi			
Activité secondaire du CM			
Non			
Oui	0.0247	0.0279	0.0344
	(2.001)**	(1.511)	(2.116)**
Activité secondaire du conjoint			
Non			
Oui	0.0387	0.0614	0.0264
	(1.909)*	(1.754)*	(1.078)
Composition du ménage			
Enfant (0-5 ans)	-0.171	-0.179	-0.163
	(16.20)***	(11.08)***	(11.56)***
Enfant (0-5 ans) au carré	0.0227	0.0299	0.0180
	(8.879)***	(6.563)***	(5.785)***
Adolescents (6-14 ans)	-0.230	-0.243	-0.223
	(27.33)***	(17.99)***	(20.36)***
Adolescents (6-14 ans) au carré	0.0218	0.0246	0.0207
	(14.02)***	(8.531)***	(11.17)***
Adultes féminin (15-59 ans)	-0.103	-0.0793	-0.127
	(7.826)***	(4.255)***	(6.943)***
Adultes féminin (15-59 ans) au carré	0.0123	0.00619	0.0188
	(4.802)***	(1.739)*	(5.211)***
Adultes masculin (15-59 ans)	-0.216	-0.240	-0.177
	(18.89)***	(15.95)***	(10.32)***
Adultes masculin (15-59 ans) au carré	0.0204	0.0240	0.0128
	(8.926)***	(8.288)***	(3.535)***
Adulte de 60 ans ou +	-0.126	-0.152	-0.132
	(6.982)***	(3.607)***	(5.796)***
Adulte de 60 ans ou + au carré	0.00243	0.0220	0.00211
	(0.600)	(1.108)	(0.501)
Enfants sans parents dans le ménage	-0.0120	0.00513	-0.0135
	(0.829)	(0.245)	(0.689)
Enfants sans parents dans le ménage au carré	0.00129	-0.000559	0.000615
	(0.348)	(0.0968)	(0.129)
Le ménage a obtenu un crédit			
Non			
Oui	0.0690	0.0842	0.0385
	(3.957)***	(3.661)***	(1.481)
Personnes dans une association			
Non			
Oui	0.120	0.0615	0.176
	(10.69)***	(4.164)***	(10.40)***
Migration			
Oui			
Non	0.0605	0.0760	0.0195
	(2.953)***	(3.176)***	(0.509)
Temps à l'infrastructure la plus proche			
Ecole primaire publique	-0.000322	0.000431	-0.000115
	(1.687)*	(0.829)	(0.547)
Ecole primaire publique au carré	1.81e-07	-4.10e-07	3.00e-08

	National	Urbain	Rural
	(0.647)	(0.232)	(0.101)
Ecole secondaire	-0.000753 (3.765)***	-0.00195 (4.305)***	-0.000446 (1.961)**
Ecole secondaire au carré	1.58e-06 (4.198)***	6.35e-06 (4.129)***	9.99e-07 (2.492)**
Marché	-8.84e-06 (0.0455)	0.00177 (4.001)***	-0.000706 (3.180)***
Marché au carré	2.96e-07 (0.848)	-3.55e-06 (2.618)***	1.20e-06 (3.199)***
Gare routière	4.60e-05 (0.311)	0.000358 (1.292)	-0.000296 (1.666)*
Gare routière au carré	-6.66e-09 (0.0296)	-6.40e-07 (0.954)	3.36e-07 (1.308)
Route bitumée	-0.000463 (3.887)***	-0.00243 (4.820)***	-0.000254 (2.059)**
Route bitumée au carré	5.69e-07 (3.643)***	3.00e-06 (4.883)***	3.39e-07 (2.095)**
Centre de santé	-0.000436 (2.264)**	-0.000238 (0.513)	-0.000392 (1.767)*
Centre de santé au carré	2.31e-07 (0.654)	7.23e-07 (0.391)	2.15e-07 (0.567)
Accès à l'électricité	-0.00148 (9.108)***	-0.000407 (0.533)	-0.00102 (5.908)***
Accès à l'électricité au carré	1.61e-06 (6.753)***	-2.20e-07 (0.0978)	1.12e-06 (4.540)***
Terre exploitée			
Superficie	0.0217 (5.802)***	0.00754 (1.155)	0.0253 (5.585)***
Superficie au carré	-0.000481 (6.134)***	-0.000190 (1.403)	-0.000560 (5.846)***
Elevage bovins et petits ruminants			
Bovins	0.0145 (7.997)***	0.0255 (2.610)***	0.0131 (6.757)***
Bovins au carré	-5.35e-05 (5.679)***	-0.000137 (0.641)	-4.66e-05 (4.777)***
Petits ruminants	0.00877 (4.705)***	0.00715 (1.080)	0.0142 (6.997)***
Petits ruminants au carré	-6.70e-05 (4.169)***	-0.000140 (0.910)	-8.93e-05 (5.434)***
Constant	0.581 (10.30)***	0.692 (8.314)***	0.721 (9.238)***
Nombre d'observations	10,303	5,464	4,839
R2	0.598	0.473	0.572

Source: ECAM 4, INS

NB :

Les valeurs absolues de la statistique t de Student sont données entre parenthèses.

*** = Résultat significatif au seuil de 1%,

** = Résultat significatif au seuil de 5%,

* = Résultat significatif au seuil de 10%

Annexe 5 : Décomposition de l'évolution des déterminants de la pauvreté entre 2007-2014

	X1_b	X2_b	B1	B2	(X2_b-X1_b)*B1	(B2-B1)*X2_b
Région d'enquête						
Douala	0,0921	0,1100	0,1570	0,0830	0,0028	-0,0081
Yaoundé	0,0897	0,1030	0,0960	0,0746	0,0013	-0,0022
Adamaoua	0,0508	0,0710	-0,0282	-0,0209	-0,0006	0,0005
Centre sans Yaoundé						
Est	0,0515	0,0609	0,0769	0,0749	0,0007	-0,0001
Extrême-Nord	0,1300	0,1070	-0,2210	-0,1670	0,0051	0,0058
Littoral sans Douala	0,0559	0,0643	-0,1230	-0,1050	-0,0010	0,0012
Nord	0,0679	0,0939	-0,1230	-0,0655	-0,0032	0,0054
Nord-Ouest	0,1300	0,0912	-0,3760	-0,4120	0,0146	-0,0033
Ouest	0,1140	0,0883	0,0730	0,0235	-0,0019	-0,0044
Sud	0,0470	0,0531	0,2010	0,0564	0,0012	-0,0077
Sud-Ouest	0,1010	0,0776	0,1040	-0,0056	-0,0024	-0,0085
Milieu de résidence						
Rural						
Urbain	0,5590	0,5300	0,2240	0,2210	-0,0065	-0,0016
Sexe du CM						
Masculin						
Féminin	0,2670	0,2890	-0,0672	-0,0519	-0,0015	0,0044
Age du CM						
Age du CM	41,9200	43,4800	0,0136	0,0142	0,0212	0,0261
Age du CM au carré	1,988	2,140	-0,0001	-0,0001	0,0000	0,0000
Conjoint						
Le CM a un conjoint						
Le CM n'a pas de conjoint	0,5870	0,4810	-0,0746	0,0000	0,0079	0,0359
Niveau d'instruction du CM						
Non scolarisé						
Primaire	0,3320	0,3250	0,1510	0,1040	-0,0011	-0,0153
Secondaire 1er cycle	0,1980	0,2130	0,2330	0,1510	0,0035	-0,0175
Secondaire 2nd cycle	0,1530	0,1530	0,3410	0,2160	0,0000	-0,0191
Supérieur	0,0796	0,1050	0,5700	0,4220	0,0145	-0,0155
Niveau d'instruction du conjoint						
Non scolarisé						
Primaire	0,2010	0,1950	0,1010	0,1540	-0,0006	0,0103
Secondaire 1er cycle	0,1120	0,1160	0,1300	0,2200	0,0005	0,0104
Secondaire 2nd cycle	0,0496	0,0545	0,1720	0,3090	0,0008	0,0075
Supérieur	0,0154	0,0251	0,2590	0,4600	0,0025	0,0050
Secteur institutionnel du CM						
Administrations et entreprises publiques	0,0965	0,0929	0,1040	0,1250	-0,0004	0,0020
Entreprises formelles	0,0838	0,0588	0,0466	0,0934	-0,0012	0,0028
Entreprises informelles non agricoles	0,7190	0,7010	-0,0670	-0,0026	0,0012	0,0451
Entreprises informelles agricole	0,0069	0,0127	-0,1090	-0,0592	-0,0006	0,0006
Inactif						
Secteur institutionnel du conjoint						
Administrations et entreprises publiques	0,0165	0,0227	0,0164	0,0608	0,0001	0,0010
Entreprises formelles	0,0105	0,0118	0,0733	0,0858	0,0001	0,0001
Entreprises informelles non agricoles	0,3780	0,3270	-0,1600	-0,1660	0,0082	-0,0020
Entreprises informelles agricole	0,0040	0,0093	-0,2300	-0,2660	-0,0012	-0,0003
Inactif						

	X1_b	X2_b	B1	B2	(X2_b-X1_b)*B1	(B2-B1)*X2_b
Branche d'activité du CM						
Agriculture/Chasse/pêche	0,3560	0,3120	-0,1050	-0,0545	0,0046	0,0158
Elevage	0,0111	0,0134	-0,0291	-0,1200	-0,0001	-0,0012
Industrie	0,1260	0,1410	0,0162	0,0238	0,0002	0,0011
Commerce	0,1220	0,1470	0,1380	0,1680	0,0035	0,0044
Services administratifs	0,0811	0,0644	0,0102	-0,0113	-0,0002	-0,0014
Autres services	0,1790	0,1930	0,0841	0,0874	0,0012	0,0006
Aucune						
Branche d'activité du conjoint						
Agriculture/Chasse/pêche	0,2230	0,1740	-0,0077	-0,0632	0,0004	-0,0097
Elevage	0,0031	0,0014	0,0596	0,0669	-0,0001	0,0000
Industrie	0,0482	0,0474	0,1130	0,1090	-0,0001	-0,0002
Commerce	0,0691	0,0706	0,0911	0,0901	0,0001	-0,0001
Services administratifs	0,0153	0,0195	0,0624	-0,0044	0,0003	-0,0013
Autres services	0,0440	0,0528	0,1030	0,1090	0,0009	0,0003
Aucune						
Activité secondaire du CM						
Non						
Oui	0,4240	0,2640	0,0244	0,0151	-0,0039	-0,0025
Activité secondaire du conjoint						
Non						
Oui	0,1490	0,0806	0,0395	0,0354	-0,0027	-0,0003
Composition du ménage						
Enfant (0-5 ans)	0,8180	0,8320	-0,1760	-0,1520	-0,0025	0,0200
Enfant (0-5 ans) au carré	1,8030	1,8690	0,0227	0,0190	0,0015	-0,0069
Adolescents (6-14 ans)	1,0870	1,1070	-0,2280	-0,1840	-0,0046	0,0487
Adolescents (6-14 ans) au carré	3,1140	3,2210	0,0214	0,0142	0,0023	-0,0232
Adultes féminin (15-59 ans)	1,2530	1,1870	-0,1020	-0,0807	0,0067	0,0253
Adultes féminin (15-59 ans) au carré	2,7180	2,4760	0,0125	0,0095	-0,0030	-0,0075
Adultes masculin (15-59 ans)	1,1780	1,0920	-0,2130	-0,1370	0,0183	0,0830
Adultes masculin (15-59 ans) au carré	2,4390	2,1170	0,0205	0,0106	-0,0066	-0,0210
Adulte de 60 ans ou +	0,2150	0,2560	-0,1200	-0,0659	-0,0049	0,0138
Adulte de 60 ans ou + au carré	0,2810	0,3610	0,0017	0,0035	0,0001	0,0007
Enfants sans parents dans le ménage	0,2820	0,2760	-0,0133	0,0200	0,0001	0,0092
Enfants sans parents dans le ménage au carré	0,5980	0,6190	0,0019	-0,0039	0,0000	-0,0036
Le ménage a obtenu un crédit						
Non						
Oui	0,0614	0,0943	0,0742	0,0619	0,0024	-0,0012
Personnes dans une association						
Non						
Oui	0,7030	0,4350	0,1310	0,1100	-0,0351	-0,0091
Migration						
Oui						
Non	0,0549	0,0657	0,0792	0,0404	0,0009	-0,0025
Temps à l'infrastructure proche						
Ecole primaire publique	14,8900	40,6900	-0,0016	-0,0010	-0,0400	0,0220
Ecole primaire publique au carré	809,3000	7,492	0,0000	0,0000	-0,0027	0,0000
Marché	21,0200	38,8400	-0,0019	-0,0003	-0,0335	0,0632
Marché au carré	2,326	5,368	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Route bitumée	32,0900	70,6200	-0,0026	-0,0005	-0,0986	0,1443
Route bitumée au carré	8,856	25,011	0,0000	0,0000	0,0002	-0,0003
Centre de santé	22,7600	39,9600	-0,0010	-0,0005	-0,0166	0,0179

	X1_b	X2_b	B1	B2	(X2_b-X1_b)*B1	(B2-B1)*X2_b
Centre de santé au carré	3,550	4,758	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Terre exploitée						
Superficie	1,0320	31,8300	0,0000	0,0223	0,0011	0,7087
Superficie au carré	8,2450	1,391	0,0000	-0,0005	0,0000	-0,0007
Elevage bovins et petit ruminant						
Bovins	0,7040	0,5440	0,0152	0,0127	-0,0024	-0,0014
Bovins au carré	105,5000	36,0500	-0,0001	0,0000	0,0038	0,0004
Caprins et ovins	0,9870	0,9280	0,0089	0,0058	-0,0005	-0,0029
Caprins et ovins au carré	28,1600	22,0100	-0,0001	0,0000	0,0004	0,0004
Constante	1,0000	1,0000	0,6450	0,3070	0,0000	-0,3380
					-0,1451	0,8035
			Y2-Y1 =	0,073		
					Somme	0,6584

Source : ECAM 4, INS

Annexe 6 : Equipe de réalisation de l'ECAM 4

Coordination Centrale

Coordonnateur National

Joseph TEDOU, Directeur Général de l'INS

Coordonnateur National Adjoint

Joseph Guy Benjamin SHE ETOUNDI, Directeur Général Adjoint de l'INS

Superviseur Général

Paul Roger LIBITE, Chef de Département

Coordonnatrice Technique

Rosalie NIEKOU née NDJONKAM, Chef de Cellule

Coordonnateur Technique Adjoint

Honoré TCHAMGOUE NGUEMALEU, Chargé d'études assistant

Assistance Technique

Prosper BACKINY YETNA, Economiste Principal / Banque Mondiale

Groupe Technique de Travail

Président

Joseph TEDOU, Directeur Général de l'INS

Vice - Président

Joseph Guy Benjamin SHE ETOUNDI, Directeur Général Adjoint de l'INS

Membres

Sebastien NDJOMO, Attaché de Direction n°1 (INS)

Ignatius TIBONG FOWANG, Attaché de Direction n° 2 (INS)

Paul Roger LIBITE, Chef de Département (INS)

Barnabé OKOUDA, Chef de Département (INS)

NEPETSOUN, Chef de Département (INS)

Jean-Pierre WABO, Chef de Division (INS)

Jean FOBASSO, Chef de Division (INS)

Samuel KELODJOUÉ, Chef de Division (INS)

Martin MBA, Chef de Division (INS)

Martin SONGO, Chef de Service (INS)

Blaise BLAOURA MAHMOUDOU, Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'INS

Thérèse MENWABO, Agent Comptable auprès de l'INS

Paulin Fritsh MENDO, Chef de Cellule (MINEPAT/DGEPIP)

Séraphin MVEING, Chef de Cellule (MINEPAT/DGPAT)

Merlin NGOUPEYOU NJOMO (CTS/CE)

OHAMBA BEKONO, Chef de Division (MINFI)

Faustin KOYASSE, représentant de la Banque Mondiale

EBONGUE Abel NKOUGOUROU, Assistant technique de l'UE auprès de l'INS (UE/PARFIP)

LISA SINGH, représentant du PNUD

Joseph Bonaparte NGORO, Chargé de Programmes (ONU Femmes)

Coordonnatrice du Secrétariat Technique

Rosalie NIEKOU née NDJONKAM, Chef de Cellule (INS)

Coordonnateur Adjoint du Secrétariat Technique

Eric JAZET KENGAP, Chef de Cellule (INS)

Membres du Secrétariat Technique

Anaclet Désiré DZOSSA (INS)

Marie Antoinette FOMO (INS)

Guy Ferdinand NDEFFO GOUOPE (INS)

Romain WOUNANG SONFACK (INS)

Honoré TCHAMGOUE (INS)

Joël Maturin TINGA YEPDO (INS)

Yvonne YONKEU NGA (INS)

Azer NANTCHOUANG DJIOKOUÉ (INS)

Casimir KETCHOUM NGAHANE (INS)

Collecte de données Superviseurs de terrain

Paul Roger LIBITE	Geoffroy Casimir KETCHOUM NGAHANE
Rosalie NIEKOU née NDJONKAM	Thierry TAME DJOKAM
Samuel KELODJOUE	Giscard KONLACK LONLACK
Martin MBA	Guy NDEFFO GOUOPE
Marie Antoinette FOMO née TEULAWO	Romain TCHAKOUTE NGOHO
Anaclet D.DZOSSA	Azer NANTCHOUANG DJIOKOUÉ
Eric JAZET KENGAP	Joël Maturin TINGA YEPDO
Emmanuel TCHIEKOU	Claudin Ford GUÉMO KITIO
Félicien FOMEKONG	Marguerite Ghislaine NGONO
Pierre SOHKADJIE SONGO	Perrier Carmelle FOUELEFACK
Max KAMGUE	Elvis DJEMNA KAMGA
Victorien TCHOUDJA	Diane CHOOUNDONG JIOFACK
Jacques H NKORO.	Ghislain Gilles GEUWOU FETCHOUANG
Sédrick E TIOBO'O PAPOU.	Léonnel KWAYEP DIMOU
Romain WOUNANG SONFACK	Samuel NHANAG
Christelle NANA TCHITCHUI épouse TCHOUA	Jean Pierre ASSAKO ESSIBEN
Sébastien FOTUE NJOMOU	Timothée HORSE
Honore TCHAMGOUE NGUEMALEU	

Appui à la supervision régionale

Emmanuel DJITUPURI	Ghislain Gilles GUEWOU FETCHOUANG
Eric Hervé TAKOUGANG ZEUKENG	Leonel KWAYEP DIMOU
Norbert CHOOUNDONG	Robert TCHOUANGTE
Joseph TAMCHE	Martin ZAFACK
Louise NGO NYEMB	Sylvain Guy ETO

Equipe de rédaction du présent rapport

Joseph TEDOU	Erith NGHOGUE VOUFFO
Joseph Guy Benjamin SHE ETOUNDI	Geoffroy Casimir KETCHOUM NGAHANE
Paul Roger LIBITE	Honoré TCHAMGOUE NGUEMALEU
NEPETSOUN	Azer NANTCHOUANG DJIOKOUÉ
Prosper BACKINY YETNA	Pierre SOHKADJIE SONGO
Martin MBA	Alain TAKEU NGUELA
Rosalie NIEKOU	Thierry TAME DJOKAM
Anaclet Désiré DZOSSA	Romain TCHAKOUTE NGOHO
Eric JAZET KENGAP	Romain WOUNANG SONFACK
Guy Ferdinand NDEFFO GOUOPE	Joël Maturin TINGA YEPDO

Contact : Institut National de la Statistique (INS)
Boîte Postale : 134 Yaoundé, Poste Centrale
Tél. : 222220445, Fax. : 222232437
Site Internet : www.statistics-cameroon.org

L'ECAM 4 a bénéficié de la contribution financière :

- du Gouvernement du Cameroun, à hauteur de 78,4% dont 68,8% par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et 9,6% par l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- de l'Union Européenne, à hauteur de 19,9% à travers le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques –volet Appui au Système Statistique National (PARFIP/SSN) ;
- du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à hauteur de 1,7%.

L'opération a également bénéficié de l'assistance technique de :

- la Banque Mondiale ;
- la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).